

REVUE DE STABILITÉ FINANCIÈRE EN AFRIQUE CENTRALE

ÉDITION 2023



Comité de Stabilité Financière
en Afrique Centrale

SOMMAIRE

LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES	2
LISTE DES ENCADRES	3
SIGLES ET ABREVIATIONS	4
AVANT- PROPOS	5
RESUME	6
1. FRAGILITES INHERENTES AUX EVOLUTIONS MACROECONOMIQUES	8
1.1. FRAGILITES MACROECONOMIQUES INTERNATIONALES	9
1.1.1. Ralentissement de la croissance économique mondiale	9
1.1.2. Accentuation des pressions inflationnistes	9
1.1.3. Resserrement des conditions monétaires et financières mondiales	9
1.2. SITUATION MACROECONOMIQUE DES PAYS DE LA CEMAC	9
1.2.1. Evolution du contexte macroéconomique sous régional	10
1.2.2. Risques pesant sur la stabilité financière inhérents aux évolutions macroéconomiques	12
2. TENDANCE DES MARCHES DES CAPITAUX	15
2.1. EVOLUTION DES MARCHES DES CAPITAUX MONDIAUX	16
2.1.1. Performance des principales places obligataires et boursières	16
2.1.2. Variation des cours des principales devises	16
2.1.3. Dynamique des matières premières	16
2.1.4. Orientation des politiques monétaires	17
2.2. MARCHES DES CAPITAUX DE LA CEMAC	17
2.2.1. Tendances du marché monétaire	17
2.2.2. Marché des valeurs du Trésor de la CEMAC	20
2.2.3. Marché des titres de créances négociables	23
2.2.4. Marché financier sous régional	23
2.2.4. Dépositaire central	24
3. DYNAMIQUE DES INSTITUTIONS ET INFRASTRUCTURES FINANCIERES	27
3.1. SOLIDITE DES INSTITUTIONS FINANCIERES	28
3.1.1. Expositions intersectorielles	29
3.1.2. Institutions bancaires	29
3.1.3. Etablissements financiers	38
3.1.4. Secteur de la microfinance	41
3.1.5. Sociétés d’assurances et organismes de prévoyance sociale	43
3.2. PERFORMANCE DES INFRASTRUCTURES FINANCIERES	51
3.2.1. Systèmes de paiement gérés par la Banque centrale	51
3.2.2. Monétique dans la CEMAC	54
4. ARTICLE THEMATIQUE « QUELS INSTRUMENTS MACROPRUDENTIELS POUR ATTENUER LES CHOCS MACROFINANCIERS »	57
5. ANNEXES STATISTIQUES	84

LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES

Liste des tableaux

Tableau 1 : Taux de croissance du produit intérieur brut (2018 – 2023).....	10
Tableau 2 : Profil d'émission des titres publics sur la période 2021 à 2023.....	21
Tableau 3 : TIMP et rendement moyen sur les BTA et les OTA.....	21
Tableau 4 : Encours des titres publics par type de détenteur final.....	22
Tableau 5 : Structure des institutions financières.....	28
Tableau 6 : Principaux postes des bilans des banques (en millions FCFA).....	29
Tableau 7 : Ventilation des dépôts par secteur institutionnel (en millions FCFA).....	30
Tableau 8 : Ventilation des crédits par secteur institutionnel (en millions FCFA).....	30
Tableau 9 : Evolution des opérations avec les correspondants (en millions FCFA).....	34
Tableau 10 : Evolution des fonds propres nets par pays (en millions FCFA).....	34
Tableau 11 : Nombre de banques en infraction par rapport aux normes prudentielles.....	35
Tableau 12 : Profil des indicateurs de rentabilité des banques.....	36
Tableau 13 : Situation des principaux postes des bilans des établissements financiers (en millions FCFA).....	38
Tableau 14 : Profil des indicateurs de rentabilité des établissements financiers.....	39
Tableau 15 : Couverture des engagements règlementés.....	46
Tableau 16 : Marge de solvabilité.....	46
Tableau 17 : Ratio de trésorerie immédiate des OPS.....	49
Tableau 18 : Situation de contrôle sur les systèmes.....	53
Tableau 19 : Moyenne annuelle des taux de déclarations de reporting des participants.....	54
Tableau 20 : Résumé des statistiques descriptives.....	69
Tableau 21 : Matrice de corrélation entre les variables.....	69
Tableau 22 : Résultat des estimations.....	70
Tableau 23 : Test de robustesse (prise en compte des effets de seuil).....	76

Liste des graphiques

Graphique 1 : Taux d'endettement public global.....	11
Graphique 2 : Taux d'endettement public extérieur.....	11
Graphique 3 : Evolution de l'encours et du TIMP des opérations interbancaires.....	19
Graphique 4 : Evolution des émissions souveraines sur le marché financier (en millions FCFA).....	23
Graphique 5 : Ventilation sectorielle des crédits bruts de 2021 à 2023 (en %).....	31
Graphique 6 : Evolution de l'excédent de trésorerie des banques de la CEMAC (en milliards FCFA).....	32
Graphique 7 : Evolution des ressources de la clientèle et avoirs en devise auprès des correspondants (en millions FCFA).....	33
Graphique 8 : Evolution des principaux postes du bilan agrégé des EMF.....	41
Graphique 9 : Evolution des fonds propres/patrimoniaux des EMF.....	42
Graphique 10 : Evolution du chiffre d'affaires en assurance non vie par branche d'activité.....	44
Graphique 11 : Structure des placements en assurance non vie.....	45
Graphique 12 : Structure des placements en assurance vie et capitalisation.....	45
Graphique 13 : Structure du portefeuille d'investissement des OPS de la CEMAC en 2023 (en millions FCFA).....	48
Graphique 14 : Evolution du taux de redistribution et du ratio des charges administratives.....	49
Graphique 15 : Evolution en nombre des opérations sur SYGMA et SYSTAC.....	52
Graphique 16 : Evolution en valeur des opérations sur SYGMA et SYSTAC (en millions FCFA).....	52
Graphique 17 : Evolution en volume des transactions interopérables en million (2015-2023).....	55
Graphique 18 : Evolution de quelques indicateurs macroéconomiques de la CEMAC.....	62
Graphique 19 : ISF (en interrompus rouges) et bénéfiques tirés des ressources naturelles dans les pays de la CEMAC (échelle logarithmique).....	64

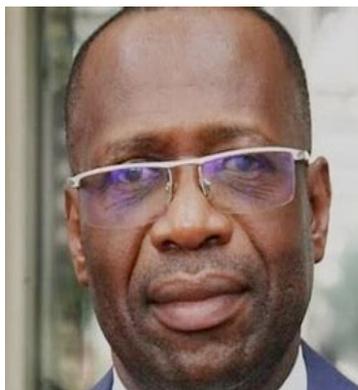
Graphique 20 : Interactions entre les indicateurs de solidité financière	65
Graphique 21 : Évolution de la (sur)liquidité bancaire dans la CEMAC (en millions de FCFA) pendant le grand confinement	73
Graphique 22 : Volatilité relative (écart-type /taux de croissance moyen) du ratio des réserves liquides par rapport à l’actif bancaire.....	74

LISTE DES ENCADRES

Encadré 1 : Etat des lieux de la mise en place de l’OCA-CEMAC	13
Encadré 2 : Avancées dans le processus de fusion des marchés financiers de la CEMAC	25
Encadré 3 : Principaux enseignements du Règlement sur la finance islamique	37
Encadré 4 : Point sur le Fonds de Garantie des Dépôts en Afrique Centrale.....	40
Encadré 5 : Principales réformes dans le secteur des organismes de prévoyance	50
Encadré 6 : Principaux enseignements de l’application SANGHA dédiée au reporting des activités des systèmes de paiement gérés par la BEAC	56

SIGLES ET ABREVIATIONS

BCE	:	Banque Centrale Européenne
BCEAO	:	Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
BDEAC	:	Banque de Développement des États de l'Afrique Centrale
BEAC	:	Banque des États de l'Afrique Centrale
BTA	:	Bons du Trésor Assimilables
BVMAC	:	Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale
CEMAC	:	Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CIMA	:	Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances
CIPRES	:	Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale
CMM	:	Comité du Marché Monétaire
CNEF	:	Comité National Economique et Financier
COBAC	:	Commission Bancaire de l'Afrique Centrale
COSUMAF	:	Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale
CPM	:	Comité de Politique Monétaire
CRCT	:	Cellule de Règlement et de Conservation des Titres
EMF	:	Établissements de Microfinance
FCFA	:	Franc de la Coopération Financière en Afrique
FED	:	Réserve Fédérale
FMI	:	Fonds Monétaire International
FOGADAC	:	Fonds de Garantie des Dépôts en Afrique Centrale
GABAC	:	Groupe d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique Centrale
GIMAC	:	Groupement Interbancaire Monétique de l'Afrique Centrale
LBC/FT	:	Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme
OCA-CEMAC	:	Observatoire du Climat des Affaires en zone CEMAC
OPS	:	Organismes de Prévoyance Sociale
OTA	:	Obligations du Trésor Assimilables
PIB	:	Produit Intérieur Brut
PREF-CEMAC	:	Programme des Réformes Economiques et Financières de la CEMAC
PSP	:	Prestataires de Services de Paiement
Centrafrique	:	République Centrafricaine
SVT	:	Spécialistes en Valeurs du Trésor
SWIFT	:	Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunication
SYGMA	:	Système de Gros Montants Automatisé
SYSTAC	:	Système de Télécompensation en Afrique Centrale
TCER	:	Taux de change effectif réel
TFPM	:	Taux de la Facilité de Prêt Marginal
TIAO	:	Taux d'Intérêt des Appels d'Offres
TIMP	:	Taux Interbancaire Moyen Pondéré
UE	:	Union Européenne
UEMOA	:	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UMAC	:	Union Monétaire de l'Afrique Centrale



Le système financier de la Communauté Economique et Monétaire de l’Afrique Centrale (CEMAC) a évolué dans un contexte de ralentissement des activités économiques internationale et sous régionale, en lien avec le durcissement des politiques monétaires à l’effet de contenir les pressions inflationnistes et la persistance des tensions géopolitiques, notamment la crise Ukrainienne ainsi que le conflit dans la bande de Gaza entre le Hamas et Israël. Les appuis budgétaires des partenaires financiers, en particulier du Fonds Monétaire International, et la poursuite de la modernisation des circuits de collecte des recettes publiques ont contribué à stabiliser le système financier sous régional au cours de l’année 2023.

L’activité dans les institutions financières a été marquée par la poursuite du dynamisme du secteur bancaire en termes d’augmentation des bilans et du nombre de banques. La production des sociétés d’assurances s’est inscrite à la hausse malgré un accroissement des arriérés de primes tandis que le secteur de la prévoyance sociale continue de faire face à des difficultés de trésorerie.

Afin de contenir les pressions inflationnistes, la Banque des Etats de l’Afrique Centrale a resserré sa politique monétaire et les Etats membres ont accru leur recours au marché des valeurs du Trésor. Le marché financier sous régional et les infrastructures financières poursuivent leur expansion tandis que le marché des titres de créances négociables a enregistré sa première émission.

Le Comité de Stabilité Financière en Afrique Centrale (CSF-AC), dans sa mission de préservation de la stabilité financière, a formulé plusieurs recommandations à l’endroit de ses membres, lesquelles ont produit des effets positifs sur le système financier de la CEMAC. Elles sont relatives à la maîtrise des comptes publics, à la poursuite de l’amélioration de la qualité des reportings des parties prenantes, à la poursuite de la dynamisation du marché financier.

Le CSF-AC a invité ses membres à s’impliquer davantage dans la finalisation de certaines actions, notamment la poursuite de l’apurement des arriérés, l’achèvement de la deuxième phase de fusion des marchés financiers et l’automatisation des reportings de certaines institutions financières.

La RSF-AC 2023 propose aussi la publication d’un article qui simule l’impact sur la fragilité du secteur bancaire de la CEMAC des chocs macro-financiers, notamment la hausse des créances douteuses, la volatilité des bénéfices tirés des ressources naturelles, la récession, l’amplification de la dette publique et l’instabilité des prix. A l’aide d’un modèle autorégressif sur données de panel, l’article a révélé que (i) le système bancaire de la CEMAC est globalement résilient face à une détérioration des conditions macro-financières, (ii) le faible développement financier ralenti la propagation de l’instabilité financière et (iii) la surliquidité constitue davantage un « coussin de sécurité » qu’un indicateur de dynamisme/performance.

**Le Président du Comité de Stabilité
Financière en Afrique Centrale,**



Yvon SANA BANGUI

Contraction de l'activité économique mondiale en 2023, en lien avec les efforts consentis pour juguler la poussée des tensions inflationnistes, l'aggravation de la crise immobilière en Chine et la persistance des tensions géopolitiques en Ukraine et dans la bande de Gaza...

La croissance économique mondiale s'est contractée à 3,2 % en 2023, contre 3,5 % en 2022. Ce recul de l'activité, observé dans toutes les régions du monde, découle principalement de l'accentuation des pressions inflationnistes, conséquence de la persistance de la crise russo-ukrainienne et de la chute des prix de l'immobilier observée en Chine, ainsi que du conflit dans la bande de Gaza entre le Hamas et Israël.

Pour atténuer les retombées de ces perturbations sur le niveau des activités, plusieurs Banques Centrales ont maintenu l'orientation restrictive de leurs politiques monétaires, en dépit du recul des tensions inflationnistes mondiales.

Sur le marché des changes, malgré la détérioration des perspectives économiques dans la zone Euro, l'euro s'est apprécié par rapport à certaines devises, notamment le yen, le yuan, la roupie indienne, le rand et le naira. En revanche, il s'est déprécié vis-à-vis du dollar américain, de la livre sterling et du franc Suisse.

Une progression moins importante des activités économiques au niveau sous régional, du fait des contreperformances du secteur pétrolier sur fond de détérioration des termes de l'échange

...

Les activités économiques dans la sous-région ont connu une progression moins importante que l'année précédente, avec un taux de croissance qui est passé de 2,9 % à 2,3 % entre 2022 et 2023. Ce ralentissement des activités économiques est tributaire de la contreperformance du secteur pétrolier, dans un contexte de détérioration des termes de l'échange (-16,5 % après une amélioration de 29,2 % en 2022). L'année 2023 s'est achevée avec un solde budgétaire global, dons compris, devenu déficitaire de 0,2 % du PIB en 2023, après un excédent de 2,8 % du PIB en 2022. En revanche, les Etats de la zone ont accumulé des arriérés intérieurs de paiement de 325,8 milliards FCFA. Enfin, les transactions courantes, dons officiels inclus, ont atteint 4,2 % du PIB en 2023 et la couverture extérieure de la monnaie a été satisfaisante à 74,8 %.

Les perturbations des marchés des produits de base et des chaînes d'approvisionnement, accentuant les pressions inflationnistes et la persistance des défis structurels ont constitué les principaux facteurs de risque pesant sur la stabilité monétaire et financière sous régionale au cours de l'année 2023.

... et un système financier globalement stable, malgré la persistance des tensions géopolitiques et la détérioration des termes de l'échange dans les pays de la CEMAC.

L'activité des institutions financières a été caractérisée par l'augmentation des bilans et du nombre des banques. La trésorerie des banques a maintenu sa dynamique haussière et la solvabilité n'a globalement pas été affectée en dépit de la levée des mesures d'assouplissement prudentielles prises par la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC) pour contenir l'impact de la Covid-19 sur le secteur. La production des sociétés d'assurances a poursuivi son affermissement, alors que le secteur de la prévoyance sociale continue de pâtir d'une trésorerie insuffisante.

Sur les marchés des capitaux, face à l'accélération des tensions inflationnistes, la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) a continué l'orientation restrictive de sa politique monétaire, à travers le relèvement de ses principaux taux d'intervention, l'arrêt des injections au titre de l'opération

principale hebdomadaire, le lancement des ponctions de liquidités hebdomadaires ainsi que le maintien des ponctions de liquidités de maturité longue. Les Etats ont plus que sollicité le marché des valeurs du Trésor nonobstant l'accroissement des coûts des émissions.

Quelques avancées ont également été enregistrées au niveau des infrastructures financières de la CEMAC. Il s'agit de *(i)* la poursuite des travaux de remplacement du Système de Télécompensation en Afrique Centrale (SYSTAC) par un système de compensation centralisé ou SYSTAC 2, traitant de tous les moyens de paiements, fonctionnant en temps réel et capable de s'intégrer dans un écosystème de paiement transfrontalier en Afrique ; *(ii)* les évolutions en cours du Système de Gros Montant Automatisé (SYGMA) par l'ajout des modules indispensables pour la gestion du compte unique du Trésor et des virements instantanés en temps réel de SYSTAC 2 et *(iii)* l'entrée en production de l'application informatique de gestion de la surveillance des systèmes et moyens de paiement ainsi que du reporting et de la collecte des données des services de paiement.

1. FRAGILITES INHERENTES AUX EVOLUTIONS MACROECONOMIQUES

La contraction de la croissance économique, engendrée par les contreperformances du secteur pétrolier dans un contexte de détérioration des termes de l'échange, malgré l'octroi des appuis budgétaires par les partenaires financiers et la modernisation des circuits de collecte des ressources publiques, a contribué à fragiliser le cadre macroéconomique sous régional en 2023, à travers notamment l'accélération des pressions inflationnistes et la baisse de la compétitivité. Le niveau global des risques pesant sur la stabilité financière pourrait augmenter au regard des perspectives d'évolution de la crise russo-ukrainienne et du conflit dans la bande de Gaza entre le Hamas et Israël.

Cette partie analyse les sources des risques macroéconomiques se rapportant à la conjoncture mondiale et son impact sur le contexte sous régional. Elle examine également les retombées des évolutions macroéconomiques sur le système financier de la Communauté.

1.1. Fragilités macroéconomiques internationales

Dans l'ensemble, les fragilités macroéconomiques se sont fortement accrues sur fond d'essoufflement de l'activité économique mondiale, d'un niveau d'inflation élevé et de resserrement des conditions monétaires et financières. En effet, la crise immobilière en Chine ainsi que le conflit dans la bande de Gaza entre la Hamas et Israël ont consolidé les fragilités existantes, notamment la crise russo-ukrainienne et ses conséquences inflationnistes.

1.1.1. Ralentissement de la croissance économique mondiale

Selon les estimations du Fonds monétaire international (FMI), la croissance mondiale a reculé pour s'établir à 3,2 % en 2023, après 3,5 % en 2022. De même, le taux de croissance du commerce mondial est revenu de 5,2 % en 2022 à 0,3 % en 2023, en raison de la faiblesse de la demande mondiale.

Le repli de l'activité a globalement été observé dans presque toutes les régions du monde. Dans les économies avancées, le taux de croissance du PIB réel est ressorti à 1,6 % en 2023, contre 2,6 % en 2022, tandis qu'il s'est stabilisé autour de 4,3 % dans les pays émergents et en développement. Sur la même période, le taux de croissance du PIB réel est passé de 4,0 % à 3,4 % en Afrique Subsaharienne.

1.1.2. Accentuation des pressions inflationnistes

Les pressions inflationnistes ont reculé dans plusieurs régions, à l'exception de l'Afrique subsaharienne, tout en demeurant élevées. Au niveau mondial, le taux d'inflation est revenu de 8,7 % en 2022 à 6,8 % en 2023, alors que dans les pays avancés et ceux dits émergents et en développement, il s'est établi respectivement à 4,6 % et 8,3 % en 2023, contre 7,3 % et 9,8 % en 2022. Cependant, les prix ont fortement augmenté en Afrique subsaharienne, le taux d'inflation atteignant 16,2 %, après 14,5 % en 2022.

1.1.3. Resserrement des conditions monétaires et financières mondiales

Face aux tensions inflationnistes résultant des déséquilibres entre l'offre et la demande globale, la plupart des Banques Centrales dans le monde ont maintenu l'orientation restrictive de leur politique monétaire.

1.2. Situation macroéconomique des pays de la CEMAC

Après la crise sanitaire de la Covid-19, l'économie mondiale a été confrontée à la crise immobilière en Chine et à la persistance des tensions géopolitiques qui ont contribué à perturber les

économies de la CEMAC. Ces chocs d'origine extérieure ont pesé sur la reconstitution des marges budgétaires, la maîtrise de l'inflation et l'évolution de la compétitivité des économies de la zone.

1.2.1. Evolution du contexte macroéconomique sous régional

Cette partie passe en revue les principales tendances du secteur réel, des finances publiques, du secteur extérieur et du secteur monétaire.

1.2.1.1. Décélération de la croissance économique

Le taux de croissance de la CEMAC est revenu de 2,9 % en 2022 à 2,3 % en 2023, du fait principalement des contreperformances du secteur pétrolier (-1,1 %, après -0,7 % en 2022), dans un contexte de détérioration des termes de l'échange (-16,5 %, après 29,2 % en 2022).

Tableau 1 : Taux de croissance du produit intérieur brut (2018 – 2023)

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Cameroun	4,0	3,5	0,3	3,3	3,6	3,3
Centrafrique	3,8	2,8	0,6	1,1	0,5	1,0
Congo	1,1	-0,2	-6,1	-1,5	0,3	1,5
Gabon	0,8	3,9	-1,8	2,5	3,1	2,2
Guinée Equatoriale	-3,0	-4,4	-4,6	0,9	3,0	3,2
Tchad	1,9	2,5	-2,2	-0,5	2,9	4,6
CEMAC	1,8	2,0	-1,8	1,8	2,9	2,3

Sources : Administrations nationales et BEAC

1.2.1.2. Fragilisation des finances publiques et des ratios de la dette

La conduite des politiques budgétaires prudentes par les pays membres de la CEMAC, dans un contexte de poursuite des programmes conclus avec le FMI, s'est soldée par une réduction de l'excédent budgétaire ainsi qu'une accumulation des arriérés de paiements intérieurs. Ainsi, le solde budgétaire global, dons compris, est passé de 2,8 % du PIB en 2022 à -0,2 % en 2023 ; tandis que le solde budgétaire, hors dons, s'est établi à -0,9 % du PIB, après 2,3 % un an auparavant.

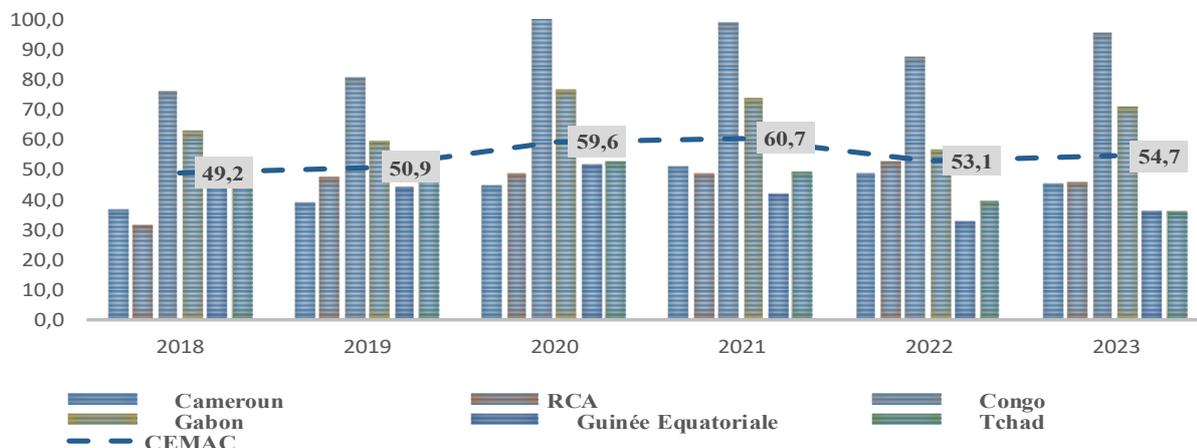
La baisse des recettes publiques a principalement été le fait de la chute de sa composante pétrolière (-20,0 % après une hausse de 107,5 % en 2022), dans le sillage du recul des cours du pétrole brut (de -16,4 % à 80,6 dollars le baril en 2023), non compensée par l'amélioration des recettes non-pétrolières qui ont tiré avantage des efforts réalisés par les Etats dans la mobilisation des recettes fiscales, notamment avec la modernisation des circuits de collecte des impôts.

Ainsi, les pays de la sous-région ont dégagé un déficit budgétaire global de 306,9 milliards FCFA et ont mobilisé des tirages extérieurs de 1 286,5 milliards FCFA, bénéficié des allègements de dette extérieure de près de 202 milliards FCFA et engrangé des ressources monétaires nettes de l'ordre de 985 milliards FCFA. Ces ressources leur ont permis d'amortir la dette extérieure à hauteur de 2 046,5 milliards et de se désengager vis-à-vis du système non bancaire d'environ 688,1 milliards FCFA.

En outre, l'écart de production des pays est resté négatif (-1,7 % en 2023 et -2,0 % en 2022). Dans ces conditions, le solde primaire corrigé des variations saisonnières qui en a découlé a été excédentaire de 2,1 % du PIB, après 3,9 %. Ainsi, l'impulsion budgétaire s'est établie à 1,8 % en 2023, contre 3,6 % en 2022. Quant au solde budgétaire de référence, il est passé de 2,1 % du PIB en 2022 à 0,0 % du PIB en 2023, indiquant des difficultés pour les pays membres à générer une épargne budgétaire.

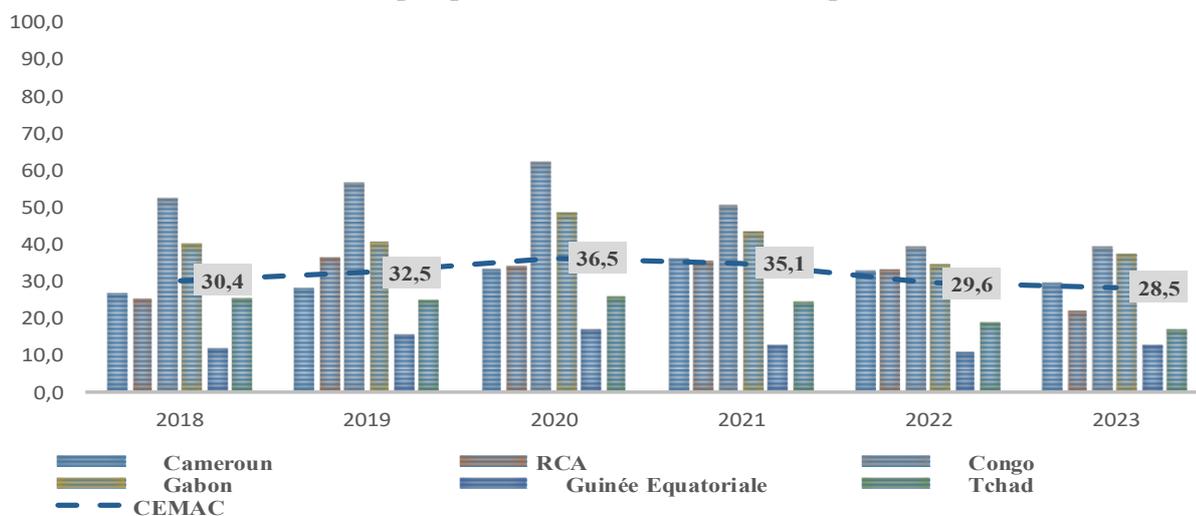
La gestion des finances publiques s’est soldée par une dégradation des ratios de la dette. Le stock de la dette publique globale/PIB s’est établi à 54,7 % en 2023, après 53,1 % un an plus tôt. Le ratio du service de la dette publique sur les exportations est passé de 9,5 % à 12,2 % entre 2022 et 2023, alors que le ratio du service de la dette publique sur les recettes budgétaires a progressé de 18,0 % en 2022 à 20,7 % en 2023.

Graphique 1 : Taux d’endettement public global



Sources : Administrations nationales et BEAC

Graphique 2 : Taux d’endettement public extérieur



Sources : Administrations nationales et BEAC

1.2.1.3. Consolidation des positions extérieure et monétaire

Le solde des transactions courantes, dons officiels inclus, a reculé pour atteindre 4,1 % du PIB en 2023, après 8,1 % en 2022, en raison principalement de la nette détérioration des termes de l’échange (-16,5 % en 2023, après +29,2 % en 2022).

Les avoirs extérieurs nets du système monétaire se sont plutôt accrus (4,4 %) en glissement annuel, en lien avec la croissance économique observée et la poursuite des efforts de rapatriement des devises par les opérateurs économiques. Les réserves de change ont représenté environ 4,82 mois d’importations de biens et services à fin 2023, après 5,26 mois en fin 2022. Quant au taux de couverture extérieure de la monnaie, il est en recul de 1,7 point pour se fixer à 74,8 % au 31 décembre 2023.

Le resserrement de la politique monétaire de la BEAC a davantage durci les conditions monétaires dans la CEMAC en 2023.

1.2.2. Risques pesant sur la stabilité financière inhérents aux évolutions macroéconomiques

Les chocs sur les économies de la CEMAC ont connu un tassement, malgré la persistance de certains défis géostratégiques, notamment la crise en Ukraine, le conflit dans la bande de Gaza entre le Hamas et Israël et l'aggravation de la crise immobilière en Chine. En effet, les perturbations subies par les marchés des produits de base et les chaînes d'approvisionnement ont été tempérées par le fléchissement des prix des produits énergétiques et des produits alimentaires importés.

1.2.2.1. Décélération des pressions inflationnistes

Le taux d'inflation dans la CEMAC s'est élevé à 5,6 %, en moyenne annuelle, et 4,6 %, en glissement annuel, en 2023, contre 5,5 % et 6,7 % un an plus tôt. Le resserrement de la politique monétaire de la BEAC engagé depuis 2022 et les mesures d'accompagnement prises par les Etats en vue de préserver le pouvoir d'achat des ménages ont aidé à contenir les pressions inflationnistes.

Sur l'année 2023, l'inflation sous-jacente en glissement annuel s'est contractée, revenant de 6,3 % en décembre 2022, à 3,5 % en décembre 2023. En moyenne annuelle, elle s'est située à 5,1 % en décembre 2023, contre 5,5 % un an auparavant. Cette évolution serait le reflet des effets de second tour de la crise russo-ukrainienne et de la hausse des prix des carburants à la pompe.

L'analyse par composantes fait ressortir, pour l'essentiel, en glissement annuel, une contribution en hausse de la fonction « *produits alimentaires et boissons non alcoolisées* » (1,9 point, contre 4,6 point douze mois auparavant) et de la fonction « *transport* » (1,4 point, contre 0,3 point douze mois un an plus tôt).

La baisse des prix dans la CEMAC s'explique à la fois par des facteurs externes et internes. Les facteurs externes ont trait notamment au fléchissement des prix des produits pétroliers liquides et gazeux à l'international, amorcé depuis le second semestre 2022 ainsi qu'à un niveau favorable des prix des produits alimentaires importés.

Les facteurs internes ont plutôt entretenu la dynamique des prix. Ils concernent essentiellement les chocs climatiques et les perturbations des circuits d'approvisionnement qui ont négativement affecté l'offre alimentaire domestique. Les diverses mesures prises par les Etats pour encadrer les prix et le resserrement de la politique monétaire de la BEAC ont néanmoins constitué des facteurs de modération des pressions inflationnistes.

1.2.2.2. Baisse de la compétitivité des économies

Au plan de la compétitivité prix, le taux de change effectif réel (TCER) global de la sous-région s'est déprécié de 1,4 % entre 2022 et 2023, en lien avec le recul du taux de change nominal et de l'inflation moins élevée. Les gains de compétitivité induits par la baisse du TCER tiennent en partie à la dépréciation du FCFA par rapport aux monnaies des principaux partenaires de la sous-région, mais également à leurs différentiels d'inflation.

Concernant la compétitivité hors prix, l'environnement des affaires de la CEMAC est resté peu attractif. Les réformes engagées par les pays membres au cours des dernières années, en vue de favoriser l'entrée des capitaux étrangers, ont produit des effets limités en lien avec la persistance des défis structurels, notamment la faiblesse des infrastructures socio-économiques et une couverture énergétique en amélioration.

Encadré 1 : Etat des lieux de la mise en place de l'OCA-CEMAC

L'Observatoire du Climat des Affaires en zone CEMAC (OCA-CEMAC) résulte des conclusions de la Conférence des Chefs d'Etat de la CEMAC de janvier 2009, à l'effet de mettre place en un baromètre permettant de suivre l'évolution du climat des affaires (indicateurs quantitatifs et qualitatifs comparables entre les pays), afin de créer les conditions d'une stabilisation et d'une relance de l'activité économique dans les Etats membres.

Les travaux réalisés sous la coordination de la Commission de la CEMAC ont abouti à la validation *i)* d'une base de données accessible en ligne ; *ii)* d'une liste d'indicateurs répartis dans trois modules (développement du secteur privé et réglementation des affaires, marché et coût des facteurs ainsi que environnement macroéconomique et gouvernance économique) ; *iii)* d'une liste d'indicateurs agrégés élaborés et intégrés dans la base de données ; *iv)* d'un plan de collecte des données et de tableaux de bord par pays et pour la sous-région ; *v)* des fonctionnalités de veille économique (blog, newsletters et forum) ; *vi)* d'un cadre de gestion multilingue du site (anglais, espagnol, arabe) et *vii)* d'un cadre institutionnel de gestion de l'observatoire.

La Commission de la CEMAC a procédé à la formation sur la prise en main de l'outil et à l'installation des points focaux nationaux en 2021. Sur la même période, le Conseil des Ministres de l'Union Economique de l'Afrique Centrale a adopté la Directive portant mise en place de l'Observatoire du Climat des Affaires en zone CEMAC. Dès lors, des difficultés ont émergé dans la collecte de données relatives aux différents indicateurs de la base de données, en lien avec la mobilité professionnelle de certains points focaux formés, l'insuffisance des moyens humains et financiers et une méthodologie de collecte de données pas suffisamment adaptée au contexte sous régional.

Afin de résoudre ces contraintes, la Commission de la CEMAC a organisé, avec l'appui technique de la Fondation pour les Etudes et la Recherche sur le Développement International (FERDI), un atelier portant sur l'opérationnalisation des points focaux de l'Observatoire du climat des affaires en zone CEMAC. Cette activité visait à *(i)* rendre opérationnel le cadre institutionnel notamment la plateforme et les points focaux ; *(ii)* améliorer la pertinence des données et élargir son champ ; *(iii)* répondre à la problématique de financement ; *(iv)* proposer un calendrier de relance ; et *(v)* explorer les pistes de coopération avec la FERDI pour une synergie avec l'Observatoire de la compétitivité durable. Ainsi, la plateforme de l'OCA-CEMAC a été revue avec l'ajout de la langue espagnole et une formation sur la prise en main du logiciel. De même, la collecte et l'analyse des données a été organisée pour l'ensemble des points focaux.

Les travaux ont été sanctionnés par l'adoption d'un calendrier en vue de la production du premier rapport de l'Observatoire du Climat des Affaires en zone CEMAC courant 2024.

1.2.2.2. Persistance de quelques pratiques de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme

La CEMAC reste exposée à plusieurs activités à l'origine des phénomènes de BC/FT, en lien avec le commerce extérieur, les crimes environnementaux et l'exploitation minière illégale en matière de BC/FT ainsi que les évaluations mutuelles.

S'agissant des pratiques à risque dans le secteur commercial, les activités d'importations et d'exportations des marchandises ont été régulièrement et abusivement utilisées pour des actes de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme. Plusieurs modes opératoires ont été identifiés en rapport avec la surfacturation ou la surévaluation des déclarations d'importation préalables à l'acquisition des marchandises ; la sous facturation en lien avec la présentation d'une facture minorée à l'importateur tout en expédiant des marchandises de plus grande valeur et en transférant cette valeur à l'importateur et à l'utilisation abusive des régimes suspensifs des droits (régime de transit, régime d'entrepôt, suspension temporaire).

Pour ce qui est des vulnérabilités inhérentes aux crimes environnementaux et à l'exploitation minière illégale, tous les pays de la sous-région, à des degrés différents, sont exposés aux problèmes d'exploitation illégale et au trafic illicite des ressources naturelles (faune, produits halieutiques, forêts, mines, etc.). Ces pratiques ont engendré des vulnérabilités à savoir, entre autres, la présence des groupes armés, la faiblesse des contrôles et la difficulté d'accéder aux zones minières enclavées, l'implication des personnes politiquement exposées disposant des fonds d'origine et de destinations douteuses dans les activités minières ainsi que la corruption, le trafic de drogues et la traite d'êtres humains.

Au titre des évaluations mutuelles, les rapports des pays membres de la CEMAC font ressortir les déficits du dispositif de prévention et de supervision en matière de LBC/FT et la faiblesse des contrôles aux frontières. Les principales menaces qui en résultent ont trait aux crimes environnementaux, aux atteintes à la probité et au contournement fiscal. Le niveau d'exposition du pays aux risques de financement du terrorisme est non négligeable en rapport avec la proximité géographique avec les pays où sévit le terrorisme, la prédominance des espèces dans les transactions, l'existence de canaux informels de paiement et de transferts de fonds.

Des cas de vols, de corruption, d'abus de confiance, de trafic de stupéfiants, d'exploitation illicite des ressources minières, de crimes environnementaux liés au braconnage, de l'activisme des groupes terroristes ont également été relevés. Les principaux facteurs de vulnérabilités qui en ressortent sont relatives, entre autres, à la prépondérance du secteur informel avec pour corollaire la forte circulation du cash en dehors des circuits financiers conventionnels et la faiblesse des contrôles aux frontières.

2. TENDANCE DES MARCHES DES CAPITAUX

2.1. Evolution des marchés des capitaux mondiaux

Les marchés des capitaux mondiaux ont évolué dans un contexte international caractérisé par la combinaison de plusieurs chocs, notamment la crise entre la Russie et l'Ukraine, le choc des prix de l'énergie et de l'alimentation, les perturbations des chaînes d'approvisionnement, l'appréciation du dollar et l'accentuation des pressions inflationnistes.

2.1.1. Performance des principales places obligataires et boursières

Le marché obligataire a été marqué par un mouvement général de baisse des taux, à la fois en Europe et aux Etats-Unis, en raison des projections de risques de récession. Les taux de rendement ont connu deux phases différentes. Le premier semestre 2023 a été caractérisé par une forte remontée des taux alors que sur la seconde partie de l'année les taux ont baissé, en rapport avec les anticipations de changement d'orientations attendues des banques centrales consécutives au reflux de l'inflation. Au 30/12/2023, le *taux de rendement de l'OAT à 10 ans*, a régressé à 2,557 %, contre 3,106 % au 31/12/22. Suivant la même tendance, le *Bund à 10 ans* a également terminé au plus bas à 2,022 %, contre 2,565 % au 31/12/22. En revanche, le taux de rendement des bons du Trésor américain à 10 ans, considéré comme un indicateur des coûts d'emprunt mondiaux, a légèrement progressé à 3,880 %, contre 3,877 % au 31/12/22.

Sur le compartiment des actions, les marchés ont rebondi en 2023 avec d'excellentes performances et les principaux indices boursiers se sont approchés de leurs niveaux historiques records. Ces performances s'expliquent notamment par les bons profits des entreprises, la poursuite des programmes de rachats d'actifs et l'anticipation d'un desserrement des politiques monétaires. Au 29/12/2023, l'indice *CAC-40* a connu un rebond de 16,52 % par rapport au 30/12/22 et l'indice *Eurostoxx 50* a clôturé l'année en hausse de 19,19 %. Aux Etats-Unis, les indices américains ont progressé de 13,70 % pour l'indice *Dow Jones*, de 24,23 % pour le *S&P 500* et de 43,42 % pour le *Nasdaq Composite* représentant les valeurs technologiques. En termes de perspectives, avec la baisse des risques de récession, le marché des actions resterait attractif, toutefois il ne devrait pas surperformer comme le marché obligataire car les fondamentaux économiques demeurent fragiles.

2.1.2. Variation des cours des principales devises

De décembre 2022 à décembre 2023, l'Euro s'est apprécié par rapport à certaines monnaies notamment le yen, le yuan, la roupie indienne, le rand et le naira, malgré la détérioration des perspectives économiques dans la zone Euro, accentuant ainsi les pressions inflationnistes. En revanche, il s'est déprécié vis-à-vis du dollar américain, de la livre sterling et du franc Suisse.

2.1.3. Dynamique des matières premières

En 2023, les cours des principaux produits de base exportés par les pays de la CEMAC ont enregistré une baisse, en raison principalement du recul des cours des produits énergétiques sur les marchés internationaux. En moyenne annuelle, l'indice des cours des produits de base exportés par les pays de la CEMAC a reculé de 0,53 %, du fait de la baisse des cours des produits énergétiques (4,01 %) ainsi que des métaux et minéraux (0,20 %). Les cours des produits de pêche, agricoles et forestiers se sont accrus respectivement de 2,24 %, 7,77 % et de 1,64 %.

2.1.4. Orientation des politiques monétaires

Plusieurs banques centrales ont maintenu l'orientation restrictive de leurs politiques monétaires pour juguler les pressions inflationnistes. Ainsi, la BCE a relevé à six reprises ses taux directeurs. Le Conseil des gouverneurs a également décidé de poursuivre les remboursements au titre du principal des titres, acquis dans le cadre du programme d'achats face à la pandémie, sous certaines conditions.

Quant à la Réserve fédérale (Fed), elle a revu à la hausse à quatre reprises ses taux directeurs. Elle a en outre poursuivi la réduction de ses avoirs en titres du Trésor, en dette d'agence et en titres adossés à des créances hypothécaires d'agence, comme consignée dans les plans de réduction de la taille du bilan de l'Institution. Pour faire face aux pressions inflationnistes, la Banque d'Angleterre a augmenté à cinq reprises ses principaux taux directeurs. De même, la Banque du Canada a poursuivi sa politique de resserrement quantitatif comme outil complémentaire aux hausses du taux directeur.

En revanche, la Banque Centrale du Japon a conservé l'orientation accommodante de sa politique monétaire et la Banque Centrale chinoise a assoupli sa politique monétaire en baissant son taux de réserves obligatoires (RRR) de 50 points de base en vue d'inciter les banques à injecter plus de liquidités sur le marché.

A l'instar de plusieurs banques centrales, la plupart de celles implantées en Afrique subsaharienne ont mené des politiques monétaires restrictives, à l'effet de contenir l'augmentation du niveau général des prix provoqués par les tensions géopolitiques, notamment la crise en Ukraine et le conflit dans la bande de Gaza entre le Hamas et Israël.

2.2. Marchés des capitaux de la CEMAC

Les marchés des capitaux de la CEMAC comprennent le marché monétaire au sens strict, décomposé en compartiment des interventions de la BEAC et en compartiment interbancaire, le marché des valeurs du Trésor animé par la BEAC, le marché des titres de créances négociables et le marché financier. Dans l'ensemble, la Banque centrale a maintenu l'orientation restrictive de sa politique monétaire pour réduire l'accélération de l'inflation, tandis que le marché des valeurs du Trésor a enregistré une hausse continue des coûts des émissions et demeure confronté à la concentration des titres sur certains acteurs.

2.2.1. Tendances du marché monétaire

Le marché monétaire a été caractérisé entre décembre 2022 et décembre 2023 par *(i)* le relèvement des principaux taux d'intervention de la BEAC sur le marché monétaire (le taux d'intérêt des appels d'offres et le taux de la facilité de prêt marginal), *(ii)* l'arrêt des injections au titre de l'opération principale hebdomadaire, *(iii)* le début des ponctions de liquidités hebdomadaires ainsi que le maintien des ponctions de liquidités de maturité longue et *(iv)* la hausse du volume des transactions interbancaires.

2.2.1.1. Interventions de la BEAC et taux pratiqués

Sur la période sous revue, le taux d'intérêt des appels d'offres (TIAO) ainsi que le taux de la facilité de prêt marginal (TFPM) ont été revus à la hausse par le Comité de Politique Monétaire (CPM) lors de sa session du 27 mars 2023. En effet, le TIAO est passé de 4,50 % à 5,00 % tandis que le TFPM est passé de 6,25 % à 6,75 %.

Durant l'année 2023, la politique monétaire de la Banque Centrale a été orientée vers la réduction de l'accès à la monnaie Banque Centrale, perceptible notamment au travers de l'arrêt des opérations hebdomadaires d'injection de liquidités, du rehaussement des taux de ses interventions et de la poursuite des ponctions de liquidités. L'objectif visé par cette stratégie est de réduire la surliquidité bancaire et de dynamiser le marché interbancaire.

Le volume moyen des injections a connu une hausse, passant de 528,5 milliards FCFA en décembre 2022 à 924,8 milliards FCFA une année plus tard ; malgré les mesures de resserrement monétaire implémentées par la Banque Centrale. Cette hausse est imputable à la hausse des demandes de liquidités formulées par le système bancaire via notamment la facilité de prêt marginal et le guichet spécial de refinancement des crédits à moyen terme irrévocables. Pour ce qui concerne les ponctions de liquidités, leur encours moyen est revenu de 109,8 milliards FCFA en décembre 2022 à 18,5 milliards FCFA un an plus tard. Les ponctions de liquidités ont été réalisées à travers l'opération principale de reprise de liquidités (sept jours) et l'opération de reprise de liquidités à maturité longue (un mois).

S'agissant de l'opération principale d'injection de liquidités, elle a été suspendue par la BEAC en février 2023. Ainsi, aucun encours n'a été enregistré en décembre 2023, contre une moyenne de 49,8 milliards FCFA en décembre 2022.

Le volume moyen des avances au titre de la facilité de prêt marginal, en décembre 2023, s'est accru à 793,7 milliards FCFA, contre 423,6 milliards FCFA à la même période l'année antérieure, soit une hausse de 87,4 %. Cette évolution est imputable, d'une part, à l'arrêt des injections par le canal de l'opération principale et, d'autre part, aux difficultés rencontrées par certains établissements de crédit pour mobiliser davantage de ressources sur le marché interbancaire en vue de satisfaire leurs besoins croissants de liquidités.

Les avances effectuées sur le guichet spécial de refinancement ont également connu une hausse, passant de 55,1 milliards FCFA en décembre 2022 à 131,2 milliards FCFA un an plus tard, en raison de la mise en place des nouveaux crédits au cours de la période sous-revue.

Pour ce qui concerne les ponctions de liquidités, l'encours moyen mensuel de l'opération principale de reprise de liquidités de la Banque Centrale a atteint 12,7 milliards FCFA en décembre 2023, contre un montant nul un an auparavant, avec un pic de 120,7 milliards FCFA enregistré en septembre 2023. Cet instrument avait été lancé en mars 2023 à la suite de la décision adoptée par le Comité du Marché Monétaire lors de sa session du 21 février 2023. En décembre 2023, le taux maximum de soumission aux opérations de reprise de liquidités se situait à 1,25 %, contre 75 % lors du lancement de ces opérations.

Au cours de la période sous revue, 51 opérations de reprise de liquidités de maturité longue ont été organisées, dont 23 ont été déclarées infructueuses. L'encours moyen de ces opérations est revenu à 5,8 milliards FCFA en décembre 2023, contre 109,8 milliards FCFA un an auparavant. Le taux de ces opérations était fixé à 1,50 % à fin décembre 2023, contre 0,75 % une année plus tôt.

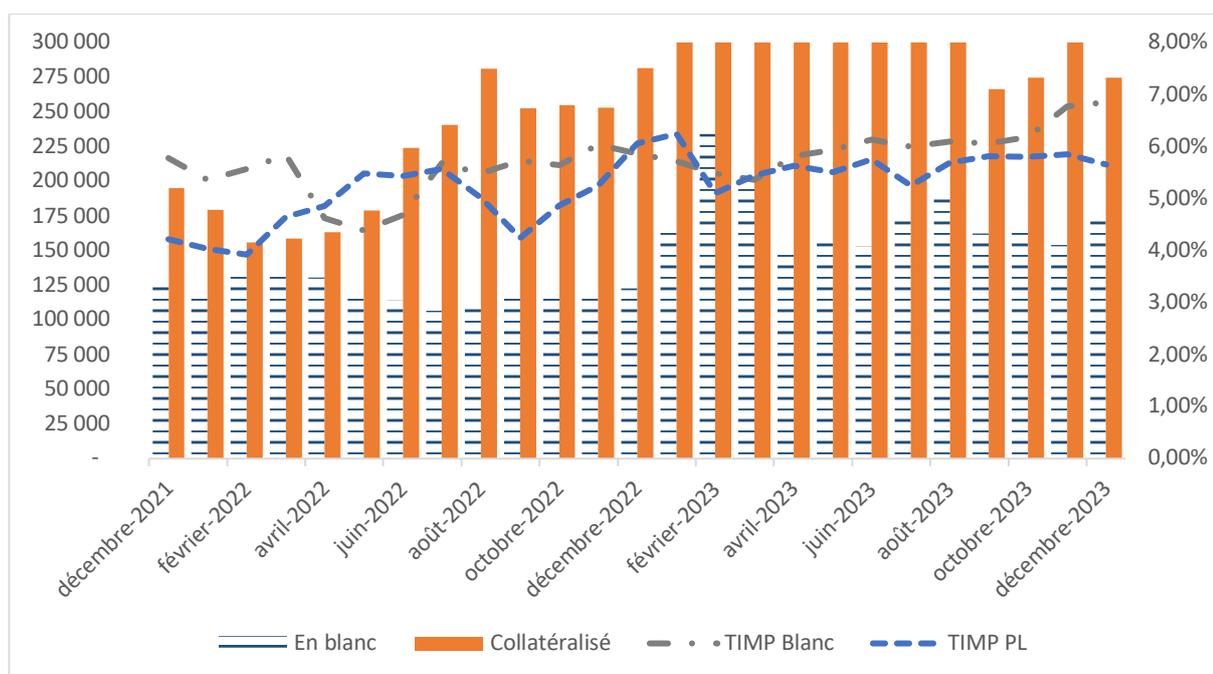
2.2.1.2. Compartiment interbancaire

Le volume mensuel des transactions interbancaires a plus que doublé, passant de 572,9 milliards FCFA en décembre 2022 à 1 148,6 milliards FCFA en décembre 2023, soit une hausse de 100,49 %. Ces opérations sont principalement constituées des pensions-livrée (61,13 % en décembre 2023 et 56,99 % en décembre 2022).

Quant à l'encours moyen des transactions interbancaires, il a connu une hausse, pour se situer à 457,3 milliards FCFA en décembre 2023, contre 402,2 milliards FCFA un an auparavant. Ce montant est composé des opérations de pensions-livrée, dont l'encours a légèrement progressé de 279,2 milliards FCFA en décembre 2022 à 280,8 milliards un an plus tard et des transactions en blanc, dont l'encours moyen est passé de 123 milliards FCFA à 172,9 milliards sur la même période.

Concernant l'évolution du coût de la liquidité sur le segment interbancaire, le taux interbancaire moyen pondéré de référence (TIMP des opérations à 7 jours) des prêts en blanc est passé à une moyenne mensuelle de 6,71 %, contre 5,87 % un an plus tôt et celui des opérations de pension-livrée s'est situé à une moyenne de 5,76 %, après 6,06 % l'année précédente.

Graphique 3 : Evolution de l'encours et du TIMP des opérations interbancaires



Source : BEAC

2.2.1.3. Risques et vulnérabilités pesant sur le marché monétaire sous régional

Les risques et vulnérabilités pesant sur le marché monétaire sont listés comme ci-après :

- **le relèvement des taux d'intervention de la BEAC sur le marché monétaire**, s'est traduit par une hausse du coût de la monnaie centrale, aussi bien sur le compartiment des interventions de la Banque Centrale que sur le marché interbancaire. Ce relèvement de taux, bien qu'ayant pour but la préservation de la stabilité interne de la monnaie, se

traduirait par un renchérissement du coût du crédit à l'économie et par conséquent une augmentation du prix des biens et services ;

- ***L'arrêt des injections de liquidité de la Banque Centrale via les opérations d'open market*** . Depuis le 2 mars 2023, les interventions au titre de l'opération principale de la BEAC sur le marché monétaire sont essentiellement des opérations de ponctions de liquidités. L'arrêt des injections au titre de l'opération principale s'est traduit par une hausse du volume de la facilité de prêt marginal de plus de 80 % sur la période sous-revue. Cette situation présente les mêmes risques que ceux évoqués *supra*, en raison du coût élevé de la facilité de prêt marginal. Toutefois, une réallocation de la liquidité excédentaire par le marché interbancaire devrait permettre de ralentir la hausse du coût de liquidité bancaire ;
- ***le maintien des opérations de reprise de liquidités de maturité longue***. Le Comité du Marché Monétaire a décidé de poursuivre le lancement à fréquence hebdomadaire des opérations de reprise de liquidités de maturité longue. Ces opérations, en fonction du taux d'intérêt, pourrait concurrencer les autres opportunités de même nature qu'offrent le marché (valeurs du Trésor ou interbancaire). Ceci est susceptible de diminuer la part de financement des Etats ou l'économie, ou encore freiner la réallocation de liquidité par le marché interbancaire. Il pourrait également inciter les banques offreuseuses de liquidités à exiger une prime de risque supplémentaire aux acteurs avec des besoins de trésorerie. Cependant, le taux d'intérêt encore bas (1,25% en décembre 2023) permet de contenir ces risques ;
- ***la dépendance des contreparties au refinancement de la BEAC***. Plusieurs banques commerciales ont sollicité de manière permanente des avances de la BEAC, notamment au guichet de la facilité de prêt marginal, et ont rencontré des difficultés à respecter le niveau de réserves obligatoires requis. Ceci traduit des difficultés persistantes de trésorerie qui pourraient se transformer en un problème de solvabilité, et mettre à mal la préservation de la stabilité financière.

2.2.2. Marché des valeurs du Trésor de la CEMAC

Au 31 décembre 2023, le marché des valeurs du Trésor de la CEMAC organisé par la Banque des Etats de l'Afrique Centrale a été marqué par : *i*) la poursuite du dynamisme des opérations sur les marchés primaire et secondaire *ii*) la baisse des taux de couverture des émissions et *iii*) l'accroissement des coûts des émissions pour l'ensemble des instruments mobilisés par les Trésors nationaux.

2.2.2.1. Evolution du marché primaire

L'encours des valeurs du Trésor s'est accru de 20,9 %, passant de 5 302,4 milliards FCFA en décembre 2022 à 6 413,1 milliards FCFA en décembre 2023.

Par type d'instrument, les Trésors nationaux ont émis 378 titres, dont 243 bons du Trésor assimilables (BTA), pour une valeur de 2 435,3 milliards FCFA, et 135 obligations du Trésor assimilables (OTA), d'un montant total de 1 901,0 milliards FCFA. Le segment des OTA a été plus animé par les Trésors du Congo (44,4 % du nombre d'émissions) et du Gabon (25,9 % du nombre d'émissions), et celui des BTA par le Congo (38,7 % du nombre d'émissions), le Gabon (24,7 % du nombre d'émissions) et le Cameroun (16,9 % du nombre d'émissions). Ces ressources ont

essentiellement bénéficié aux Trésors du Congo (1 810,3 milliards FCFA), du Gabon (985,6 milliards FCFA) et du Cameroun (868,4 milliards FCFA).

Tableau 2 : Profil d'émission des titres publics sur la période 2021 à 2023

Instruments	déc. 2021-déc. 2022		déc. 2022-déc. 2023	
	Nombre d'adjudications	Montants levés	Nombre d'adjudications	Montants levés
BTA	156	1 641 651	243	2 435 281
Cameroun	19	373 700	41	761 804
République centrafricaine	1	5 000	4	17 675
Congo	49	392 778	94	787 671
Gabon	52	477 746	60	491 088
Guinée Equatoriale	8	125 075	14	95 168
Tchad	27	267 352	30	281 875
OTA	142	1 930 182	135	1 901 032
Cameroun	14	305 167	8	106 560
République centrafricaine	6	46 347	15	104 983
Congo	44	584 742	60	1 022 613
Gabon	29	341 718	35	494 507
Guinée Equatoriale	14	271 663		
Tchad	35	380 544	17	172 370
Total	298	3 571 833	378	4 336 313

Source : BEAC

2.2.2.1.1. Coût des émissions

Le coût des émissions des valeurs du Trésor a augmenté en 2023, en rapport avec la hausse de la demande sur le marché et la faible participation des spécialistes en valeurs du Trésor (SVT) aux émissions. Le taux moyen pondéré des BTA s'est situé à 6,18 %, contre 5,76 % un an plus tôt et le rendement moyen des OTA, quant à lui, s'est élevé à 9,13 %, contre 8,74 % en glissement annuel.

Tableau 3 : TIMP et rendement moyen sur les BTA et les OTA

	Déc.2011-déc.2022	Déc.2022-déc.2023
BTA (TIMP moyen)	5,76	6,18
Cameroun	3,10	5,33
Centrafrique	8,88	8,00
Congo	6,57	6,60
Gabon	5,93	6,22
Guinée Equatoriale	8,15	7,02
Tchad	6,81	6,88
OTA (Rendement moyen)	8,74	9,16
Cameroun	5,82	6,72
Centrafrique	10,91	10,09
Congo	9,00	9,21
Gabon	8,66	9,03
Guinée Equatoriale	-	-
Tchad	10,08	10,20

Source : BEAC

2.2.2.2. Evolution du marché secondaire

Le marché secondaire des valeurs du Trésor de la CEMAC a poursuivi son expansion. En effet, 1484 opérations d'achat-vente de titres d'une valeur nominale de 3 524,7 milliards FCFA, échangées à 3 560,6 milliards FCFA, ont été enregistrées entre décembre 2022 et décembre 2023 ; contre 1 084 opérations de la même catégorie d'une valeur nominale de 2 699,1 milliards FCFA, échangées à 2 717,4 milliards FCFA, un an auparavant.

De même, 1 646 opérations de pension-livrée interbancaires ont été effectuées pour un montant cumulé de 4 942,9 milliards FCFA, en hausse par rapport à l'année précédente où 736 opérations avaient été réalisées sur des titres pour un montant cumulé d'environ 2 588,7 milliards FCFA.

Le nombre d'opérations de transferts de titres à blanc a également augmenté sur la période sous-revue. Ainsi, 4 098 opérations, d'une valeur nominale de 5 564,9 milliards FCFA, ont été réalisées entre décembre 2022 et décembre 2023, contre 2 835 opérations, d'une valeur nominale de 4 642,2 milliards FCFA, effectuées entre décembre 2021 et décembre 2022.

2.2.2.3. Risques liés au marché des valeurs du Trésor

2.2.2.3.1. Liquidité des titres en circulation

Les valeurs du Trésor sont essentiellement concentrées dans le portefeuille des banques (SVT et non SVT), soit 77,0 %. La BEAC a cumulé 3,6 % de ces titres via son programme de rachat. Les placements des investisseurs institutionnels et des personnes physiques sont demeurés modestes, soit 19,3 % de l'encours global des titres.

Cette situation s'explique par (i) la non-observation de la règle de ségrégation des titres par certains SVT qui n'enregistrent pas toujours les titres acquis pour la clientèle dans les comptes appropriés ; (ii) les niveaux de rendement des titres jugés encore faibles par certains investisseurs institutionnels, ce qui limite leur incitation à y souscrire et (iii) la faible culture financière des agents économiques (investisseurs institutionnels et personnes physiques).

Tableau 4 : Encours des titres publics par type de détenteur final

	déc-21		déc-22		déc-23	
	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%
SVT et non SVT	3 750 430	80,7	4 171 750	78,7	4 939 600	77,0
BEAC	430 280	9,3	266 467	5,0	233 600	3,6
Investisseurs institutionnels	417 519	9,0	750 011	14,1	1 044 700	16,3
Personnes physiques	51 824	1,1	114 182	2,2	195 200	3,0
Encours total	4 650 053		5 302 410		6 413 100	

Source : BEAC

2.2.2.3.2. Rendement

Au 31 décembre 2023, les courbes des taux des valeurs du Trésor de la CEMAC ont révélé que les titres émis par le Trésor du Cameroun présentent les coûts les plus bas sur le marché. Sur le compartiment des BTA, les titres du Cameroun à 26 semaines ont été échangés à 6,68 % (contre 7,17 % au Congo et 6,92 % au Gabon). Les rendements moyens des OTA de 2 ans et 3 ans du Trésor camerounais ont été respectivement de 7,88 % et 7,93 %, contre 8,97 % et 9,16% au Congo, 8,61 % et 8,90 % au Gabon. Ces taux s'inscrivent globalement au-dessus du taux directeur de la BEAC.

2.2.3. Marché des titres de créances négociables

Au 31 décembre 2023, le nombre d'agrément, encore valides, délivrés par la BEAC pour l'émission des titres de créances négociables était de cinq (essentiellement pour l'émission de Bons à Moyen Terme Négociables), avec une seule émission pour un encours de 20 milliards FCFA, contre 2 agréments accordés au 31 décembre 2022, sans aucune émission.

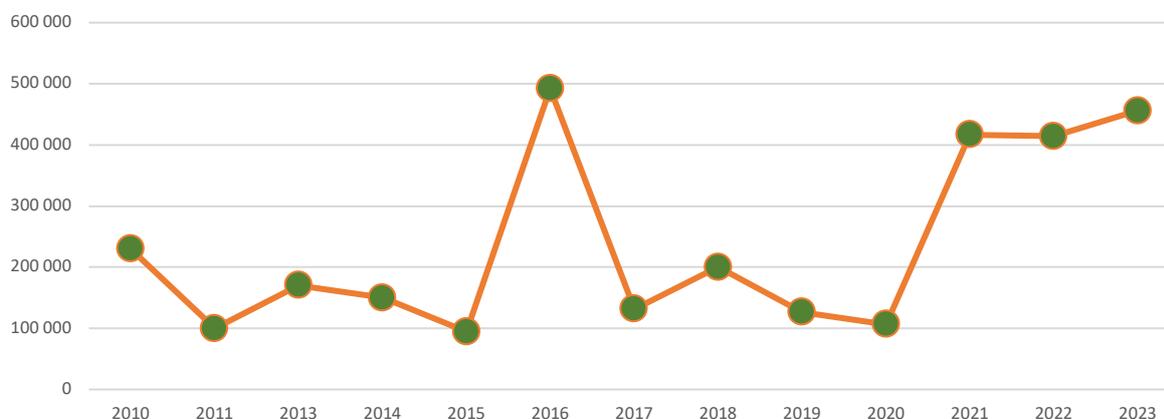
2.2.4. Marché financier sous régional

Le marché financier sous régional a poursuivi son dynamisme malgré le repli des opérations sur le compartiment des actions en lien avec la radiation d'une valeur de la cote de la BVMAC. La concentration des titres sur certains acteurs, le faible niveau de liquidité des titres et le faible recours du secteur privé aux opportunités offertes continuent d'impacter négativement la physionomie du marché.

2.2.3.1. Evolution des activités sur le marché primaire

Au 31 décembre 2023, le marché primaire a enregistré cinq opérations de levée des fonds pour une valeur de 474,4 milliards FCFA, dont les émissions des Etats (455,4 milliards FCFA, soit 96 % du montant total) et les placements privés (19,0 milliards FCFA, soit 4 % du montant total). Ces opérations ont porté à 1 884,0 milliards FCFA le volume global des ressources levées depuis la fusion effective des marchés financiers de la CEMAC en 2019.

Graphique 4 : Evolution des émissions souveraines sur le marché financier (en millions FCFA)



Source : COSUMAF

2.2.3.2. Evolution des activités du compartiment secondaire

La cote de la bourse des valeurs mobilières de l'Afrique centrale (BVMAC) a fait l'objet d'un ajustement avec la radiation d'une valeur cotée. Cette situation a entraîné une baisse de 27,33 % de la capitalisation boursière sur la période allant de fin 2022 à fin 2023, soit de 619,5 milliards FCFA à 450,2 milliards FCFA.

L'encours de la dette sur le compartiment des obligations a progressé de 45,2 %, à 1 279,1 milliards FCFA en 2023, en rapport avec l'introduction de nouvelles valeurs à la cote de la BVMAC. Cet encours est constitué à 99,7 % de dettes souveraines.

2.2.3.3. Activités des intermédiaires du marché

Le nombre d'intermédiaires agréés sur le marché financier sous régional est passé d'une vingtaine sur les deux marchés avant la fusion à plus de quatre-vingt acteurs après la fusion effective des deux marchés. Ils sont composés au 31 décembre 2023 d'un dépositaire central unique, de 24 sociétés de bourse, de 15 sociétés de gestion de portefeuille, de 10 dépositaires d'organisme de placement collectif, de 18 conseillers en investissement financier, de 2 banques teneurs de compte, de 13 commissaires aux comptes et de 2 organismes de garantie.

Les sociétés de bourse ont géré un portefeuille dont le volume est estimé à 1 396,5 milliards FCFA à fin 2023, contre 1 562,9 milliards FCFA un an plus tôt. Les banques demeurent les investisseurs les plus exposés avec environ 73 % du volume global des actifs financiers gérés par les intermédiaires.

2.2.4. Dépositaire central

Les titres conservés par le dépositaire central sont passés de 150 401 298 (1 636 872 actions et 148 764 426 obligations) à fin 2022 à 182 645 692 (1 435 477 actions et 146 930 788 obligations) à fin 2023 (21,4 %). Ils se sont accrus en valeur pour s'établir à 1895,5 milliards FCFA en 2023, à la faveur de l'entrée en bourse de deux sociétés financières ainsi que de l'appel public à l'épargne d'une entreprise privée, de la BDEAC et des quatre Etats membres de la CEMAC.

Encadré 2 : Avancées dans le processus de fusion des marchés financiers de la CEMAC

La deuxième phase de fusion des marchés financiers de la CEMAC s'est poursuivie en 2023. Cette phase s'est focalisée sur l'optimisation de la performance des structures créées, notamment le régulateur unique, la bourse des valeurs mobilières de l'Afrique centrale (BVMAC) et le Dépositaire Central Unique (DCU). Les actions entreprises au cours de cette année ont concerné la viabilisation des structures et le développement ainsi que la dynamisation du marché financier unifié.

➤ Viabilisation des structures du marché financier unifié

Plusieurs autres avancées ont été enregistrées en 2023 dans le processus de restructuration de la COSUMAF et de la BVMAC ainsi que de la création du DCU.

Il s'agit de :

- l'adoption du Règlement général du marché financier par le Collège de la COSUMAF ainsi que des tests subséquents (instructions, lettres circulaires, etc.). Ces textes visent à préciser les modalités d'application du Règlement CEMAC portant organisation et fonctionnement du marché financier de l'Afrique Centrale et le Règlement général, notamment l'agrément des intermédiaires de marché, le contenu et le format des informations adressées par les intermédiaires de marché à leur clientèle, l'agrément des agences de notation ou encore les modalités de dépôt et le contenu du dossier d'appel public à l'épargne. De même, l'audit institutionnel, organisationnel et opérationnel a été finalisé ;
- l'adoption d'un plan de restructuration de la BVMAC par le Comité de Pilotage du Programme des Réformes Économiques et Financières de la CEMAC (COFIL du PREF-CEMAC). Articulé autour de 11 actions à mettre en œuvre au plus tard en fin 2026, ce plan a été notifié au Directeur Général de la BVMAC, en vue de sa mise en œuvre effective. Par ailleurs, une liste des sociétés susceptibles d'être introduites en bourse a été communiquée par la BVMAC à la BEAC ;
- l'élaboration des projets des documents de constitution du DCU, notamment le pacte d'actionnaires, les statuts, les accords de siège, la convention de portage d'actions, le projet de procès-verbal de l'Assemblée Générale constitutive et le projet de procès-verbal du premier Conseil d'Administration. La création du DCU suppose également de disposer d'une infrastructure de marché moderne qui prenne en compte la communication entre les trois institutions de marché (DCU, BEAC et BVMAC) et entre celles-ci et les acteurs de marché. Ainsi, un diagnostic du dispositif infrastructurel de marché en vigueur à la BEAC (aux plans fonctionnel et technique) a été engagé et devrait aboutir à l'élaboration d'un cahier des charges sur les spécifications fonctionnelles et techniques pour la mise à niveau des infrastructures existantes.

➤ Développement et dynamisation du marché financier unifié

Les actions engagées sur ces deux volets ont concerné l'introduction en bourse des entreprises du portefeuille public, la promotion de la transparence financière et le renforcement de la collaboration avec les partenaires au développement du marché financier.

S'agissant du premier point, sur les dix-sept sociétés désignées par les Etats membres, deux ont finalisé avec succès leurs introductions en bourse, portant à six le nombre de sociétés enregistrées sur la cote de la BVMAC. Pour les autres sociétés, plusieurs difficultés ont été relevées et ont trait à la faible culture économique et financière des dirigeants, à l'absence d'une approche managériale orientée vers les résultats, à la faible implication des sociétés de bourse et aux pesanteurs administratives.

Concernant le deuxième point, plusieurs concertations se sont tenues avec les agences de notation financière en devise et en monnaie locale. Le Comité Ministériel de l'UMAC a adopté une résolution pour encourager les

États à s'approprier les exigences du marché en matière de transparence financière en général et de notation financière en particulier et pour inviter la BEAC à accompagner les États dans cette démarche.

Pour ce qui est du troisième point, la BEAC a bénéficié des appuis de la Banque africaine de développement et de la Banque Mondiale, notamment sur la création du DCU, la restructuration de la BVMAC et la COSUMAF, la refonte du corpus juridique régissant le marché financier unifié, l'élaboration d'un plan régional d'activation de l'épargne domestique, la mise en place d'un dispositif fiscal harmonisé, clair et incitatif à l'échelle régionale et l'acquisition d'une plateforme informatique complète pour les activités de marché dans la CEMAC.

3. DYNAMIQUE DES INSTITUTIONS ET INFRASTRUCTURES FINANCIERES

Les institutions financières implantées dans la CEMAC sont essentiellement regroupées en établissements de crédit (banques et établissements financiers), établissements de microfinance (EMF) et établissements de paiement. Elles sont supervisées par la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC). Les premiers établissements de paiement de la CEMAC ont reçu leur agrément en 2022.

Les sociétés d'assurances et les organismes de prévoyance sociale sont placés respectivement sous l'autorité de régulation de la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances (CIMA) et de la Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale (CIPRES).

Les infrastructures financières couvrent les systèmes gérés et exploités par la BEAC et les systèmes sous contrôle d'autres institutions financières. Les systèmes exploités par la BEAC sont composés du Système de Télécompensation en Afrique Centrale (SYSTAC), du Système des Gros Montants Automatisé (SYGMA), du Système SWIFT (Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunication), de la Centrale des Incidents de Paiement (CIP), du système de règlement/livraison des titres publics à souscription libre dont la gestion est assurée par la Cellule de Règlement et de Conservation des Titres (CRCT) ainsi que d'un système de règlement, de compensation et de gestion des garanties des opérations monétaires.

Les systèmes sous contrôle d'autres institutions financières sont constitués d'un système de cotation des opérations boursières géré par la Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale (BVMAC) dont les fonctions du Dépositaire Central Unique et de la Banque de Règlement sont assurées par la BEAC et d'un Système Monétique GIMACPAY exploité par le Groupement Interbancaire Monétique de l'Afrique Centrale (GIMAC), grâce à une plateforme convergente permettant l'interopérabilité des transactions monétiques. Les réseaux monétiques internationaux tels que Visa, Mastercard, Union Pay International participent à l'interopérabilité entre les banques de la CEMAC.

Les prestataires de services de paiement (PSP) de la CEMAC gèrent pour leur propre compte des plateformes de traitement des transactions. Il est à noter que les plateformes utilisées sont, pour la plupart, installées sur les serveurs situés hors de la CEMAC, dans des centres de mutualisation des ressources informatiques.

Les centres de traitement informatique sont une composante essentielle de l'écosystème de paiement de la CEMAC. Ils traitent et conservent les données sur les opérations financières des clients des services bancaires. A la fin de l'année 2022, les centres de traitement monétiques installés dans la CEMAC se déclinent comme suit : GIE CB (groupe Commercial Bank), OMOA (Opérateur Monétique Ouest Africain), BGF Services (Groupe BGFIBank) et Intelligentsia (Groupe First Bank). Le GIMAC, par son mode délégataire, propose aussi l'hébergement des solutions monétiques à ses membres. La CAMPOST, à travers sa Plateforme Nationale d'Agrégation des Paiements (NPSI), peut héberger ou traiter pour le compte des tiers, des systèmes de paiement électroniques.

3.1. Solidité des institutions financières

Le développement financier demeure modeste dans la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale. Le ratio actif total/PIB des institutions financières est passé de 38,6 % en 2022 à 43,2 % en 2023.

La composition du système financier sous régional a peu évolué, avec toujours une prédominance du secteur bancaire (80,9 % du total actif), suivi par le secteur des organismes de prévoyance sociale (7,6 % du total actif) et le secteur des établissements de microfinance (6,6 % du total actif). Les établissements financiers ont faiblement contribué dans l'actif total des institutions financières (1,9 %).

Tableau 5 : Structure des institutions financières

	2022			2023		
	Nombre	Actif total		Nombre	Actif total	
		en % du total	en % du PIB		en % du total	en % du PIB
Banques	53*	79,5	30,7	54	80,9	34,9
Organismes de prévoyance sociale	7	8,2	3,2	7	7,6	3,3
Établissements de microfinance	445**	7,0	2,7	445**	6,6	2,9
Sociétés d'assurances	55	3,2	1,2	55	3,1	1,3
Établissements financiers	9***	2,1	0,8	9	1,9	0,8
Total	609	100	38,6	570	100	43,2

*52 banques ont procédé au reporting CERBER

** EMF en activité

***7 établissements financiers ont procédé au reporting CERBER.

Sources : BEAC, SG-CIMA, SE-CIPRES, SG-COBAC

L'activité des banques s'est améliorée tout comme celle du secteur des établissements de microfinance, malgré la faiblesse des dispositifs de gouvernance et de contrôle interne ainsi que quelques insuffisances liées au reporting réglementaire. L'activité des établissements financiers s'est en revanche contractée.

Le secteur des assurances a maintenu son expansion. Pour un minimum réglementaire de 100 %, le taux de couverture des engagements réglementés s'est établi à 114,7 % pour les sociétés d'assurances non vie et à 108,0 % pour les sociétés d'assurances vie et capitalisation en 2023. De même, l'excédent de marge de solvabilité a atteint respectivement 92,1 milliards FCFA et 28,9 milliards FCFA en 2023. Les organismes de prévoyance sociale (OPS) de la CEMAC ont maintenu la progression de leur activité, bien qu'ils soient confrontés à la faiblesse de leur trésorerie et à l'insuffisance des opportunités de placement sur les marchés des capitaux. Ainsi, le total des bilans de ces organismes a augmenté de 2,4 % pour s'élever à 2 109,8 milliards FCFA au 31 décembre 2023.

3.1.1. Expositions intersectorielles

Les dépôts et placements des établissements de microfinance dans les banques de la CEMAC ont représenté 37,0 % du total de leurs dépôts au 30 septembre 2023, alors que leur portefeuille des crédits bruts a été constitué de moins de 1 % des concours reçus des banques.

Sur un montant total de 847,5 milliards FCFA de placements effectués par les sociétés d'assurances de la CEMAC en 2023, les dépôts bancaires occupent la deuxième place (33,2 %), après les valeurs mobilières (50,1 %). Cette tendance est similaire aussi bien dans les sociétés d'assurances non vie que dans les compagnies assurances vie et capitalisation pour lesquelles les dépôts bancaires ont représenté respectivement 31,4 % et 34,4 % des placements en 2023.

Les dépôts à terme et les comptes courants des organismes de prévoyance sociale dans les banques ont atteint 20,0 % du volume total de leurs investissements et 10,8 % du total de leurs actifs¹. Le portefeuille de placement des OPS de la sous-région est constitué en grande partie de prêts consentis aux Etats et aux entreprises.

3.1.2. Institutions bancaires

Le système bancaire de la CEMAC compte 54 banques en activité au 31 décembre 2023 réparties au Cameroun (18 banques), en République Centrafricaine (4 banques), au Congo (10 banques), au Gabon (7 banques), en Guinée Equatoriale (5 banques) et au Tchad (10 banques).

3.1.2.1. Appréciation de l'intermédiation bancaire

Le total agrégé des bilans des banques a augmenté de 11,4 %, à 22 401,2 milliards FCFA. Cette croissance a été enregistrée dans tous les pays membres.

Tableau 6 : Principaux postes des bilans des banques (en millions FCFA)

	2020	2021	2022	2023
Dépôts de la clientèle	11 479 845	12 770 358	14 970 651	16 631 080
Crédits bruts	9 035 893	9 955 932	10 624 309	11 742 297
Créances en souffrance	1 914 128	1 938 881	1 967 302	1 879 413
Provisions constituées	1 129 414	1 231 116	1 232 414	1 398 216
Crédits nets	7 906 479	8 724 816	9 391 895	10 344 081
Valeurs immobilisées	1 460 443	1 656 797	1 724 450	1 815 810
Excédent / déficit de trésorerie	4 233 967	4 801 360	6 819 269	7 480 717
Total bilan	15 218 970	18 179 749	20 104 204	22 401 176

Source : SG-COBAC

Les dépôts collectés se sont accrus (11,1 %) de manière relativement plus importante que les crédits bruts à la clientèle (10,45 %). Par échéance, les *dépôts à vue* (y compris les comptes sur livret) ont enregistré une hausse de 10,0 % par rapport à décembre 2022. Ils se sont élevés à 13 410 milliards FCFA, soit 80,6 % des dépôts collectés, contre 81,0 % un an plus tôt. Les *ressources à terme* collectés auprès de la clientèle ont progressé de 18,0 %, pour s'établir à 2 713,0 milliards FCFA, représentant 15,0 % du total des dépôts.

¹ Source : SE-CIPRES

L'augmentation des dépôts de la clientèle traduit globalement la hausse des ressources collectées auprès des différents agents économiques. Les évolutions les plus importantes ont concerné les dépôts *du secteur public* (35,3 % pour les administrations publiques et 8,2 % pour les entreprises publiques), les *dépôts des non-résidents* (24,7 %), les *dépôts du secteur privé* (9,0 %). Les *dépôts non ventilés* ont plutôt reculé (-11,2 %).

Tableau 7 : Ventilation des dépôts par secteur institutionnel (en millions FCFA)

	2020	2021	2022	2023
Privés	8 724 330	9 494 558	10 957 870	11 946 529
Publics	1 167 529	1 279 179	1 424 598	1 926 909
Entreprises publiques	621 462	808 060	856 155	926 206
Non-résidents	304 520	431 163	817 057	1 018 705
Non ventilés	662 004	757 398	914 971	812 731
Total	11 479 845	12 770 358	14 970 651	16 631 080

Source : SG-COBAC

Les crédits accordés au secteur privé sont ressortis à 8 704,8 milliards FCFA, en hausse par rapport à 2022, représentant 74,1 % du total des crédits bruts, après 76,7 % douze mois auparavant, dans un contexte sous régional et international caractérisé par le durcissement de la politique monétaire pour atténuer les pressions inflationnistes. Les crédits aux administrations et aux entreprises publiques se sont élevés à 2 106,3 milliards FCFA, soit 17,9 % du total des crédits bruts.

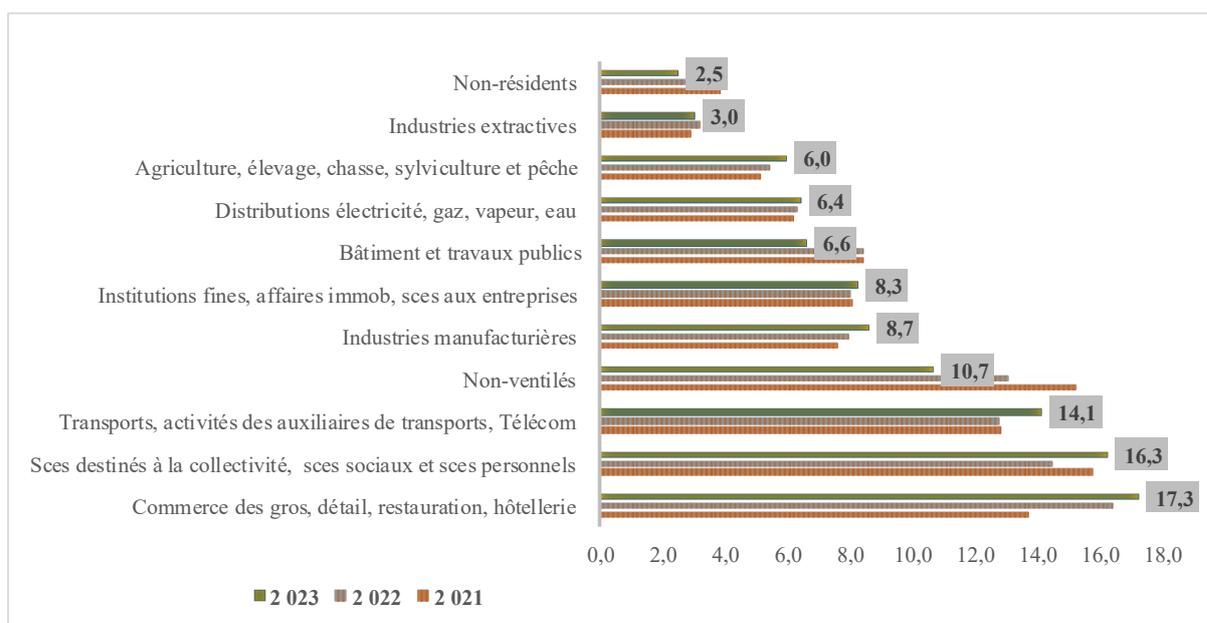
Tableau 8 : Ventilation des crédits par secteur institutionnel (en millions FCFA)

	2020	2021	2022	2023
Secteur privé	6 782 871	7 450 376	8 150 734	8 704 873
Etat	1 109 635	1 091 506	995 889	1 104 117
Entreprises publiques	520 997	639 473	703 640	1 002 234
Non-résidents	411 144	563 458	518 954	622 559
Encours financiers des opérations de crédit-bail	94 184	102 425	139 369	159 028
Autres créances	117 062	108 694	115 723	149 486
Total	9 035 893	9 955 938	10 624 309	11 742 297

Source : SG-COBAC

A fin 2023, les crédits octroyés par les banques demeurent concentrés dans le secteur du commerce de gros, commerce de détail, restauration et hôtellerie (17,3 %), suivi par les secteurs de la production des services destinés à la collectivité, services sociaux et services personnels (16,3 %), des transports, activités des auxiliaires de transports et télécommunications (14,1 %), des industries manufacturières (8,7 %) et des institutions financières, affaires immobilières et production des services destinés aux entreprises (8,3 %). Le secteur de la distribution (6,4 %) et de l'agro-pastorale (6,0 %) ainsi que les industries extractives (3,0 %) ont relativement moins bénéficié des crédits bancaires.

Graphique 5 : Ventilation sectorielle des crédits bruts de 2021 à 2023 (en %)



Source : Réalisé à partir des données du SG-COBAC

Les *provisions constituées* se sont élevées à 1 398,2 milliards FCFA à fin 2023, en hausse de 13,5 % par rapport à l'année dernière où elles se sont établies à 1 232,4 milliards FCFA. En conséquence, les crédits nets ont atteint 10 344,1 milliards FCFA (46,2 % du total bilan), soit une hausse de 10,1 %.

3.1.2.2. Trésorerie des banques

La trésorerie globale des banques est en progression depuis 2018 avec une accélération de la tendance entre 2020 et 2022, en rapport avec le recyclage de la trésorerie induit par le ralentissement des économies dans un contexte marqué par la pandémie de Covid-19. La trésorerie des banques est ressortie excédentaire à 7 480,7 milliards FCFA en 2023, soit une augmentation de 9,7 % par rapport à la situation qui prévalait un an auparavant. Cette évolution est principalement liée à la hausse des dépôts non réemployés.

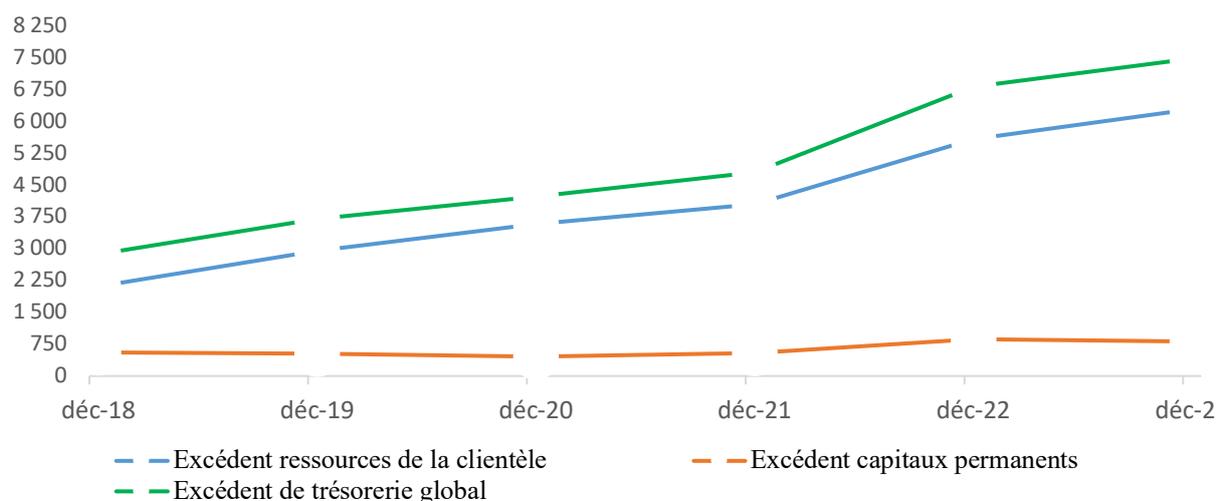
Toutes les places bancaires ont enregistré une amélioration de leur excédent de trésorerie : 49 % en Guinée Equatoriale, 32 % au Tchad, 30 % en République Centrafricaine, 21 % au Congo, 1 % au Cameroun et 1 % au Gabon.

Résultante du solde net entre les passifs et les actifs, en fonction des cycles d'investissement, d'exploitation et de financement, l'excédent de trésorerie global traduit la situation de la trésorerie des établissements de crédit. Cette partie analyse les déterminants de la trésorerie bancaire et la contribution des ressources de la clientèle en devises dans la trésorerie.

3.1.2.2.1. Evolution des déterminants de la trésorerie entre 2018 et 2023

Les ressources brutes de la clientèle constituent le principal déterminant de l'excédent de trésorerie global. Il apparaît sur le graphique ci-après que l'évolution des excédents de ressources de la clientèle est corrélée à celle de l'excédent de trésorerie global.

**Graphique 6 : Evolution de l'excédent de trésorerie des banques de la CEMAC
(en milliards FCFA)**



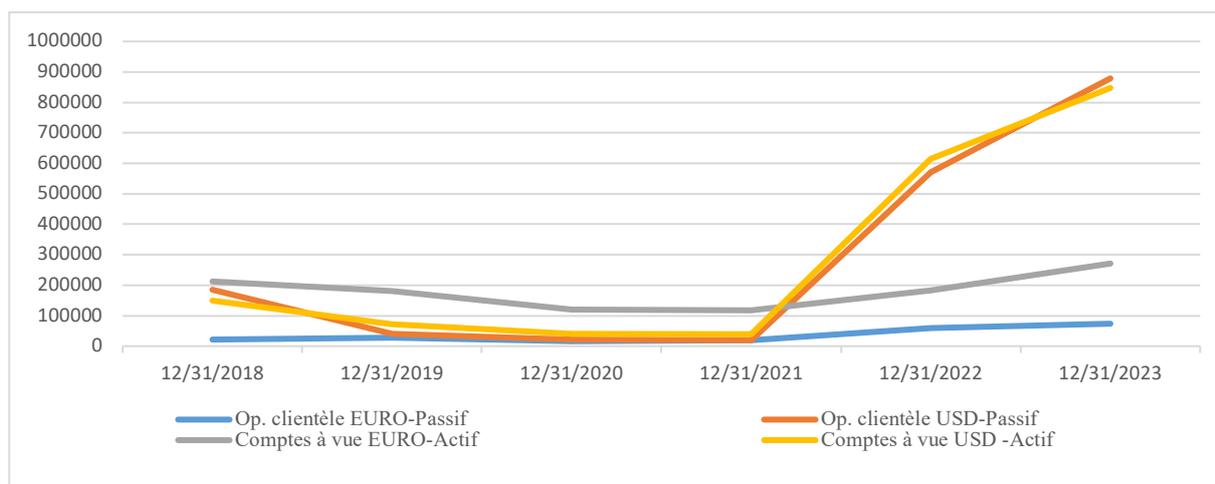
3.1.2.2.2. Contribution des ressources de la clientèle en devises dans la trésorerie

Au 31 décembre 2018, les encours des ressources de la clientèle sont ressortis à 352 millions USD (environ 185 milliards FCFA) et à 33 millions EUR (environ 22 milliards FCFA), soit 207 milliards FCFA. Ces ressources ont enregistré une hausse considérable à partir de 2021, en rapport avec les efforts réalisés par la Banque Centrale pour le rapatriement des avoirs en devises, à la suite de l'entrée en vigueur de la réglementation de change dans la CEMAC². Il est toutefois à noter que les entreprises extractives ont bénéficié d'un délai de grâce pour le rapatriement de leurs recettes en devises jusqu'en 2022. A compter de cette année, les devises rétrocédées à la BEAC ont atteint l'équivalent d'environ 459 milliards FCFA pour le USD et 25 milliards de FCFA en contre-valeur EUR. En 2023, en contre-valeur, ces rétrocessions ont atteint près de 703 milliards FCFA pour le USD et 63 milliards FCFA pour le EUR, soit un cumul de près de 765 milliards FCFA pour huit banques appartenant à des groupes bancaires internationaux.

Le graphique ci-après met en évidence l'évolution, de fin décembre 2018 à fin décembre 2023, des ressources de la clientèle en USD et EUR, d'une part, et des avoirs en comptes courants des correspondants dans les mêmes devises dont la BEAC.

² Règlement n°02/18/CEMAC/UMAC/CM du 21 décembre 2018

Graphique 7 : Evolution des ressources de la clientèle et avoirs en devise auprès des correspondants (en millions FCFA)



Source : SG-COBAC

3.1.2.3.3. Situation de la trésorerie bancaire à l'aune des opérations de réemplois

A fin 2023, les ressources de trésorerie ont globalement progressé de 36 % pour se fixer à 2 184 milliards FCFA, contre 1 612 milliards FCFA un an auparavant. Elles sont constituées de ressources à terme à concurrence de 71 % et de ressources à vue à hauteur de 25 %.

Les emplois de trésorerie se sont établis à 9 665 milliards FCFA au 31 décembre 2023, contre 8 431 milliards FCFA un an plus tôt, en progression de 14,6 %. Ils sont constitués de titres de placement et de transaction (52 %), d'opérations au jour le jour et à terme (7 %) et d'opérations à vue (38 %). L'augmentation des emplois de trésorerie a été enregistrée au Congo (30 %), au Tchad (23 %), au Gabon (16 %), en Centrafrique (11 %), en Guinée Equatoriale (11 %) et, dans une moindre mesure, au Cameroun (9 %).

S'agissant des opérations avec la Banque Centrale, le solde a diminué de 9,5 %, à 2 089,6 milliards FCFA à fin décembre 2023, essentiellement imputable à l'augmentation du refinancement (132 %), concomitamment à une hausse moins que proportionnelle des avoirs nets des banques auprès de la BEAC (12 %).

Par ailleurs, les opérations avec les correspondants associés et non associés ont dégagé un solde négatif (plus d'emprunt que de prêts) de 297,1 milliards FCFA à fin décembre 2023, contre un solde de -81,1 milliards FCFA.

Tableau 9 : Evolution des opérations avec les correspondants (en millions FCFA)

	2020	2021	2022	2023
Prêts et comptes à terme-correspondants associés	133 593	206 320	207 438	184 254
Prêts et comptes à terme-correspondants non associés	91 845	157 383	221 183	139 180
Comptes à vue des correspondants associés	158 406	198 714	145 533	162 622
Comptes à vue des correspondants non associés	229 965	228 187	283 328	367 702
Emprunt et comptes à terme-correspondants associés	139 379	194 766	183 676	208 669
Emprunt et comptes à terme-correspondants non associés	148 416	161 901	239 447	271 271
Comptes à vue correspondants associés	243 612	265 992	349 181	410 551
Comptes à vue correspondants non associés	169 796	116 215	166 323	260 341
Solde correspondants	-87 394	51 730	-81 145	-297 074

3.1.2.4. Adéquation des fonds propres et conformité aux normes prudentielles

Au 31 décembre 2023, les fonds propres nets agrégés des banques, déterminés sur la base du règlement COBAC R-2016/03 relatif aux fonds propres nets, ont progressé de 7,3 %, à 1 341,6 milliards FCFA.

Tableau 10 : Evolution des fonds propres nets par pays (en millions FCFA)

	2020	2021	2022	2023
Cameroun	428 515	501 995	620 330	775 380
Centrafrique	43 322	47 816	54 552	46 687
Congo	186 678	282 615	328 895	334 482
Gabon	265 893	316 567	348 476	372 804
Guinée Equatoriale	-161 432	-191 692	-151 738	-155 335
Tchad	10 628	62818	49 465	-32 462
CEMAC	773 604	1 020 119	1 249 981	1 341 556

Source : SG-COBAC

Au 31 décembre 2023, sur les 54 banques qui ont procédé au reporting réglementaire, 13 ont extériorisé des besoins supplémentaires en fonds propres de 524,0 milliards FCFA au titre de la norme de couverture des risques.

En dehors des banques implantées au Congo qui n'ont dégagé aucune exigence en fonds propres pour la couverture des risques, l'exigence en fonds propres des banques des autres pays se présente comme suit : *i*) 9,0 % au Cameroun ; *ii*) 0,7 % en République Centrafricaine ; *iii*) 0,9 % au Gabon ; *iv*) 52,6 % en Guinée-Equatoriale et *v*) 36,8 % au Tchad.

Les provisions à constituer se sont chiffrées à 406,4 milliards FCFA et sont réparties entre les banques de la Guinée-Equatoriale (66,0 %), du Tchad (16,2 %), du Gabon (8,8 %), du Cameroun (3,1 %), du Congo (3,1 %) et de la Centrafrique (2,8 %).

En ce qui concerne le respect des autres normes prudentielles, il est analysé en application de la résolution du 13 juillet 2022 de la Commission Bancaire actant la levée, au 30 juin 2022, des mesures d'assouplissement prudentielles³. A cet effet, le volant de conservation des fonds propres est revenu à 2,5 %, à compter du 1^{er} juillet 2022, conformément à l'article 25 du règlement COBAC R-2016/03 relatif aux fonds propres nets des établissements de crédit.

De manière globale, le plafond global des risques, le ratio de capitaux propres et le rapport de liquidité sont les normes prudentielles à l'égard desquelles le plus grand nombre de banques a été en conformité. Les normes les moins respectées sont la limite individuelle des risques, le ratio de fonds propres de base et le coefficient de transformation.

Tableau 11 : Nombre de banques en infraction par rapport aux normes prudentielles

Norme prudentielle	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Représentation capital minimum	14	15	16	17	17	16	17
Ratio de capitaux propres			08	06	06	12	10
Ratio de fonds propres de base			17	14	15	17	18
Ratio de couverture des risques	06	08	16	12	12	15	13
Plafond global des risques	16	07	09	09	09	8	8
Plafond individuel des risques	21	20	23	20	25	24	22
Couverture des immobilisations	11	15	16	14	17	15	15
Rapport de liquidité	11	06	05	05	08	7	12
Coefficient de transformation	20	13	17	16	14	13	18
Engagements sur les apparentés	09	13	12	16	14	14	14
Adéquation des fonds propres	19	23	14	17	39	16	23
Nombre total de banques	51	51	50	50	51	53	54

Source : SG-COBAC

3.1.2.5. Rentabilité des banques

L'appréciation de la rentabilité des banques repose sur l'évolution des soldes intermédiaires de gestion, notamment le produit net bancaire (PNB) et le résultat net. Au 31 décembre 2023, le PNB agrégé des banques de la CEMAC a augmenté de 12,4 % pour s'établir à 1 400,5 milliards FCFA. Cette progression a été observée dans quatre pays membres. Les opérations avec la clientèle et les opérations diverses ont maintenu leur forte représentativité dans le PNB, respectivement de 46,8 % et 29,2 % du PNB, contre 47,7 % et 30,8 % un an auparavant.

La hausse du PNB est favorisée par le renforcement des marges réalisées sur les opérations financières (31,2 %, à 339,7 milliards FCFA) et sur les opérations de crédit-bail (16,4 %, à 19,4 milliards FCFA). Les marges sur les opérations avec la clientèle et sur opérations diverses se sont également améliorées. La marge sur les opérations de trésorerie est demeurée déficitaire à -22,9 milliards FCFA. Les frais généraux ont atteint à 692,0 milliards FCFA, après 672,9 milliards FCFA douze mois plus tôt, entraînant un *coefficient net d'exploitation* de 49,4 % à fin 2022, après 54,0 % à fin 2022.

³ Instituées par décision COBAC D-2020/104 du 30 juillet 2020 portant mesures d'adaptation de la réglementation prudentielle applicable aux établissements assujettis à la COBAC.

Le résultat net des banques de la CEMAC s'est accru de 111,6 %, à 399,5 milliards FCFA, en rapport avec la forte hausse du résultat exceptionnel et du résultat courant malgré l'augmentation de l'impôt sur le résultat. Sept banques ont extériorisé un résultat net déficitaire cumulé de -33,5 milliards FCFA en 2023.

Tableau 12 : Profil des indicateurs de rentabilité des banques

CEMAC	2022	% PNB	2023	% PNB	Variation (%)
Marge sur opérations de trésorerie	-7 686	-0,6	-22 916	-1,6	-198,1
Marge sur opérations financières	258 963	20,8	339 712	24,3	31,2
Marge sur opérations avec la clientèle	593 719	47,6	655 262	46,8	10,4
Marge sur opérations diverses	384 451	30,8	408 960	29,2	6,4
Marge sur opérations de crédit-bail	16 496	1,3	19 441	1,4	16,4
Produit net bancaire	1 245 943		1 400 459		12,4
Frais généraux	672 876		692 054		2,8
Résultat brut d'exploitation	543 217		667 807		22,9
Résultat courant	322 302		519 932		61,3
Résultat exceptionnel	-38 989		16 163		141,4
Impôt sur le résultat	94 472		136 581		44,6
Résultat net	188 841		399 514		111,6
Coefficient net d'exploitation	54,01 %		49,42 %		
Rendement des actifs (ROA)	0,91 %		0,44 %		
Rentabilité des capitaux investis (ROE)	7,51 %		16,31 %		

Source : SG-COBAC

Encadré 3 : Principaux enseignements du Règlement sur la finance islamique

La problématique de l'encadrement de l'activité de la finance islamique s'est posée avec acuité dans la CEMAC, notamment dans deux pays membres, où certaines autorités sollicitent régulièrement un cadre légal adapté pour son déploiement. Certains établissements assujettis ont également sollicité de la COBAC l'autorisation d'ouverture d'une fenêtre islamique en complément de leurs activités traditionnelles. Tenant compte de cette situation ainsi que des perspectives de croissance du métier dans la CEMAC, du fait de l'importance des capitaux accumulés dans les pays islamiques pétroliers, lesquels cherchent à investir dans des produits de finance islamique, la COBAC a élaboré un projet de Règlement y afférent qui a été adopté par le Comité Ministériel de l'UMAC. Il s'agit du Règlement n°04/22/CEMAC/UMAC/COBAC relatif aux conditions d'exercice et de contrôle de l'activité de finance islamique dans la CEMAC. Ce Règlement est applicable aux établissements de crédit et de microfinance qui exercent l'activité de finance islamique dans les Etats de la CEMAC, aux dirigeants, aux commissaires aux comptes et aux membres du Comité de Conformité. Il traite du périmètre de l'activité, des conditions d'accès à l'exercice de l'activité, du dispositif de conformité, de la fenêtre islamique du FOGADAC ainsi que de la réglementation, de la supervision et de la surveillance des établissements assujettis.

- ***Activité de finance islamique***

L'activité de finance islamique désigne tous produits, services, transactions et opérations commerciales, financières et d'investissement commercialisés ou réalisés à titre habituel par un établissement assujetti, reposant sur les principes (i) d'interdiction de la perception ou du versement d'intérêt ; (ii) d'interdiction de la spéculation ; (iii) d'interdiction d'investir dans les activités illicites ; (iv) d'adossement à des actifs tangibles et (v) de partage des profits et des pertes (article 3). Le *mourahaba*, *moussawama*, *ijara*, *salam*, *istisnaa*, *moudaraba*, *moucharaka* sont les produits auxquels les établissements assujettis peuvent recourir pour financer leur clientèle, alors que leurs ressources doivent découler des dépôts islamiques à vue et les comptes d'investissement islamique de la clientèle. La proposition à la clientèle des produits et services de finance islamique est conditionnée par la délivrance d'un certificat par un Comité de Conformité qui doit recevoir un avis de non-objection de la COBAC.

- ***Conditions d'accès à l'exercice de l'activité***

Les établissements assujettis peuvent exercer une activité de finance islamique à titre exclusif ou à titre partiel. L'exercice de l'activité à titre exclusif est subordonné par la délivrance d'un agrément de l'autorité monétaire nationale après avis conforme de la Commission Bancaire. Les conditions et modalités d'agrément sont fixées par le Règlement n°02/15/CEMAC/UMAC/COBAC et le Règlement n°01/17/CEMAC/UMAC/COBAC. L'exercice de l'activité de finance islamique à titre non exclusif ou partiel se fera à travers une « fenêtre islamique » dont l'ouverture est soumise à l'autorisation préalable de la Commission Bancaire.

- ***Dispositif de conformité***

Chaque établissement assujetti met en place un Comité de Conformité chargé, entre autres, de statuer sur la conformité de l'activité à la réglementation ; d'émettre les certificats de conformité pour les produits/services commercialisés ; d'émettre des recommandations pour rendre les supports, documents et procédures conformes à la réglementation et de proposer des mesures correctives pour les transactions présentant des anomalies ou non conformes à la réglementation. Les établissements assujettis doivent mettre en place un dispositif pour mesurer, maîtriser et surveiller les risques de non-conformité.

- ***Réglementation, supervision et surveillance des établissements assujettis***

L'autorité monétaire, sur avis du CNEF, prend les décisions relatives aux conditions d'implantation des agences et guichets. La COBAC prend des règlements, instructions, lettres circulaires d'application de ce texte. Elle assure également la supervision des établissements assujettis à travers les contrôles sur pièces et sur place. La BEAC assure la centralisation des informations sur les risques portés par ces établissements.

3.1.3. Etablissements financiers

Le nombre d'établissements financiers implantés dans la sous-région s'élève à neuf, dont sept au Cameroun et deux en République Gabonaise. Seuls sept établissements ont procédé régulièrement aux déclarations réglementaires.

3.1.3.1. Evolution de l'intermédiation financière

Le total agrégé des bilans des établissements financiers est revenu de 520,2 milliards FCFA à 513,6 milliards FCFA entre 2022 et 2023, soit une baisse de 1,3 %.

Tableau 13 : Situation des principaux postes des bilans des établissements financiers (en millions FCFA)

	2020	2021	2022	2023
Dépôts de la clientèle⁴	58 699	58 180	62 313	62 920
Crédits bruts	314 336	318 584	321 810	320 383
Créances en souffrance	152 291	151 016	147 295	138 304
Provisions à constituer	0	250	472	21
Crédits nets	217 283	219 110	222 635	222 601
Valeurs immobilisées	39 059	38 608	37 853	38 957
Excédent / déficit de trésorerie	168 830	175 438	194 677	189 546
Total bilan	484 241	492 908	520 198	513 623

Source : SG-COBAC

Les dépôts collectés se sont situés à 62,9 milliards FCFA au 31 décembre 2023, soit 12,2 % du total bilan. Cette hausse est essentiellement observée sur la place Gabonaise.

Les crédits bruts ont légèrement reculé de 0,4 %, partant de 321,8 milliards FCFA en 2022 à 320,4 milliards FCFA en 2023.

3.1.3.2. Respect des normes prudentielles

Au 31 décembre 2023, sur la base des fonds propres déterminés conformément au règlement COBAC R-2016/03, six établissements financiers ont disposé d'un niveau de fonds propres suffisants leur permettant de respecter l'ensemble des normes prudentielles assises sur cet agrégat.

3.1.3.2. Rentabilité des établissements financiers

Le produit net bancaire (PNB) des établissements financiers a diminué, passant de 14,4 milliards FCFA en 2022 à 9,4 milliards FCFA en 2023.

⁴ Les établissements financiers ne peuvent recevoir des fonds du public à vue et à moins de deux ans de terme (article 11 du règlement COBAC R-2009/02/ portant fixation des catégories des établissements de crédit, de leur forme juridique et des activités autorisées).

Tableau 14 : Profil des indicateurs de rentabilité des établissements financiers

CEMAC	2022	% PNB	2023	% PNB	Variation (en %)
Marge sur opérations de trésorerie	-1 927	-13,4	-1 377	-25,4	-23,4
Marge sur opérations financières	-1 693	-11,8	-1 439	-15,4	-15,0
Marge sur opérations avec la clientèle	5 940	41,3	4 291	45,8	-27,8
Marge sur opérations diverses	2 705	18,8	2 432	26,0	-10,1
Marge sur opérations de crédit-bail	9 348	65,0	6 455	69,0	-30,9
Produit net financier	14 373		9 362		34,9
Frais généraux	10 973		7 934		-27,7
Résultat brut d'exploitation	3 756		1 437		-61,7
Résultat courant	1 308		-605		-146,3
Résultat exceptionnel	-317		-615		-94,0
Impôt sur le résultat	1 433		931		35,0
Résultat net	-442		-2 151		-386,7
Fonds propres comptables	339 726		29 741		
Coefficient net d'exploitation	76,34 %		84,75 %		
Rendement des actifs	-0,08 %		-2,32 %		
Rentabilité des capitaux investis	-0,13 %		-7,23 %		

Source : SG-COBAC

Les marges sur les opérations de crédit-bail (6 milliards FCFA, soit +69,0 %) et sur les opérations avec la clientèle (4,3 milliards FCFA, soit +45,8 %) ont significativement contribué à la formation du PNB des établissements financiers de la CEMAC en 2023.

Les frais généraux se sont situés à 7,8 milliards FCFA, en baisse de 27,7 %, malgré la réalisation d'un *résultat brut d'exploitation* en baisse de 61,7 % et un résultat net déficitaire (-2,1 milliards FCFA) et en diminution (-386,7 %).

Encadré 4 : Point sur le Fonds de Garantie des Dépôts en Afrique Centrale

Le Fonds de Garantie des Dépôts en Afrique Centrale (FOGADAC) a été créé par règlement CEMAC n°01/09/CEMAC/UMAC/COBAC du 20 avril 2009. Il a pour mission d'indemniser les épargnants en cas d'indisponibilité de leurs dépôts et d'apporter son concours à un établissement de crédit dont la situation laisse craindre à très brève échéance une indisponibilité totale ou partielle des dépôts. Ainsi, le FOGADAC rembourse les avoirs éligibles au titre de la protection des dépôts à hauteur de 5 millions FCFA par ayant droit et par établissement de crédit.

L'adhésion au fonds est obligatoire pour tous les établissements de crédit installés dans la CEMAC et les ressources proviennent principalement des contributions de ces derniers. Il comporte en son sein un organe délibérant, le Comité de Direction, et un organe exécutif, le Secrétariat Permanent.

1. *Etat des lieux des contributions et indemnisations*

Les réserves d'intervention du fonds se sont accrues de 13,1 % à 257,3 milliards FCFA en 2023. Depuis le démarrage effectif des activités en 2011, le FOGADAC enregistre des contributions croissantes.

Recouvrement contributions ordinaires

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Cameroun	4 116	5 469	6 437	6 880	7 276	7 559	8 291	9 094	9 849	11 035	12 759	14 265
Centrafrique	194	248	225	260	285	295	320	373	439	469	525	521
Congo	2 258	3 507	3 502	4 074	3 510	3 018	2 672	2 471	2 632	3 259	3 381	4 063
Gabon	2 569	3 934	4 164	3 695	4 300	4 796	3 738	4 087	4 219	4 414	4 721	5 915
Guinée Équatoriale	1 710	3 487	3 689	3 737	3 274	2 756	2 608	2 530	2 188	2 080	2 175	2 309
Tchad	681	1 090	1 315	1 509	1 522	1 503	1 343	1 427	1 698	2 112	2 351	2 572
Total CEMAC	11 528	17 735	19 332	20 155	20 167	19 927	18 972	19 982	21 025	23 369	25 912	29 645
Total cumulé	21 047	38 782	58 114	78 269	98 436	118 363	137 335	157 317	178 345	201 711	227 623	227 623

L'année 2023 a été marquée par la réalisation de l'opération d'indemnisation des clients de la Banque Gabonaise de Développement (BGD). L'opération a effectivement démarré en mai 2023 et a été clôturée le 22 novembre 2023. Cette opération a permis d'indemniser trois cent dix clients sur un total de deux mille cent soixante-douze clients éligibles, soit 14 % en terme effectif, pour une enveloppe totale de 129,4 millions FCFA, soit 35 % en valeur. Ainsi, le fonds détient une créance sur la BGD en liquidation de 1 128,9 millions FCFA.

2. *Risques encourus par le FOGADAC*

Dans l'accomplissement de ses missions, le FOGADAC demeure exposé aux risques (i) de faillite des établissements de crédit en difficulté ; (ii) d'insuffisance de réserve d'intervention ; (iii) de dépassement du délai règlementaire d'indemnisation des clients des établissements de crédit ; (iv) de retard de paiement des cotisations par les établissements de crédit affiliés et (v) de crédit sur les placements financiers d'une partie des ressources du fonds.

3.1.4. Secteur de la microfinance

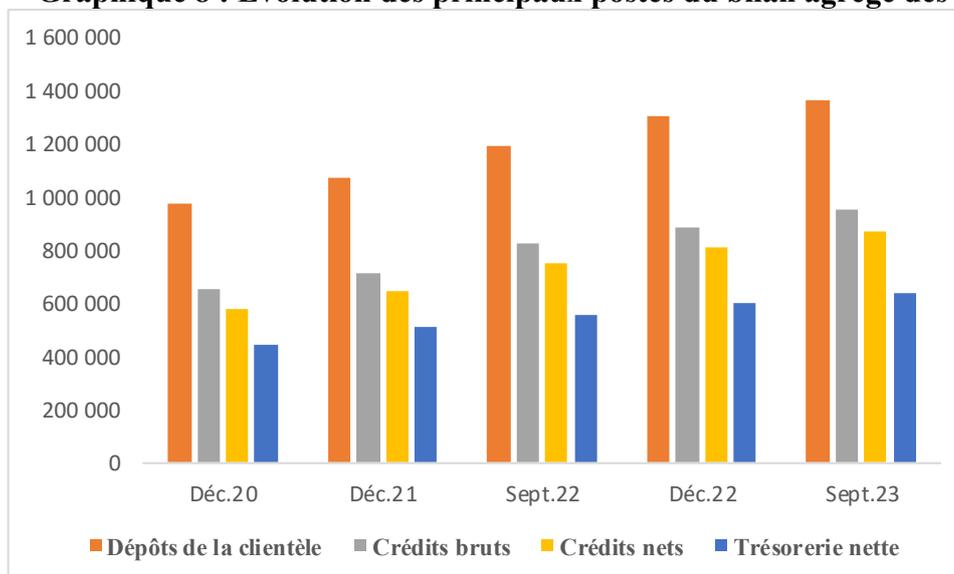
Cette section présente l'évolution du secteur de la microfinance dans le cadre de l'intermédiation financière, de l'adéquation aux normes prudentielles et de la rentabilité ainsi que des principaux risques sur l'activité au 30 septembre 2023.

3.1.4.1. Evolution de l'intermédiation financière

Le total agrégé des bilans des établissements de microfinance (EMF) de la sous-région s'est établi à 1 831,5 milliards FCFA à fin septembre 2023, contre 1 602,8 milliards FCFA à fin septembre 2022, soit une hausse de 14,3 %, en dépit du ralentissement de l'activité d'un réseau d'EMF dans un des pays membres.

Les dépôts collectés ont progressé de 14,1 % pour atteindre 1 367,9 milliards FCFA à fin septembre 2023. Dix EMF en réseau et de deuxième catégorie détiennent plus de la moitié des dépôts, soit 69,1 %. Les ressources à vue se sont élevées à 1 248,0 milliards FCFA et ont représenté 91 % des dépôts collectés, alors que les ressources à terme se sont établies à 139 milliards FCFA à fin septembre 2023, représentant 9 % du total des dépôts collectés sur la même période.

Graphique 8 : Evolution des principaux postes du bilan agrégé des EMF



Source : Réalisé à partir des données du SG-COBAC

Les crédits bruts ont atteint 952,7 milliards FCFA à fin septembre 2023, en augmentation de 15,2 % par rapport à leur niveau de fin septembre 2022. Les créances en souffrance se sont accrues, passant de 135,4 milliards FCFA à 169,6 milliards FCFA entre septembre 2022 et septembre 2023.

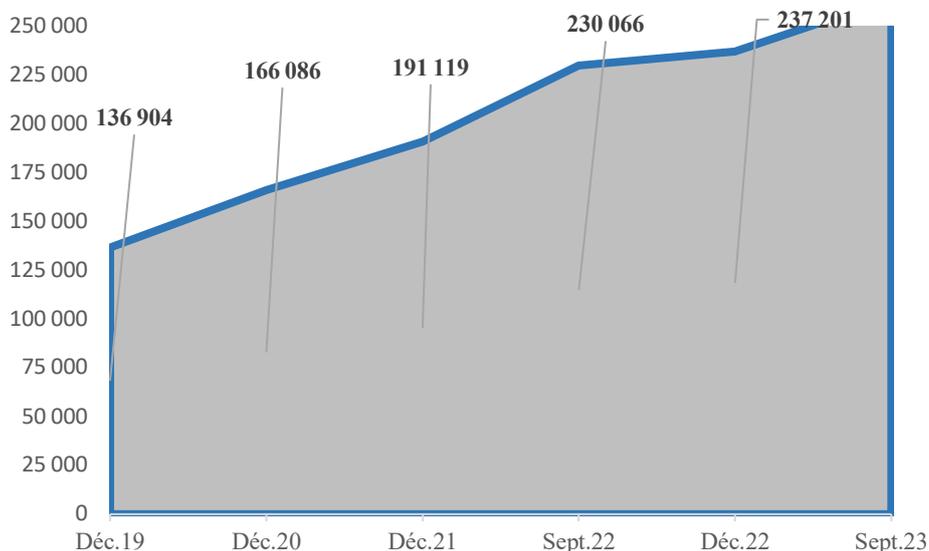
Les provisions pour dépréciation, constituées au 30 septembre 2023 à concurrence de 78,6 milliards FCFA, ont couvert 59,1 % des créances douteuses. En conséquence, les crédits nets sont ressortis à 874,1 milliards FCFA et ont représenté 52,0 % du total des bilans agrégés, en hausse de 16,3 % par rapport à septembre 2022.

A fin septembre 2023, l'excédent de trésorerie a atteint 638,3 milliards FCFA, en progression de 14,0 % par rapport à la même période un an plus tôt. Les emplois de trésorerie sont constitués principalement des comptes à vue et à terme auprès des correspondants (86 %) et des avoirs en caisse (10 %). Les ressources de trésorerie sont essentiellement composées de dépôts à vue et à terme auprès des établissements de crédit.

3.1.4.2. Evolution de la situation prudentielle

Les fonds propres/patrimoniaux nets agrégés des EMF ont progressé, passant de 230,1 milliards FCFA à fin septembre 2022 à 264,3 milliards FCFA à fin septembre 2023, soit une hausse de 15 %, malgré la levée des mesures d'assouplissement prudentielles. Toutefois, ce niveau de fonds propres/patrimoniaux nets ne permet pas à la grande majorité d'établissements de respecter certaines normes prudentielles.

Graphique 9 : Evolution des fonds propres/patrimoniaux des EMF



Source : Réalisé à partir des données du SG-COBAC

3.1.4.3. Principaux risques du secteur

Le secteur de la microfinance de la CEMAC demeure confronté aux risques qualitatifs et quantitatifs. Les risques qualitatifs sont liés au dispositif de gouvernance, au dispositif de contrôle interne, à la qualité du système d'information et à la qualité du reporting réglementaire. Les risques quantitatifs ont trait à la qualité du portefeuille de crédits et au niveau des fonds propres.

S'agissant des risques qualitatifs, la gouvernance demeure au centre des difficultés rencontrées par plusieurs EMF. Les insuffisances y relatives concernent, entre autres, (i) la non-désignation systématique d'administrateurs indépendants ; (ii) l'immixtion des présidents des conseils d'administration dans la gestion courante ; (iii) la désignation et le renouvellement du mandat des administrateurs sans recourir à la Commission Bancaire ; (iv) la détention de créances douteuses sur les apparentés et (v) la non-conformité dans la composition de certaines directions générales.

De même, certains établissements ne se sont pas conformés aux exigences en matière de contrôle interne, induisant des risques opérationnels non négligeables, notamment la réalisation de tâches opérationnelles par les contrôleurs internes, l'existence d'entités exclues du champ du contrôle interne, l'absence de séparation entre contrôle permanent et audit interne, la faiblesse des ressources affectées au contrôle interne, la non-prise en compte des recommandations de l'audit interne. Ces manquements se traduisent généralement par des pertes opérationnelles importantes qui impactent directement les performances des EMF. La qualité du système d'information et la faiblesse du reporting réglementaire sont également des sources de risques sur l'activité. En effet, diverses carences ont été relevées dans le système de sécurité des EMF qui sont à l'origine de nombreux cas de détournements et de fraudes (internes et externes).

Concernant les risques quantitatifs, ils portent sur le faible niveau de capitalisation et sur la qualité des portefeuilles de crédits. De nombreux EMF ont déclaré des fonds propres/patrimoniaux nets positifs, mais qui ne leur permettaient généralement pas d'être en conformité avec les normes assises sur cet agrégat. Toutefois, l'application des dispositions réglementaires fixant le capital social minimum des EMF de 2^e et 3^e catégories⁵ commence à produire des effets sur le niveau des fonds propres/patrimoniaux nets.

De même, le sous-provisionnement des créances douteuses, du fait de la mauvaise application des textes et les limites des systèmes d'information, constitue l'une des causes à l'origine d'une couverture insuffisante du risque de contrepartie.

Le superviseur du secteur bancaire a, en plus des textes relatifs à la couverture des risques, à la division des risques et à la limite des engagements en faveur des apparentés, adopté un nouveau règlement⁶ qui limite les crédits des EMF à 10 % du capital social effectivement libéré par ces derniers et plafonne à 50 millions FCFA le montant des crédits accordés (directement/indirectement) aux apparentés.

3.1.5. Sociétés d'assurances et organismes de prévoyance sociale

Les sociétés d'assurances et les organismes de prévoyance sociale (OPS) ont totalisé environ 10 % des actifs du système financier sous régional. Cependant, leur contribution à la création de la valeur ajoutée demeure faible (moins de 5 % du PIB de la CEMAC en 2023).

3.1.5.1. Sociétés d'assurances

Le secteur des assurances de la CEMAC a maintenu son expansion en 2023 avec une augmentation de 6,1 % du chiffre d'affaires, à 497,9 milliards FCFA, malgré un accroissement des arriérés de primes de 13,2 %, à 60,8 milliards FCFA. L'activité reste concentrée sur les sociétés d'assurances non vie qui ont produit plus de 70 % du chiffre d'affaires du secteur.

3.1.5.1.1. Exploitation des assurances non-vie

La production non vie (primes émises ou chiffre d'affaires) dans la CEMAC est passée de 341,3 milliards FCFA en 2022 à 365,0 milliards FCFA en 2023, soit une hausse de 7,0 %, du fait de l'augmentation des émissions dans quatre pays membres.

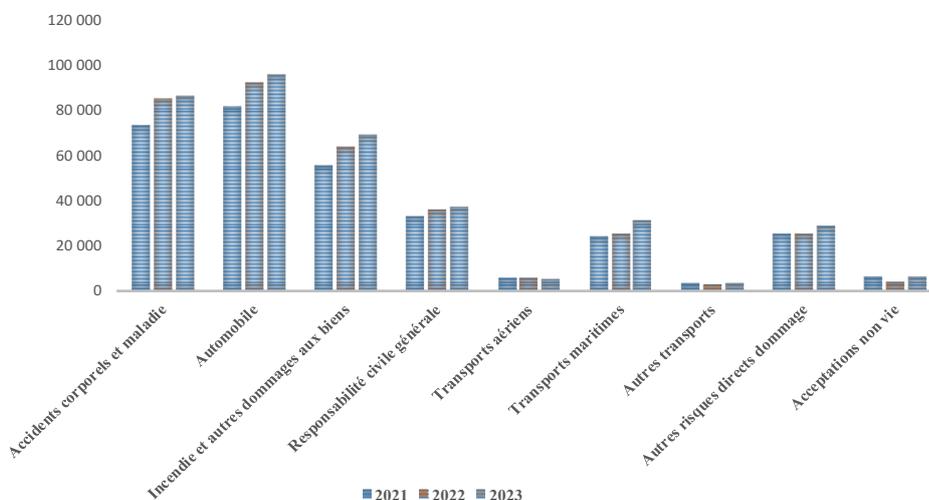
Les branches « automobile » (26,3 %) », « accidents corporels et maladie » (23,7 %) et « incendies et autres dommages aux biens » (19,0 %) concentrent l'essentiel de la production non vie. A l'exception des branches « autres transports » et « acceptations non vie » qui ont moins performé

⁵ L'article 1^{er} de ce règlement stipule que « les établissements de microfinance de deuxième et troisième catégories ayant leur siège social sur le territoire de la CEMAC doivent disposer respectivement d'un capital social minimum égal à 300 millions FCFA et 150 millions FCFA ».

⁶ Règlement COBAC EMF R-2017/08 portant plafonnement du montant de crédit accordé par les établissements de microfinance.

en 2023, les autres branches ont enregistré une progression de leur activité, comme le démontre le graphique ci-dessous.

Graphique 10 : Evolution du chiffre d'affaires en assurance non vie par branche d'activité



Source : Secrétariat Général de la CIMA

Les arriérés de primes se sont élevés à 60,8 milliards FCFA en 2023, contre 53,7 milliards FCFA un an auparavant ; en hausse de 13,2 % pour traduire une altération du respect des dispositions de l'article 13 du code des assurances et des circulaires rattachées au niveau du marché d'un Etat de la CEMAC.

Les charges de sinistre sont passées de 119,3 milliards FCFA en 2022 à 124,3 milliards FCFA en 2023, en augmentation de 4,3 %, induisant une sinistralité de 34,5 % dans l'ensemble de la sous-région. Comparée aux marchés plus matures, cette sinistralité est encore faible et pourrait traduire une bonne sélection des risques, mais elle refléterait surtout un faible retour aux assurés et bénéficiaires de contrats. Des marges de progression importantes existent pour que les engagements pris par les assureurs soient entièrement respectés et que les assurés et bénéficiaires de contrats soient correctement indemnisés.

3.1.5.1.2. Exploitation des assurances vie et capitalisation

La production en assurance vie et capitalisation de la sous-région a augmenté de 3,7 % à fin 2023, sur fond de recul des arriérés de primes de 2,5 % (soit 9,6 % des primes). Par type de souscription, les assurances collectives ont représenté 59,6 % des émissions, contre 39,8 % pour les assurances individuelles. Le portefeuille des assurances individuelles reste dominé par les sous-catégories « mixtes » (52,5 %) et « épargne » (33,0 %). Les assurances collectives ont été essentiellement composées des sous-catégories « épargne » (62,6 %) et « contrat en cas de décès » (35,4 %).

Les charges de prestation et de provision se sont accrues de 3,1 %, à 100,5 milliards FCFA à fin 2023. La sinistralité a, en revanche, diminué pour s'établir à 75,6 % à fin 2023.

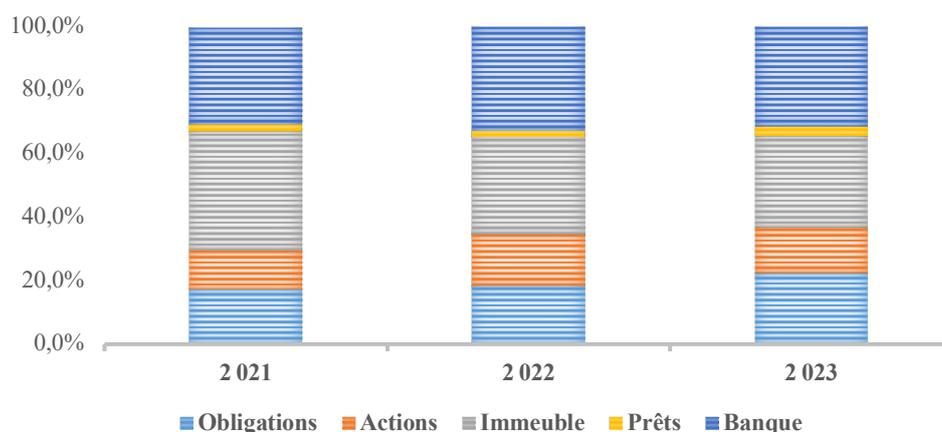
3.1.5.1.3. Rentabilité du secteur

En assurance non vie, les produits financiers nets ont représenté 2,6 % des placements effectués en 2023. Le portefeuille de placements des assureurs non-vie demeure structurellement exposé sur les dépôts bancaires (31,4 %) et les actifs immobiliers (28,7 %).

Les commissions sont passées de 43,8 milliards FCFA en 2022 à 44,2 milliards FCFA en 2023. Parallèlement, les autres charges nettes ont progressé de 4,3 %, à 84,2 milliards FCFA.

Les assureurs non-vie ont dégagé un résultat net d'exploitation de 17,5 milliards FCFA (soit 4,8 % du chiffre d'affaires), contre 7,8 milliards FCFA en 2022.

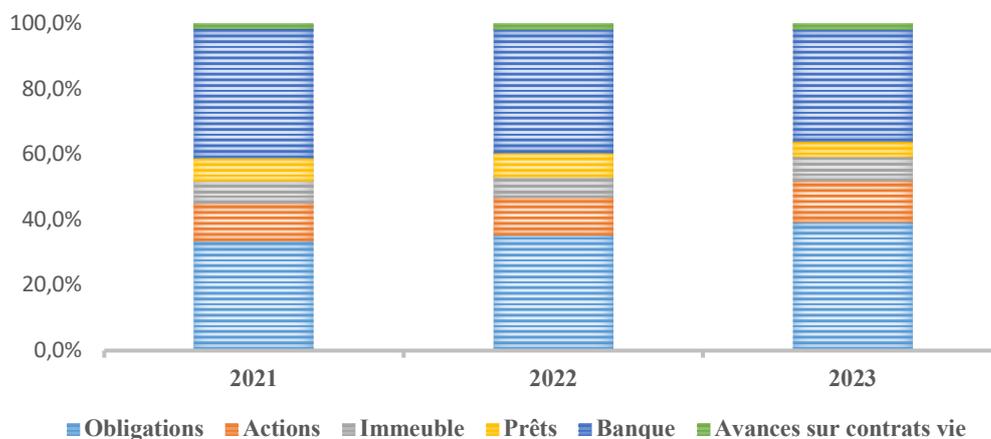
Graphique 11 : Structure des placements en assurance non vie



Source : Secrétariat Général de la CIMA.

Les placements des sociétés vie et capitalisation, d'un montant global de 511,1 milliards FCFA, ont généré 17,0 milliards FCFA de produits financiers nets en 2023, en hausse de 22,7 % par rapport à 2022, essentiellement sous forme d'obligations (39,1 %) et de dépôts bancaires (34,4 %).

Graphique 12 : Structure des placements en assurance vie et capitalisation



Source : Secrétariat Général de la CIMA.

Les commissions payées en assurance vie et capitalisation ont augmenté de 3,2 % pour s'établir à 7,8 milliards FCFA en 2023. De même, les autres charges nettes se sont accrues de 6,2 %, représentant 21,0 % du chiffre d'affaires en 2023.

L'augmentation continue des charges d'exploitation a motivé l'autorité de régulation à mener une réflexion et une série de discussions avec la profession afin de réduire l'impact du niveau des frais généraux sur la rentabilité des contrats d'assurance vie. Cette réflexion a abouti, dans un premier temps, à la mise en place d'un cadre réglementaire sur la provision de gestion.

Le résultat net d'exploitation des sociétés d'assurances vie et capitalisation a atteint 11,9 milliards FCFA, soit 9,0 % du chiffre d'affaires, en augmentation de 52,6 % par rapport à 2022.

3.1.5.1.4. Situation prudentielle

Pour une norme minimum de 100 %, le taux de couverture des engagements réglementés par les actifs admis du marché des assurances de la CEMAC a atteint 110,6 % en 2023, contre 110,8 % un an auparavant. Par type de production, le taux de couverture des engagements réglementés de la production non vie a augmenté en 2023 à 114,7 %, tandis qu'il a reculé pour les assurances vie et capitalisation (soit 108,0 %).

Tableau 15 : Couverture des engagements règlementés

CEMAC	2022				2023			
	Engagements règlementés	Actifs admis	Couverture	Taux de couverture	Engagements règlementés	Actifs admis	Couverture	Taux de couverture
Non vie	294 946	328 582	33 637	111,4	304 917	349 812	44 895	114,7
Vie et capitalisation	441 021	487 262	46 241	110,5	482 068	520 891	38 824	108,0
Total	735 967	815 844	79 878	110,8	786 985	870 703	83 719	110,6

Source : Réalisé à partir des données du Secrétariat Général de la CIMA

Les compagnies d'assurance ont enregistré une hausse de l'excédent de marge de solvabilité évalué à 4,5 milliards FCFA entre 2022 et 2023. Sur la même période, le taux de couverture de marge de solvabilité est passé de 253,4 % à 255,6 %.

Tableau 16 : Marge de solvabilité

CEMAC	2022				2023			
	Marge disponible	Marge réglementaire	Surplus/déficit de marge	Taux de couverture	Marge disponible	Marge réglementaire	Surplus/déficit de marge	Taux de couverture
Non vie	141 600	56 592	85 009	250,2	150 289	58 210	92 079	258,2
Vie et capitalisation	50 696	19 303	31 394	262,6	48 318	19 494	28 824	247,9
Total	192 296	75 895	116 403	253,4	198 607	77 704	120 903	255,6

Source : Réalisé à partir des données du Secrétariat Général de la CIMA

3.1.5.1.5. Réformes engagées dans le secteur

Les principales réformes achevées au cours des années 2021, 2022 et 2023 concernent :

- la révision des procédures applicables par les organismes d'assurances dans les états membres de la CIMA dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux, le financement du terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive ;
- la révision du livre II du code des assurances pour améliorer les délais de règlement des prestations et donc la qualité des services aux assurés et bénéficiaires de contrats ;
- la révision du régime de reporting des entreprises d'assurance et l'instauration de nouveaux états réglementaires ;
- la mise à jour du règlement relatif à la provision de gestion.

Plusieurs chantiers sont en cours de finalisation. Il s'agit : *i)* de la révision du Traité CIMA, de ses annexes et mise en conformité avec les principes de base en assurance de l'International Association of Insurance Supervisors (l'IAIS) ; *ii)* de la révision du régime comptable applicable aux entreprises d'assurances : convergence vers les normes comptables internationales ; *iii)* de la révision du régime de solvabilité des entreprises d'assurance vers un régime de solvabilité basé sur les risques ; *iv)* de la mise en place d'une réglementation relative au plan de gestion de crise et de continuité d'activité des entreprises d'assurance ; *v)* de la mise en place d'un règlement d'application relatif à la provision de gestion ; *vi)* de la mise en place d'un règlement d'application relatif à la provision pour risque d'exigibilité et la provision pour dépréciation ; *vii)* de la mise en place d'un règlement d'application relatif à la seconde phase du processus d'augmentation de capital social réglementaire des sociétés d'assurance et *viii)* de la mise en place effective sur l'ensemble des marchés de Fonds de garantie automobile.

3.1.5.2. Organismes de prévoyance sociale

Sept organismes exercent l'activité de prévoyance sociale dans la CEMAC, dont six gèrent le régime général des travailleurs du secteur privé et assimilés, comprenant les branches des prestations familiales, des risques professionnels et d'assurance vieillesse-invalidité-décès, et un organisme spécialisé dans le régime d'assurance maladie.

3.1.5.2.1. Evolution des activités

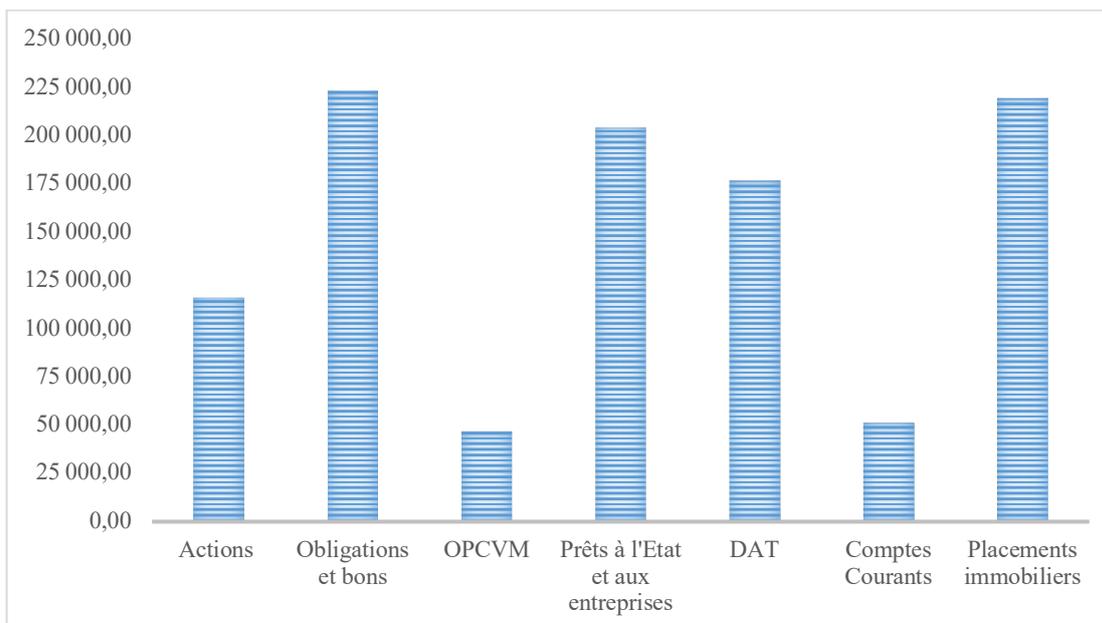
Le total des bilans des organismes de prévoyance sociale (OPS) de la sous-région s'est accru de 2,4 % pour atteindre 2 109,8 milliards FCFA au 31 décembre 2023. Les ressources issues des cotisations collectées ont augmenté de 12,9 % à 595,4 milliards FCFA à fin 2023 alors que les prestations servies ont progressé de 10,5 %, pour s'établir à 416,9 milliards FCFA. Ces prestations ont été essentiellement réalisées dans le cadre de la pension vieillesse-invalidité-décès, d'accidents du travail et maladies professionnelles, de prestations familiales et d'assurance maladie.

Le résultat net d'exploitation des organismes s'est plutôt replié, passant de 74,2 milliards FCFA à fin 2022 à 24,4 milliards FCFA à fin 2023 ; entraînant un ratio de résultat net/ressources de cotisations de 4,1 %. Les réserves constituées ont progressé de 2,7 %, à 716,2 milliards FCFA.

3.1.5.2.2. Structure des investissements

Le portefeuille des placements des OPS de la CEMAC s'est établi à 1 038,1 milliards FCFA à fin 2023, dominé par les obligations et bons (21,5 %), les placements immobiliers (21,1 %), les prêts à l'Etat et aux entreprises (19,7 %) et les dépôts à terme dans les banques (17,0 %).

Graphique 13 : Structure du portefeuille d'investissement des OPS de la CEMAC en 2023 (en millions FCFA)



Source : Réalisé à partir des données du Secrétariat Exécutif de la CIPRES

3.1.5.2.3. Solidité des organismes de prévoyance sociale

Le secteur de la prévoyance sociale de la CEMAC a été exposé aux problèmes de liquidité et de gestion. En dessous de la norme minimum, la liquidité des organismes s'est comprimée en 2023. Pour une moyenne de 58 % sur les cinq dernières années, le ratio de trésorerie immédiate s'est situé à 46 %, contre 47 % un an auparavant. Ce niveau de liquidité est insuffisant pour honorer les engagements à court terme.

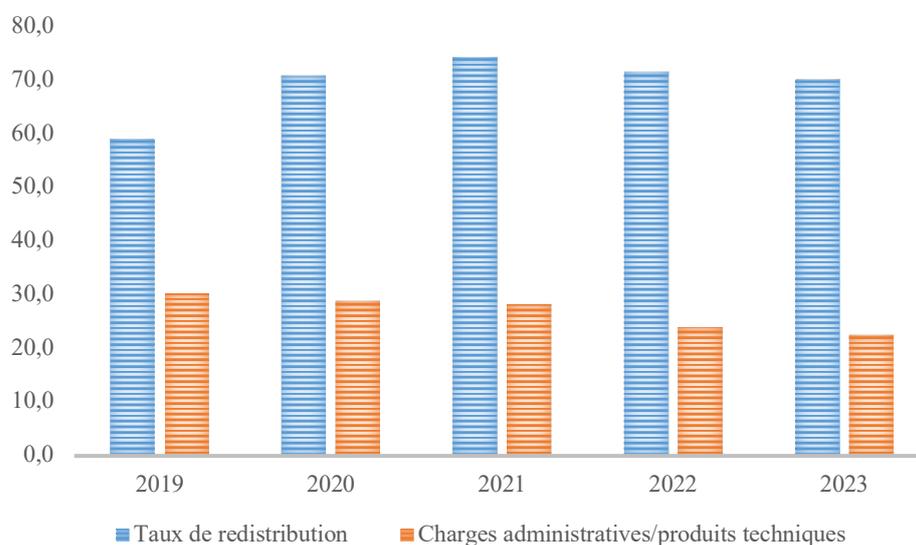
Tableau 17 : Ratio de trésorerie immédiate des OPS

Indicateur	2018	2019	2020	2021	2022	Moyenne
Trésorerie du secteur de la prévoyance sociale /Dettes à court terme du secteur de la prévoyance sociale	56	63	53	81	47	60

Source : Secrétariat Exécutif de la CIPRES

Pour un minimum de 65 % fixé par la Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale, le taux de redistribution, mesurant la part des ressources allouées aux prestations techniques, est globalement respecté par les OPS. Cependant, les organismes ont été confrontés à des problèmes de gestion, se traduisant par le non-respect du ratio de charges administratives par rapport aux produits techniques⁷. La part des ressources consacrées au financement des dépenses de fonctionnement est encore importante, ce qui influence négativement la structure des fonds de réserves.

Graphique 14 : Evolution du taux de redistribution et du ratio des charges administratives



Source : Réalisé à partir des données du Secrétariat Exécutif de la CIPRES

⁷ Les charges administratives doivent représenter au maximum 15 % des produits techniques.

Encadré 5 : Principales réformes dans le secteur des organismes de prévoyance sociale

1. Elaboration des plans de continuité des activités des OPS

Le Conseil des Ministres avait décidé de la mise en place des plans de continuité d'activité aussi bien dans les OPS des Etats membres qu'au niveau du Secrétariat Exécutif de la CIPRES avant le 31 décembre 2022. Les plans de continuité d'activité du Secrétariat Exécutif de la CIPRES ont été élaborés et les investissements nécessaires pour les rendre opérationnels sont en cours ; notamment l'optimisation de l'infrastructure réseau et la correction des gaps de sécurité, la mise en œuvre des redondances et des sauvegardes et la réplique hors site des serveurs.

La fin des travaux est prévue pour fin juin 2024. D'ores et déjà, le guide méthodologique de mise en place des plans de continuité d'activité des organismes de prévoyance sociale a été élaboré et en cours de diffusion.

2. Règlement portant normes de placement des fonds de réserve

Ce règlement a été adopté par le Conseil des Ministres lors de sa session ordinaire de décembre 2022. Le Conseil des Ministres a donné un délai de trois ans aux OPS pour se conformer aux normes prescrites par ledit règlement.

3. Cartographie des risques du secteur des OPS

Le Conseil des Ministres avait donné instruction au Secrétariat Exécutif de la CIPRES de mettre en place un groupe de travail en vue de la validation du projet de cartographie des risques du secteur de la prévoyance sociale. Les documents issus des travaux du groupe de Travail ont été adoptés par le Conseil des Ministres lors de sa session de juin 2023.

3.2. Performance des infrastructures financières

Au 31 décembre 2023, le nombre de participants aux deux systèmes de paiement gérés par la BEAC n'a pas évolué. Le nombre d'incidents intervenus sur les systèmes de paiement est resté globalement stable tandis que les incidents non résolus ont sensiblement augmenté. Bien que les incidents n'aient pas conduit à un blocage majeur des systèmes de la Banque Centrale, leur récurrence conduit à des interventions techniques assez fréquentes. Cette situation est en grande partie liée à l'obsolescence des systèmes.

Pour pallier ces insuffisances, la Banque Centrale a initié des réformes en profondeur des systèmes placés sous sa responsabilité. Il s'agit, entre autres de :

- remplacer le Système de Télécompensation en Afrique Centrale (SYSTAC) par un système de compensation centralisé (SYSTAC 2), traitant tous les moyens de paiements, y compris les cartes et les virements instantanés de la monnaie électronique, fonctionnant en temps réel et capable de s'intégrer dans un écosystème de paiement transfrontaliers en Afrique. Le projet est actuellement mis en œuvre avec une mise en production prévue pour 2024 ;
- finaliser les évolutions du Système de Gros Montant Automatisé (SYGMA) par l'ajout des modules indispensables pour la gestion du compte unique du Trésor et des virements instantanés en temps réel du future SYSTAC 2.

Sur la même période, la BEAC a mis en place une application informatique de gestion de la surveillance des systèmes et moyens de paiement, de reporting et de collecte des données des services de paiement.

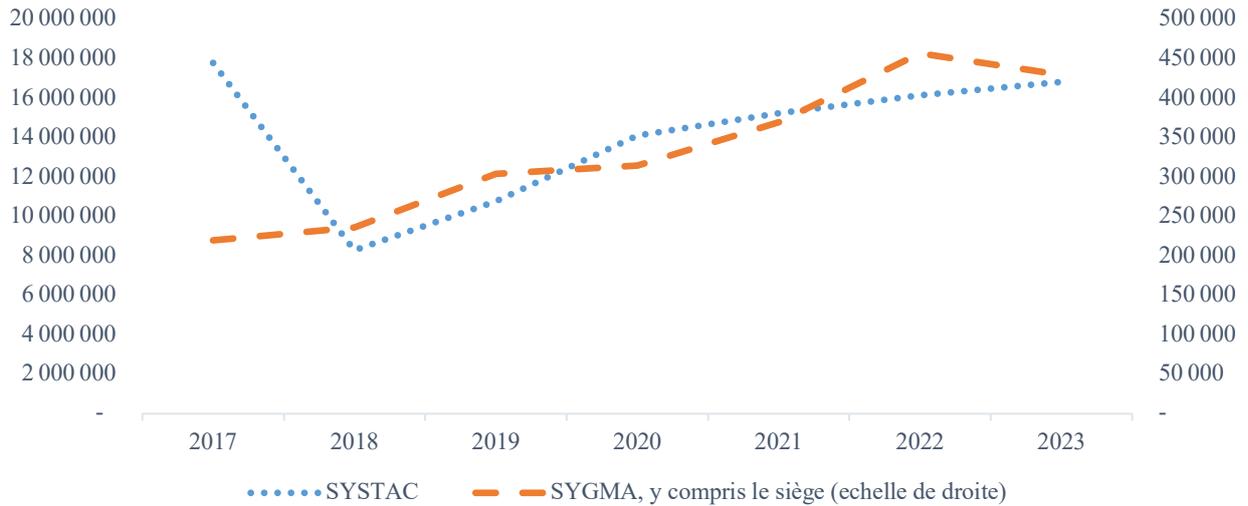
3.2.1. Systèmes de paiement gérés par la Banque centrale

Au 31 décembre 2023, le Système de Gros Montant Automatisé compte soixante-dix participants et le Système de Télécompensation en Afrique Centrale soixante-dix participants, y compris les six Directions Nationales de la BEAC et les six Trésors publics (Cameroun, Congo, Gabon, Guinée Équatoriale, Centrafrique et Tchad).

3.2.1.1. Evolution des opérations sur SYGMA et SYSTAC

Les systèmes de paiement ont poursuivi leur expansion en 2023. Les opérations en nombre ont augmenté de 4,1 % sur la plateforme SYSTAC et baissé de 6,0 % sur la plateforme SYGMA, y compris les opérations du siège (Services Centraux de la BEAC). Elles se sont accrues sur les deux plateformes en 2022, respectivement de 5,9 % et 23,5 %.

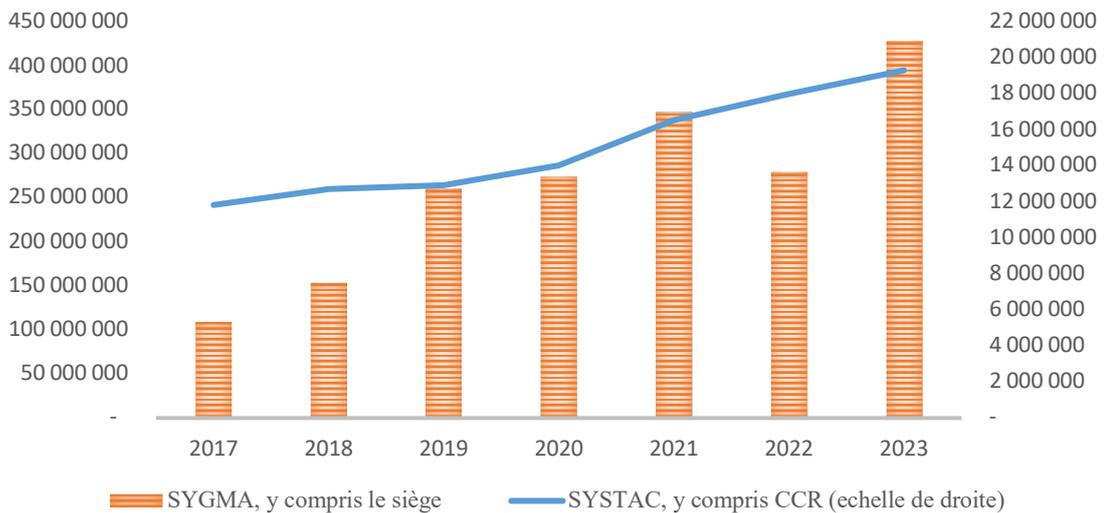
Graphique 15 : Evolution en nombre des opérations sur SYGMA et SYSTAC



Source : BEAC

Les opérations se sont également accrues en valeur de 53,2 % sur la plateforme SYGMA (contre -19,7 % en 2022) et de 7,2 % sur la plateforme SYSTAC, y compris celles du centre de compensation régional (contre 8,9 % en 2022).

Graphique 16 : Evolution en valeur des opérations sur SYGMA et SYSTAC (en millions FCFA)



Source : BEAC

3.2.1.2. Surveillance et conformité des systèmes de paiement

La surveillance des systèmes de paiement vise principalement à s’assurer du respect, par les assujettis, des normes techniques, juridiques et fonctionnelles définies par le Référentiel de surveillance des systèmes de paiement endogènes et exogènes. La surveillance porte sur les systèmes pour lesquels la BEAC est gestionnaire (SYGMA et SYSTAC) et sur les systèmes dont elle est participante (SWIFT et infrastructures réseaux).

Les principales activités de surveillance ont trait au contrôle sur pièces qui consiste, pour les établissements assujettis, à transmettre les reportings d’incidents inhérents à l’exploitation des systèmes de paiement, et au contrôle sur place, permettant de vérifier sur site la conformité des systèmes de paiement au Référentiel de surveillance.

Ces activités sont encadrées par un corpus réglementaire reposant sur trois textes majeurs. Il s’agit (i) de l’Instruction du Gouverneur de la BEAC n°01/GR/2014 du 17 mars 2014⁸ qui fixe les règles de base de surveillance des systèmes de paiement exploités dans la CEMAC, en vue d’en garantir l’efficacité, la sécurité et l’efficience ; (ii) du Référentiel de surveillance qui recense les données quantitatives et qualitatives, au plan juridique, financier et opérationnel afin de permettre à la BEAC d’assurer sa mission de surveillance ; et (iii) de la Charte de bonne conduite en matière d’exploitation des systèmes de paiement, qui a pour objet de mettre en exergue les principaux droits et obligations des parties, en vue d’une exploitation efficiente et optimale des systèmes de paiement dans la CEMAC.

Concernant le contrôle sur pièces, le taux moyen de déclarations de reporting des participants de la CEMAC s’est élevé à 13,4 % en 2023, en recul continu par rapport à la moyenne de l’année 2022 (14,3 %). Ce taux demeure encore faible, entraînant la mise en place d’un cadre de concertation permanent avec les assujettis. Des sanctions sont envisagées pour ceux des participants qui ne procèdent pas aux reportings règlementaires. Sur 675 incidents déclarés (contre 663 incidents un an auparavant) sur l’ensemble des systèmes, 36,0 % n’ont pas été résolus, 9,9 % ont été en cours de résolution et 54,1 % ont été résolus. Le tableau ci-dessous révèle que l’essentiel des incidents signalés en 2023 ont concerné SYSTAC avec 547 incidents (soit 81 % du total des incidents). Les plateformes SYGMA et SWIFT ainsi que les réseaux ont généré 128 incidents (soit 19,0 % du total des incidents).

Tableau 18 : Situation de contrôle sur les systèmes

	Incidents	Résolus (en %)	En cours de résolution (en %)	Non résolus (en %)
Année 2023				
SYSTAC	547	46,6	12,2	41,2
SYGMA	46	80,4	0,0	19,6
SWIFT	36	97,2	0,0	2,8
Réseaux	46	82,6	0,0	17,4
Total	675	54,1	9,9	36,0
Année 2022				
SYSTAC	557	57,3	9,0	33,7
SYGMA	31	96,8	0,0	3,2
SWIFT	62	98,4	0,0	16,6
Réseaux	13	100,0	0,0	0,0
Total	663	63,8	7,5	28,7
Variation annuelle	12	9,7	2,4	2,3

Source : BEAC

⁸ Relative à la surveillance des systèmes de paiement dans la CEMAC

La moyenne annuelle des taux de déclarations de reporting des participants (tableau 20) s'est établie à 12,9 %. Cette moyenne est en baisse de 1,4 % par rapport à l'année 2022.

Les incidents résolus sont ceux auxquels l'établissement a pu remédier sans l'assistance de la BEAC. Les incidents non résolus sont ceux pris en charge par les équipes techniques de la Banque Centrale, qui ont déjà apporté des correctifs afin d'éviter tout blocage permanent des systèmes.

Tableau 19 : Moyenne annuelle des taux de déclarations de reporting des participants

N°	Pays	Taux en 2022	Taux en 2023
1	Cameroun	37,7	33,0
2	République Centrafricaine	0,0	0,0
3	Congo	0,0	4,4
4	Gabon	7,4	3,1
5	Guinée Equatoriale	17,9	7,1
6	Tchad	0,8	2,8
Moyenne globale		14,3	12,9

Source : BEAC

Le contrôle sur place vise les systèmes et les services de paiement. S'agissant des systèmes de paiement, les résultats ont révélé que SYSTAC a généré le plus grand nombre d'incidents, en lien avec l'étendue de son périmètre, sa complexité technique et la caducité de son architecture. SYGMA a fait preuve d'une bonne maîtrise opérationnelle par les administrateurs malgré la recrudescence de quelques incidents techniques, tandis que SWIFT, a présenté un faible taux d'incidents. L'infrastructure réseau a été confrontée aux incidents liés principalement à la mauvaise qualité du signal et à la vétusté des équipements.

S'agissant de l'adéquation des plateformes des systèmes de paiement au référentiel de surveillance, il est ressorti un taux de conformité moyen de 61 %, en deçà du niveau d'exigence minimum acceptable.

Concernant la fourniture des services de paiement⁹, la BEAC a, au cours de l'année 2023, délivré 34 avis techniques de non-objection. Ceux-ci ont trait aux demandes d'autorisations préalables, les demandes d'informations préalables, une demande d'agrément en qualité d'établissement de crédit et une demande d'agrément pour exercer l'activité d'établissement de paiement.

3.2.2. Monétique dans la CEMAC

L'activité monétique dans la CEMAC a connu, au cours de l'année 2023, une hausse globale dans l'ensemble des compartiments, notamment le nombre de cartes en circulation, les automates GAB et TPE ainsi que le nombre de transactions et les montants traités. Sur la même période, le réseau GIMAC compte 96 participants en production (banques, trésor Public, Administration postale, EMF, opérateurs mobiles, agrégateur). Les cartes GIMAC ont poursuivi leur expansion avec 1 078 200 cartes en circulation, soit 35,3 % de parts de marché dans la CEMAC.

⁹ Encadré par l'article 19 du Règlement N°04/18/CEMAC/UMAC/COBAC du 21 décembre 2018 relatif aux services de paiement dans la communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale qui mentionne en son alinéa 1 « La Banque Centrale assure la surveillance de la conformité, de la sécurité et de la disponibilité des solutions techniques de fournitures des services de paiement et de l'utilisation des moyens de paiement. »

3.2.2.1. Monétique bancaire

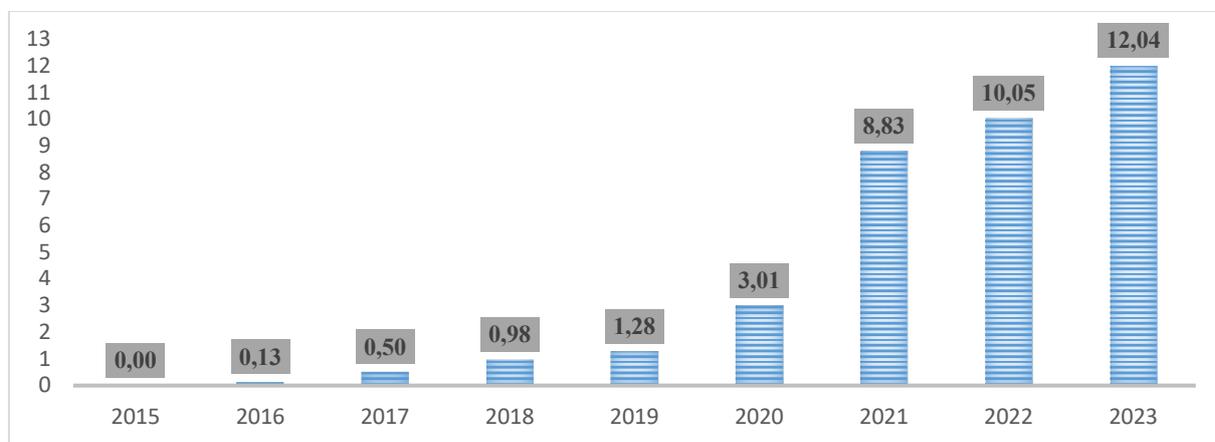
A fin 2023, la CEMAC compte 2 056 guichets automatiques de banques et 4 050 terminaux électroniques de paiement ainsi que 3 229 866 cartes bancaires et cartes prépayées en circulation. Le nombre de retraits GAB s'est élevé à 33 millions, pour un montant cumulé de 3 841 milliards FCFA, tandis que les paiements se sont établis respectivement à 4,6 millions et 270 milliards FCFA.

Cinq réseaux monétiques ont desservi la sous-région en 2023. Il s'agit du réseau privatif des banques et EMF (1 % des cartes émises), du réseau GIMAC (33,4 % des cartes émises), du réseau VISA (54,4 % des cartes émises), du réseau Mastercard (10,0 % des cartes émises) et du réseau Union Pay International (0,9 % des cartes émises).

3.2.2.2. Evolution des activités de monétique interopérable

Le Système Monétique interopérable géré par le GIMAC compte 96 participants au 31 décembre 2023, dont trois membres en cours de certification. Ce sont 53 banques (45 en production effective), 13 établissements de microfinance, 12 établissements de paiement/opérateurs mobile, 15 agrégateurs, 1 Trésor Public et une Administration postale. La plateforme a traité 12 millions de transactions pour un montant cumulé de 601,7 milliards FCFA, en progression respectivement de 20 % et 51% par rapport à 2022. Le nombre de transactions en interconnexion carte (demande de solde ; retrait espèce et paiement) se sont élevées à 1 989 459 à fin 2023, soit 155 milliards FCFA ; alors que l'écosystème mobile interopérable compte plus de 37 millions de comptes mobiles dans la sous-région.

Graphique 17 : Evolution en volume des transactions interopérables en million (2015-2023)



Source : Réalisé à partir des données du GIMAC

Encadré 6 : Principaux enseignements de l'application SANGHA dédiée au reporting des activités des systèmes de paiement gérés par la BEAC

L'application SANGHA est un utilitaire développé par la Banque centrale pour automatiser les activités de la surveillance des systèmes de paiement. C'est un cadre unique de surveillance en ce qui concerne (i) la gestion du contrôle sur pièces (déclaration des incidents); (ii) la gestion du contrôle sur place (déroulement des missions et suivi des recommandations) et (iii) la collecte des données des services de paiement (déclaration des données).

Outre ces domaines de compétence, l'application a été pensée pour couvrir, en plus des dispositifs des services de paiement gérés et exploités dans la CEMAC :

- les IMF d'importance systémiques, notamment le système de règlement brut en temps réel (SYGMA), le système de cotation pour la gestion des transactions boursières de la Bourse des valeurs mobilières, le système de règlement/livraison des titres publics à souscription libre de la BEAC, le système net de télécompensation automatisée de paiements de masse (SYSTAC), le système de paiement monétique interbancaire du GIMAC, chargé du traitement des opérations de monétique intégrale (carte, monnaie électronique et transfert d'argent, etc.), les infrastructures des réseaux de télécommunication gérées par les établissements assujettis et les infrastructures des réseaux de télécommunication gérées par la BEAC ;
- les IMF non systémiques qui regroupent le système de prévention et de gestion des incidents de paiement ou Centrale des Incidents de Paiement (CIP), le dispositif d'émission et de gestion des moyens de paiement, le dispositif de gestion et de fourniture des services de paiement, la messagerie financière SWIFT pour les règlements internationaux administrée dans la CEMAC par la BEAC, les services de transfert d'argent, affiliés aux grands réseaux internationaux, gérés par les banques, les établissements de microfinance et les établissements de paiement ;
- la surveillance de la chambre de compensation et contrepartie centrale de SYSTAC, la Banque de Règlement de SYSTAC, du GIMACPAY, du système de règlement-livraison du marché financier de la BVMAC, la BEAC en qualité de Dépositaire Central Unique des valeurs mobilières publiques et des valeurs mobilières du marché financier régional ;
- la surveillance des moyens de paiement (virement, prélèvement, chèque, lettre de change, billet à ordre, carte de paiement, portemonnaie électronique).

**4. ARTICLE THEMATIQUE « QUELS INSTRUMENTS MACROPRUDENTIELS POUR
ATTENUER LES CHOCS MACROFINANCIERS »**

« La Banque des États de l'Afrique Centrale n'entend apporter aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans cet article ; elles doivent être considérées comme propres à leurs auteurs »

Le système bancaire de la CEMAC est-il résilient aux chocs macro-financiers ?

Désiré AVOM¹⁰

Fabien Clive NTONGA EFOUA¹¹

Etienne Blaise Inédit TSOMB TSOMB¹²

Résumé

Nous simulons dans cet article l'impact des chocs macro-financiers (hausse des créances douteuses, forte volatilité des bénéfices tirés de l'exploitation des ressources naturelles, sévère récession économique, explosion de la dette publique et instabilité des prix) sur un indicateur de solidité/fragilité financière (le ratio : réserves liquides/actif bancaire) dans la CEMAC. La stratégie empirique s'appuie sur un modèle vectoriel autoregressif stationnarisé sur des données de panel et estimé à l'aide de la méthode des moindres carrés avec variables indicatrices (LSDV). Les résultats permettent de conclure que, dans son état actuel : (i) en raison du poids du Cameroun dans l'économie de la sous-région, le système bancaire de la CEMAC est globalement résilient face à une détérioration des conditions macrofinancières ; (ii) le faible développement financier empêche la propagation de l'instabilité financière dans la sous-région et (iii) la surliquidité qui y est observée depuis plusieurs années constitue davantage un « coussin de sécurité » qu'un indicateur de dynamisme et de performance. Partant de ces résultats, nous formulons des recommandations de politique économique, notamment en ce qui concerne la diversification des économies, une réduction de la propension des Etats à recourir à l'endettement, ainsi que l'assainissement du climat des investissements dans la sous-région. nous suggérons également quelques perspectives de recherche en vue d'approfondir la réflexion sur cette problématique.

Mots clés : Tests macro-prudentiels – Paradoxe de la surliquidité – panel-SVAR – LSDV – CEMAC

Abstract

This paper simulates some macro-financial shocks (increase in non-performing loans, high volatility of profits from the exploitation of natural resources, severe recession, explosion of the public debt and price instability) on a financial soundness indicator of which data are provided by the Bretton Woods institutions. To achieve this, we estimate a panel-SVAR model using the Least Square Dummy Variable (LSDV) method. Our results show that: (i) due to the weight of Cameroon in the sub-regional economy, the CEMAC banking system is actually resilient to deteriorating macro-financial conditions; (ii) its weak financial development prevents the spread of financial instability in the sub-region and (iii) the excess in liquidity which has been observed there for several years constitutes more a "safety cushion" than a performance indicator for the banking system. From these results, we formulate some economic policy recommendations, particularly with regard to the diversification of economies, the reduction in the CEMAC countries propensity to resort to debt, as well as cleaning up the investment in the sub-region. We also suggest some research perspectives with a view to deepen the reflection.

Keywords: Digital payment, banking stability, quantile regression, Cameroon.

JEL Codes : C23, E44, E5, G01, N1, N27

¹⁰ Centre d'Etude et de Recherche en Economie et Gestion (CEREG), FSEG-Université de Yaoundé II-Soa (davom99@gmail.com).

¹¹ Centre d'Etude et de Recherche en Economie et Gestion (CEREG), FSEG-Université de Yaoundé II-Soa (clivelandef@gmail.com).

¹² Enseignant-Chercheur, FSEGA-Université de Douala (ineditblaise@yahoo.com).

1. Introduction

Début 2023, le soudain redressement de la courbe des taux opéré par la Réserve Fédérale a eu pour effet, de révéler les vulnérabilités des banques américaines. L'un des faits les plus marquants en relation avec cette actualité est certainement la faillite de la Silicon Valley Bank (SVB), 16^e prêteur des États-Unis. Les difficultés de cette dernière à lever des fonds en vendant une partie de son portefeuille de bons du Trésor américain – dont la valeur s'était dépréciée du fait des hausses successives des taux directeurs – a eu pour conséquence, le déclenchement d'une panique chez les déposants ; transformant une crise de liquidité en crise de solvabilité et augmentant le niveau de *stress* sur l'ensemble du système financier des États-Unis [Volatility and Risk Institute, 2023]. Bien que de tels événements aient eu lieu dans un contexte différent de celui dans lequel évoluent les pays de la CEMAC, leur survenance et leur caractère inattendu plaident pour une réflexion sur la résilience du système bancaire des pays de la sous-région ; au moins au nom du principe de précaution. En effet, la notion de résilience – entendue comme la capacité d'un marché ou d'un système financier à résister ou à se remettre des chocs macro-financiers (Brunnermeier [2021], Mester [2024]) – est l'un des principaux leviers sur lesquels les autorités monétaires de par le monde se sont appuyées pour faire face aux détresses financières de ces dernières décennies.

Comparativement aux autres régions du monde, les économies africaines en général, et les systèmes financiers de la CEMAC en particulier, ont jusque-là été relativement peu exposées aux crises financières qui secouent le monde sans interruption depuis plus d'une quinzaine d'années. Ceci s'explique essentiellement par le fait que non seulement les chocs sur le secteur réel s'y répercutent avec un certain décalage (FMI [2009]), mais leurs systèmes financiers sont peu profonds et moins intégrés aux marchés financiers internationaux (Gelbard et al. [2014] ; Christensen et Upper [2017]). En outre, les réformes engagées par les autorités au début des années 1990 ont restauré la solidité et la rentabilité de leurs systèmes bancaires. En conséquence, ce dernier est devenu surliquide (Saxegaard [2006] ; BDF [2014] ; BEAC [2020]).

Toutefois, il n'est pas illogique de penser que, dans le contexte post-Covid-19, une généralisation des politiques monétaires restrictives visant à contenir l'inflation, pèsera sur les équilibres budgétaires déjà fragiles des pays de la CEMAC ; dans la mesure où le durcissement des conditions de financement extérieur (fortement corrélées à la hausse des taux d'intérêt américains) qui en résulte pourrait davantage entraver leur croissance ; avec entre autres conséquences notables, un risque d'emballement de la dette publique et privée. En d'autres termes, couplées au resserrement monétaire (voir supra), les perturbations causées à la fois par les retombées de la pandémie de Covid-19 et le conflit en Ukraine pourraient porter atteinte à la stabilité des systèmes financiers des pays de la CEMAC par le canal de leurs bilans. Par exemple, en causant une résurgence du risque de crédit, une dépréciation de l'actif bancaire – constitué entre autres : des réserves, des dépôts auprès des correspondants, des titres et des prêts (créances) – peut entraîner des tensions qui pourraient à terme, fragiliser l'ensemble du système financier de la sous-région (voir infra).

Partant de ces conjectures, cet article propose de tester la résilience du système bancaire de la CEMAC ; en simulant des chocs macro-financiers qui, en augmentant le *stress* bancaire (tensions de liquidité et risque de contrepartie), pourraient théoriquement mettre à mal, la stabilité financière dans la sous-région. Les données relatives à l'indicateur de stabilité financière, à savoir : le ratio : *réserves liquides/actif bancaire* – avec des tests de robustesse sur le taux de créances douteuses – sont fournies par les institutions de Bretton Woods via les bases : *International Financial Statistics* et *Financial Soundness Indicators*. Plus précisément, il s'agit d'un test de liquidité dont la robustesse est vérifiée par un test de solvabilité. En effet, la fourniture des services de liquidité est l'une des fonctions plus importantes pour un système financier en général, et bancaire en particulier (Davanne, 2015). Par ailleurs, la liquidité et la solvabilité sont deux des aspects traditionnellement pris en compte dans la capacité de résistance des institutions financières aux chocs (Borio et al. [2012], De Bandt et al.

[2013]). Une analyse plus poussée évalue parfois les mécanismes de contagion des risques à l'ensemble du système financier. Toutefois, ces derniers sont généralement réservés aux pays développés en raison de la profondeur de leurs systèmes financiers (IMF [2012]). Pour ce faire, nous recourons à un panel-SVAR (panel-VAR stationnarisé) constitué des six pays de la CEMAC sur la période 2001-2018. Des tests de diagnostics (relatifs à la stationnarité, au mix des variables, à la stabilité et à la robustesse du modèle) ont été effectués afin de sélectionner le modèle optimal.

Trois sections additionnelles structurent la suite de cet article. La première présente quelques faits stylisés sur les économies de la sous-région. La seconde discute de la stratégie empirique. La troisième quant à elle, discute les résultats obtenus. L'article se termine par une conclusion, ainsi que des recommandations de politique économique.

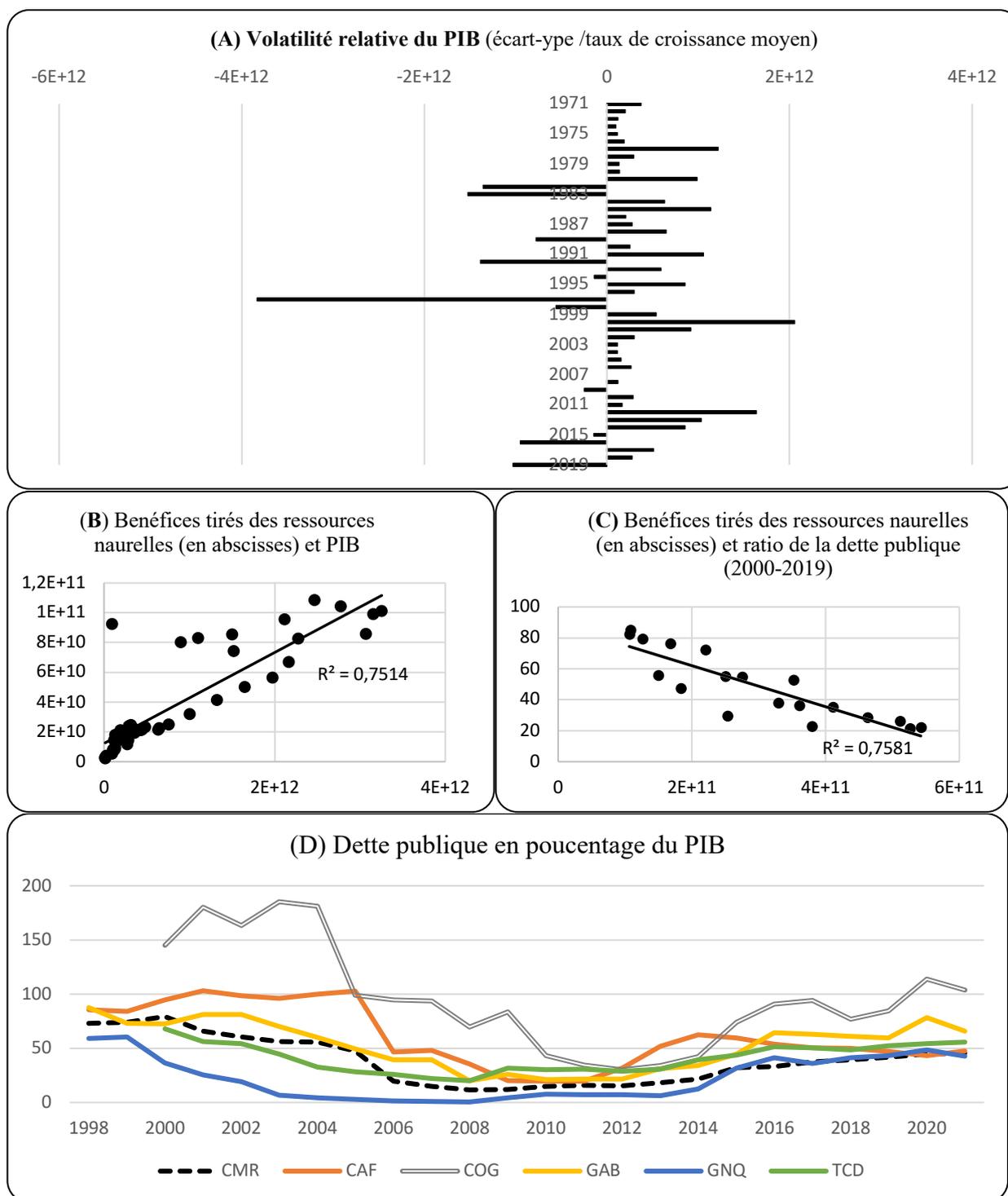
2. Quelques faits stylisés sur les économies de la CEMAC

Un bref rappel des faits stylisés est essentiel pour deux raisons au moins. Premièrement, ils mettent en évidence certaines caractéristiques des économies de la sous-région ; à savoir : (i) leur forte dépendance aux ressources naturelles, (ii) une instabilité macroéconomique ainsi que (iii) un réembarquement de la dette publique depuis 2015. Deuxièmement, ils nous permettent d'affiner nos conjectures et de mieux spécifier notre modèle (voir §.3).

Les économies de la CEMAC dépendent fortement des bénéfices tirés de l'exploitation des ressources naturelles à savoir : les forêts et les hydrocarbures (Banque de France [2014], Banque Mondiale [2018], OCDE [2019]). Cela se traduit notamment par une corrélation positive (*resp.* négative) forte entre ces dernières et le PIB d'une part (*resp.* la dette publique d'autre part) – voir graphiques 18-B et 18-C. En effet, bien que la contribution du secteur pétrolier à l'économie sous-régionale soit en déclin par rapport aux années précédentes, en 2019, il représentait environ un quart du PIB, soit environ deux tiers des exportations totales et 42 % des recettes budgétaires de la CEMAC. Au cours de la période récente, en 2014, 2015 et 2019 respectivement, les taux de croissance moyens de la CEMAC ont été de 0,039 %, -0,23 % et -0,032 % ; périodes correspondant aux contre-chocs pétroliers de mi-2014 et au grand confinement.

Cette forte dépendance des économies de la CEMAC aux ressources naturelles (pétrolières en particulier) a pour conséquence, une instabilité macroéconomique qui se manifeste à travers la forte volatilité du PIB (graphique 18-A). Or, il convient de rappeler à cet effet que l'instabilité macroéconomique est un obstacle majeur à la croissance ; dans la mesure où elle décourage les décisions d'investissement, accroît l'imprévisibilité de la politique économique (Ramey et Ramey [1995] ; Combes et Guillaumont [2002]) et détériore l'environnement institutionnel (Cariolle [2012]). La volatilité des cours des ressources naturelles – et donc les recettes qui y sont liées – apparaît donc un facteur de fragilité pour les économies de la sous-région.

Graphique 18 : Evolution de quelques indicateurs macroéconomiques de la CEMAC



Source : Construction des auteurs, à partir des données de la Banque Mondiale.

Par ailleurs, dans presque tous les pays de la sous-région, exception faite du Cameroun (depuis 2010) et du Tchad (entre 2001 et 2013)¹³, le graphique de l'annexe A.47 permet de constater que la recrudescence de la dette coïncide avec les périodes de ralentissement de la croissance (voir infra). Partant de ces divers constats, il est alors possible de simuler l'impact des facteurs de *stress* macrofinancier sur des indicateurs de stabilité financière dans la sous-région.

3. Stratégie empirique

Cette section comprend deux articulations. La première justifie le choix de l'indicateur de solidité/fragilité bancaire. La seconde tente de justifier la spécification économétrique.

3.1. Indicateur de solidité financière

Cet article s'inscrit dans le cadre d'une approche macroprudentielle. Son objectif est de tester la résilience du système bancaire de la CEMAC à un *stress* financier, via une simulation des chocs macrofinanciers exogènes sur un indicateur de solidité financière (ISF). Il s'agit du ratio : *réserves liquides/actif bancaire* (voir §4.1 et §4.2). Les tests de robustesse sont quant à eux effectués en prenant le taux de créances douteuses (TCD) comme variable d'intérêt (voir §4.3). En effet, il nous semble logique d'établir une synonymie entre « solidité (macro)financière » et « solidité bancaire », dans la mesure où les banques représentent 75% à 80% des actifs de l'ensemble du système financier de la CEMAC (BEAC [2021]).

Nous optons pour l'ISF (ratio : *réserves liquides/actif bancaire*)¹⁴ dans le modèle qui servira de référence à nos simulations, dans la mesure où il présente au moins trois avantages par rapport aux TCD. D'abord, dans son calcul, cet ISF composite intègre d'emblée deux des principales dimensions du risque bancaire, à savoir : le risque de liquidité (mesuré par le niveau des réserves liquides) et le risque de solvabilité (appréhendé par la taille des créances litigieuses dans le portefeuille bancaire)¹⁵. Ces deux dimensions reviennent de manière systématique dans la construction des indices composites de stabilité financière/bancaire – voir par exemple Mishra et al. [2013], Kocisová et Stavárek [2015] Bikai et Mbohou [2018], Kenkouo [2020], Gulati et al. [2023])¹⁶ –. Le graphique 19 illustre la capacité

¹³ Cela peut s'expliquer au moins en partie par la situation sécuritaire dans ces deux pays. Au Cameroun, le ré-emballement de la dette (jusque-là négativement corrélé au PIB) coïncide avec l'extension du conflit de Boko-Haram (officiellement déclenché en 2009 au Nigéria) dans la région Septentrionale du pays, tandis que des tensions séparatistes y ont débuté en 2011 et se sont intensifiées en 2017. Dans le cas du Tchad, cela pourrait s'expliquer par le fait que l'exploitation des ressources naturelles (responsable de la hausse du PIB, voir supra) s'est faite dans un contexte de tensions sécuritaires qui nécessitait un recours à l'endettement. La France y est par exemple directement intervenue en 2006, 2008 et 2019, voir CEDOCA (2024). A noter que le Cameroun, le Tchad et la Centrafrique (également en proie à des tensions sécuritaires) ont tous bénéficié d'initiatives visant à alléger significativement leur dette extérieure. Toutefois, contrairement aux deux premiers – qui ont profité de cette marge de manœuvre pour lancer des emprunts obligataires de plusieurs centaines de milliards CFA sur la Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale (plus de 7 initiatives de ce genre pour le Cameroun contre 3 pour le Tchad) –, la RCA ne s'apprêtait à lancer son premier emprunt obligataire qu'en Avril 2024.

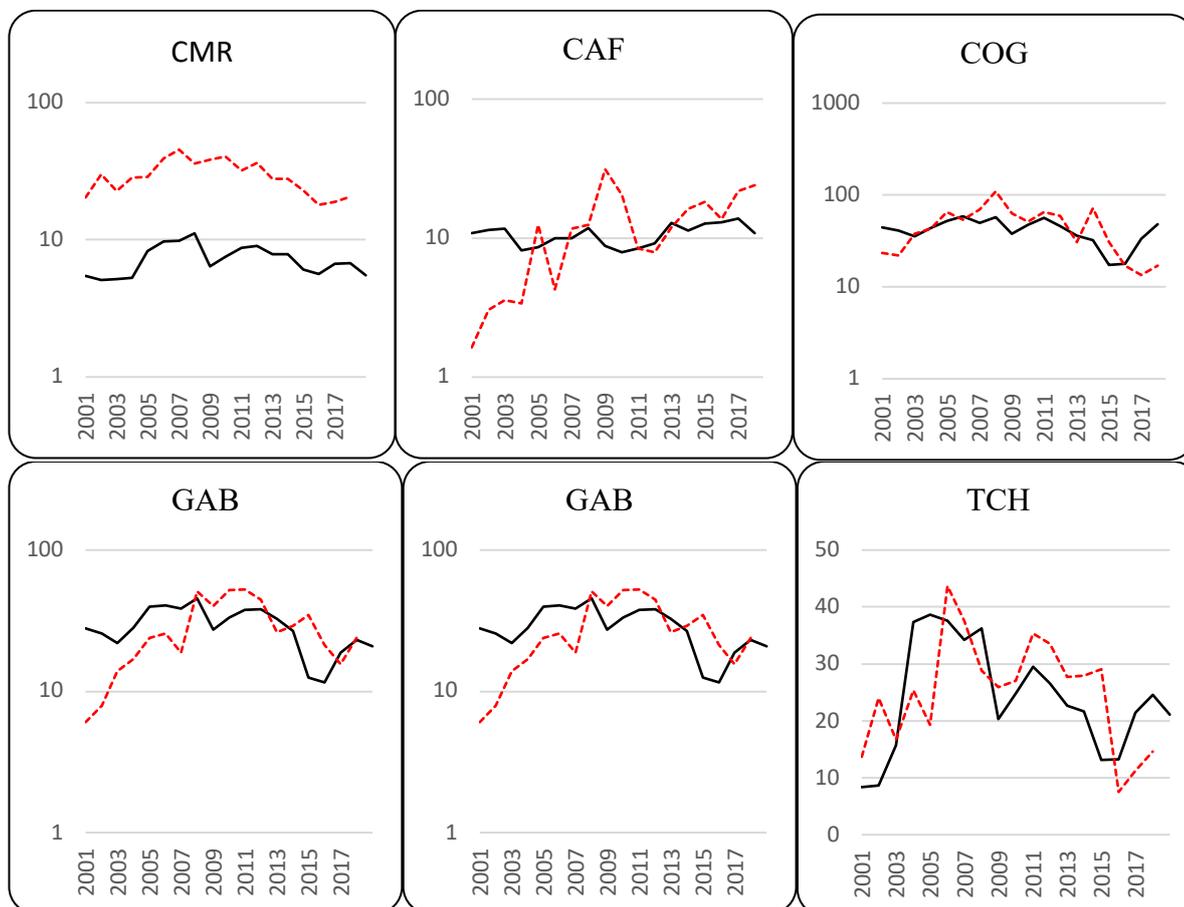
¹⁴ Ce ratio est défini comme étant le rapport entre d'une part, les positions et les dépôts auprès des autorités monétaires et d'autre part, les créances sur les autres gouvernements, les entreprises publiques non financières, le secteur privé et d'autres institutions bancaires. Voir (supra).

¹⁵ D'un point de vue strictement comptable, les créances douteuses sont généralement provisionnées dans les comptes des banques. D'une part, ces provisions augmentent les charges et réduisent de fait les bénéfices nets des banques. D'autre part, les créances douteuses peuvent artificiellement gonfler le total de l'actif du bilan bancaire si elles ne sont pas correctement évaluées ou si les provisions ne sont pas suffisantes. Finalement, la hausse des créances douteuses induites par une prise de risque importante par les banques (hausse des prêts) se traduit soit par une baisse des bénéfices nets (et donc des réserves), soit une hausse artificielle de l'actif ; ce qui a pour effet de réduire la valeur de l'indicateur de solidité bancaire.

¹⁶ Dans un papier très récent, Gulati et al. [op.cit.] considèrent par exemple qu'un indice multidimensionnel de stabilité bancaire est composé de 14 ratios financiers couvrant principalement cinq dimensions : la qualité des actifs, l'efficacité de la gestion, l'adéquation des fonds propres, la rentabilité et la liquidité. Dans un sens large, il nous semble qu'en dehors de

de ce ratio à identifier les périodes de *stress* macro-financier. Ces dernières sont généralement associées aux chocs sur les matières premières (voir §2). En effet, sur la période récente, la chute drastique de l'ISF (en traits interrompus rouges) coïncide avec les émeutes de la faim de 2008-2009 et le contre-choc pétrolier mi-2014-2016 ; ce qui est en adéquation avec les précédentes analyses de Janin [2009], Ntonga Efoua [2019] et Kenkouo [2020].

Graphique 19 : ISF (en interrompus rouges) et bénéfices tirés des ressources naturelles dans les pays de la CEMAC (échelle logarithmique)



Source : Construction des auteurs.

Ensuite, le graphique de l'annexe A.48 permet de constater que, globalement, la baisse de l'ISF coïncide avec la hausse du taux de prêts non performants (ou du taux de créances douteuses), ce qui conforte le choix de l'ISF. En effet, les prêts non performants sont généralement identifiés comme étant l'une des principales sources de vulnérabilité de la plupart des systèmes bancaires (De Bandt et Oung [2004], Havrylchyk [2010], Roy et Bhattacharya [2011], Vazquez et al. [2012]). Ce constat est également celui auquel est parvenu le Fonds Monétaire International (FMI) dans le cadre des *FSAPs*¹⁷ réalisés en CEMAC (IMF [2016]). Notons toutefois que les crédits sont systématiquement rationnés dans la sous-région (Joseph [2004] ; Avom et Bobbo [2018])¹⁸. Ceci laisserait supposer qu'*a priori*, le

l'adéquation des fonds propres, toutes les autres dimensions de la stabilité bancaire sont plus ou moins prises en compte dans l'indicateur choisi.

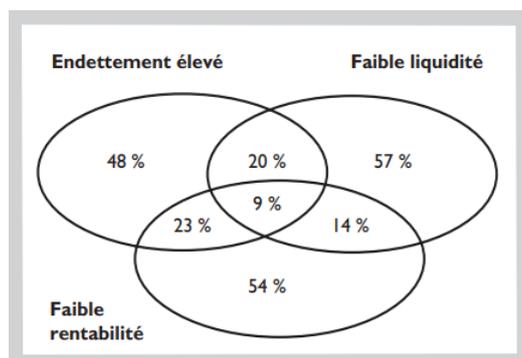
¹⁷ Les programmes d'évaluation du secteur financier (*Financial Sector Assessment Programs en anglais*) permettent de procéder à une analyse complète et approfondie du secteur financier d'un pays.

¹⁸ Globalement, dans les pays de la zone Franc, en 2018, les crédits bancaires au secteur privé peinaient à atteindre les 25 % du PIB en moyenne ; alors que dans des pays tels que le Cambodge ou le Viêt Nam qui ont connu des guerres civiles d'une haute atrocité dans un passé relativement récent, les crédits bancaires dépassaient respectivement les 85 % et les 141 % du Produit Intérieur brut (PIB).

risque de solvabilité n'est pas aussi important dans la CEMAC qu'il l'aurait par exemple été au cours des années 1980, lorsque les banques avaient accumulé d'importantes créances douteuses qui ont finalement conduit à une instabilité financière qui, elle-même, a culminé avec la dévaluation du Franc CFA en 1994 (Ntonga Efoua [2019]). Un examen plus attentif du graphique A.48 pour le cas du Congo (resp. du Gabon) révèle par exemple que les prêts non performants y oscillaient entre 0,9% et 3% (resp. 3% et 5%) seulement de 2005 à 2014 (resp. de 2010 à 2014) ; et y ont fortement augmenté à la suite du retournement du cours du baril de pétrole dès 2015 (voir supra). Or si les crédits au secteur privé sont faibles comme l'admet la littérature, il paraît logique que cela se traduise par un taux de créances douteuses relativement faible ; sans que cela implique forcément une meilleure gestion du risque de solvabilité par le système bancaire. Cette intuition est d'ailleurs confirmée par l'analyse des résultats (voir §4).

Enfin, le traitement du risque de liquidité fait partie des améliorations les plus importantes dans le domaine des tests de résistance macroprudentiels de ces dernières années (Borio et al. [2012] ; Azzouzi Idrissi et Madiès [2012]). Longtemps exclue du champ d'application des accords de Bâle (notamment Bâle I et Bâle II), la prise en compte du risque de liquidité s'est révélée capitale lors de la crise financière qui a débuté en 2007. Ainsi, le graphique 20 donne une illustration des interactions entre trois dimensions de la solidité financière – à savoir : la solvabilité, la liquidité et la rentabilité pour des entreprises exerçant dans un secteur donné (FMI, 2006-a). Un tiers d'entre elles (32 %) qui affichent l'endettement le plus élevé ont aussi la rentabilité la plus faible. En outre, près d'un tiers d'entre elles (29 %) affichant l'endettement le plus élevé ont aussi la liquidité la plus faible. Un petit groupe représentant 9 % du secteur présente ces trois caractéristiques.

Graphique 20 : Interactions entre les indicateurs de solidité financière



Source : FMI (2006-a).

Deux faits relativement récents corroborent cette analyse : le premier concerne la Northern Rock tandis que le second est relatif à la Silicon Valley Bank (SVB) déjà invoqué en *Introduction*. La première désigne une banque – cinquième prêteur immobilier en Grande-Bretagne – qui respectait le ratio de solvabilité européen et international (Bâle II) mais qui pourtant, a connu un phénomène de ruée bancaire les 14 et 15 septembre 2007 en raison de ses difficultés à refinancer ses activités de prêts. Quant à la SVB dont il a déjà été question en *Introduction*, *a posteriori* (c.-à-d. compte tenu des informations dont nous disposons après la survenance des événements), l'analyse selon laquelle la défaillance de cette banque était inéluctable fait une quasi-unanimité. Effectivement, face au redressement de la courbe des taux (mesures prises par les autorités monétaires américaines pour faire face à l'inflation galopante), la SVB a été contrainte de vendre ses actifs avec une décote de 1,8 milliard de Dollars qu'elle comptait compenser par une augmentation de capital¹⁹. Cette opération ayant échoué, un mouvement de panique bancaire s'est enclenché : les déposants ont accéléré leurs retraits –

¹⁹ Afin de se couvrir contre la chute de la valeur de leur actif, les banques ont généralement recours à la constitution des capitaux propres. D'un point de vue comptable, leur valeur nette est donnée par la relation : capitaux propres = total actif - total dettes.

la presse internationale évoque régulièrement le montant de 42 milliards de Dollars de retraits dans la seule journée du 09 mars 2023 –, conduisant à un défaut de liquidités. Les interactions entre ces différentes dimensions (rentabilité, liquidité et solvabilité) doivent donc être prises en compte, dans la mesure où elles peuvent amplifier la vulnérabilité du système financier aux chocs. L'ISF choisi dans ce papier paraît donc approprié au regard des objectifs déclinés au départ²⁰.

Afin de pouvoir s'interpréter comme une mesure de la solidité/fragilité financière du système financier, l'indicateur choisi doit également être lié de manière crédible – voire évidente – aux facteurs de risque dans la sous-région.

3.2. Spécification du modèle et canaux de transmission des chocs

Dans cet article, nous simulons dans la CEMAC, un scénario adverse hypothétique (chocs macro-financiers) sur l'indicateur de solidité financière (ratio : réserves liquides/actif). Le but de cet exercice est de mettre en évidence, les facteurs de vulnérabilité du système bancaire de la sous-région. Les facteurs en question sont appréhendés par des variables macroéconomiques traitées de manière symétrique, dans la mesure où notre modèle ne fait pas de restriction *a priori* sur l'exogénéité et/ou l'endogénéité des variables. Chacune d'entre elles est alors expliquée par ses propres valeurs passées, ainsi que par les valeurs passées des autres variables du modèle. C'est dans cette optique que nous optons pour une modélisation en panel-SVAR.

L'un des principaux avantages du panel-SVAR est d'analyser les relations bidirectionnelles entre les variables endogènes et exogènes. Le choix de ce modèle se justifie également par le fait que des modélisations de ce type sont régulièrement employées dans le cadre d'une approche macroprudentielle de la stabilité financière (Hoggarth et al. [2005], Espinoza et Prasad [2010], Vazquez et al. [2012], Apostolakis et Papadopoulos [2019], Aikman et al. [2023]). Par ailleurs, les modèles VAR permettent de simuler des scénarios sur les conditions futures des variables (fonctions de réponses impulsionnelles) en fonction des probables chocs structurels, une fois que ces derniers ont été identifiés (Canova et Ciccarelli [2013]).

La spécification économétrique de ce papier est inspirée des travaux de Apostolakis et Papadopoulos [*op.cit.*] d'une part et de Vazquez et al. [*op.cit.*] d'autre part. Le modèle des premiers comprend un indicateur de stabilité financière, ainsi que des variables permettant de capter la stabilité monétaire, la croissance économique, les marchés du logement et les politiques gouvernementales ; tandis que le modèle des seconds est composé de trois variables : la courbe des taux, le taux de croissance du taux de crédits, et le taux de croissance du PIB. Dans notre modèle (voir infra), les variables ont été préalablement log-transformées. Une telle approche permet théoriquement de réduire l'autocorrélation des erreurs – et donc de fournir des résultats assez satisfaisants en termes de robustesse – sous l'hypothèse que les relations entre les variables à expliquer et les variables explicatives ne sont pas linéaires (Drehmann [2008]).

En plus de l'indicateur de solidité financière (*ISF*), cinq autres variables figurent dans le modèle : les bénéfices tirés des ressources naturelles (*RN*), le produit intérieur brut (*PIB*), la dette publique (*DEP*), le taux de créances douteuses (*TCD*) et l'inflation telle que mesurée par l'indice des prix à la consommation (*IPC*). Ces variables ont été sélectionnées sur la base de quatre critères principaux : (i) la régularité de leur évocation dans les manuels qui servent de « guides » dans la modélisation des

²⁰ Par ailleurs, il convient de relever que, parmi la panoplie d'indicateurs de solidité financière proposés par les institutions de Bretton Woods, la variable : « réserves liquides/actif bancaire » est la seule dont la disponibilité des données soit antérieure à 2010. En effet, de manière générale, la contrainte des données statistiques est l'une des principales difficultés rencontrées dans la recherche en Afrique.

stress tests macroprudentiels ; (ii) leur pertinence en tant qu'indicateurs macroéconomiques dans le contexte de la CEMAC (voir §2) ; (iii) leur mise en cause dans la survenance de la crise des années 1980-90 dans la zone d'émission de la BEAC ; (iv) la disponibilité et l'accessibilité des données. Ces dernières ne permettent d'avoir un panel cylindré que sur la période 2001-20018.

Les paragraphes suivants tentent de mettre en évidence les mécanismes de transmission des chocs à la stabilité du système bancaire sous-régional. L'ordre d'apparition des variables qui va suivre est celui du modèle de référence (modèle optimal). Et de fait, bien que des permutations de variables aient été simulées, elles n'ont pas donné de résultat significativement différent.

- *Le taux des prêts non performants (TCD)*. En général, le risque de crédit est l'un des plus importants auquel les systèmes bancaires doivent faire face (voir supra). Historiquement, le taux élevé des créances douteuses a été l'un des facteurs de la crise des années 1980 dans la zone d'émission de la BEAC (Bekolo Ebe [2001], Ntonga Efoua [2019]). Récemment, Krznar et Matheson (2017) ont développé un modèle dans lequel les bénéfices nets du secteur bancaire (et donc leurs réserves en liquidité) sont affectés par l'évolution des variables économiques, qui sont à leur tour influencées par l'offre de crédit (qualité du portefeuille bancaire). Par ailleurs, une augmentation du taux de défaut de paiement des prêts des ménages et des entreprises pourrait entraîner une baisse de la consommation et de l'investissement (Hoggarth et al. [2005]). Il semble donc logique que cette variable vienne en première position dans le second membre de l'équation de notre modèle (voir infra).
- *Les bénéfices tirés des ressources naturelles (RN) et le produit intérieur brut (PIB)*. Une baisse drastique des bénéfices tirés des ressources naturelles – qui se serait de facto automatiquement suivie par un ralentissement économique – pourrait avoir un impact à la fois sur la (sur)liquidité et la qualité du portefeuille bancaire dans la CEMAC, dans la mesure où les exportations et le PIB des pays de la CEMAC y sont fortement liés (voir supra). Or d'une part, une récession conduit théoriquement à la dégradation de la qualité des portefeuilles en accroissant le risque de contrepartie pour les banques (IMF-WB [2003], IMF [2012]). D'autre part, un choc négatif sur la variable (RN) prive les États de la sous-région d'importantes ressources pour financer leurs dépenses publiques. Si une telle situation venait à perdurer, elle pourrait théoriquement se traduire par une hausse de l'endettement public interne et externe (BAD [2021]). Il convient de rappeler qu'un tel scénario a été observé lors de la crise des années 1980. La forte décade des cours des matières premières avait entraîné la chute du taux de croissance réelle moyen de l'ensemble des pays de la sous-région, ce dernier passant de 5,6% entre 1980 et 1985, à -1,3% entre 1986 et 1989. Par la suite, le système bancaire de la sous-région avait été soumis à de graves « tensions de liquidité », en raison de la crise des finances publiques qui en a résulté (Bekolo Ebe [2001]). Le même constat a été fait au cours de la période récente. Comme nous l'avons déjà relevé dans la section précédente, entre 2014 et 2016, la décade des cours du pétrole a lourdement pesé sur les équilibres budgétaires de l'ensemble des pays de la sous-région. Avec la chute des recettes pétrolières de plus de 40 % en moyenne qui en a résulté, les déficits sont passés de 1,8 % du PIB en 2014 à 3,5 % en 2015 (BDF [2016]). Cette dégradation des finances publiques s'est notamment traduite par une augmentation de l'endettement interne des États, corollaire du développement des marchés obligataires régionaux (Ntonga Efoua [2019] ; Plane [2020]). Notons qu'un important choc positif sur les ressources naturelles affecte tout autant les pays de la sous-région. Par exemple, une flambée du prix des produits pétroliers et/ou un renchérissement des prix des produits agricoles peuvent fragiliser la situation des finances publiques des États de la sous-région, comme on a pu le constater en 2008 (émeutes de la faim) et en 2022 (conséquences du conflit ukrainien). Finalement, en cas de choc (positif ou négatif) d'ampleur sur les ressources naturelles, les banques et les États s'en trouveraient également fragilisés dans la mesure où les économies de la sous-région sont peu diversifiées (BDF

[2017]). C'est pourquoi *RN* et le *PIB* suivent directement dans l'ordre d'apparition des variables du modèle de référence.

- *La dette publique.* D'une part, à propos de la dette extérieure, plus de la moitié des pays bénéficiant de l'aide de l'Association Internationale de Développement – dont 4 des 6 pays que compte la CEMAC, à savoir : le Cameroun, le Congo, la Centrafrique et le Tchad – présentent des risques élevés de surendettement ; ces risques ont été accrus par la crise sanitaire (FMI [2018] ; BAD [2022]). D'autre part, la dette intérieure des pays de la CEMAC a fortement augmenté ces dernières années *via* les levées de fonds sur les marchés obligataires sous-régionaux (Magnan-Marionnet [2016]). En effet, le total de l'encours des titres publics émis par les Etats avoisinait les 5 000 milliards de FCFA en 2021, et 82,7 % des valeurs du Trésor étaient concentrées dans le portefeuille des banques de la sous-région, selon la BEAC [2021]. Outre l'exposition du système bancaire à la dette souveraine – dans la mesure où cette dernière représente une partie de leur actif (voir *supra*) –, dans le contexte actuel de *permacrise*, le risque souverain peut se transmettre au secteur bancaire par deux canaux au moins ; comme l'indique le *Rapport 2022 sur la Stabilité Financière dans le Monde* – voir IMF [2022]. Le premier est relatif aux dispositifs publics tels que l'assurance des dépôts (qui vise à soutenir éventuellement les banques en difficulté). La détérioration des finances publiques pourrait en effet nuire à la crédibilité de ces garanties et par voie de fait, affaiblir la confiance des investisseurs ; ce qui en dernier ressort, pourrait nuire à la rentabilité des banques. Or cette garantie des dépôts est primordiale pour la stabilité bancaire ou du moins, elle permettrait de limiter l'ampleur des ruées bancaires ; ainsi que l'a prouvé récemment l'exemple de la SVB. Le second canal de transmission du risque souverain à la stabilité bancaire/financière fait intervenir l'économie au sens large. Des tensions budgétaires publiques pourraient causer une augmentation des taux d'intérêt en vigueur à l'échelle de l'ensemble de l'économie (effet d'éviction) avec des conséquences évidentes sur le niveau général des prix. Ces phénomènes entraîneraient une baisse de la rentabilité des entreprises et par ricochet, causeraient une résurgence du risque de crédit pour les banques. Au final, cela réduirait la faculté des banques à prêter aux ménages et aux entreprises, avec pour principal effet de déprimer la croissance économique.
- *L'inflation/ la déflation* : en théorie, une augmentation de la volatilité du niveau général des prix est source d'incertitude pour l'activité économique (Bordo et Wheelock [1998]), dans la mesure où ils sont généralement corrélés aux taux d'intérêt *via* l'effet Fisher. Les taux d'intérêt sont en effet d'une importance capitale sur le marché du crédit, car leur niveau tient à la fois compte de la durée du prêt, de la nature des risques encourus et des garanties offertes par l'emprunteur. Les données sur les taux d'intérêt dans la CEMAC n'étant pas disponibles, les taux d'inflation ou de déflation importants (instabilité des prix) peuvent s'avérer importants dans l'évaluation des risques qui pèsent sur le système bancaire de la sous-région. Pour rappel, lors de la crise des années 1980, la détérioration des conditions économiques et financières (*cf. supra*) avait causé des tensions inflationnistes dans la sous-région. En 1986 et 1987 respectivement, les taux d'inflation ont été de 8 % et 14 % au Cameroun ; 7,5 % et 10% au Gabon²¹.

Préalablement à la spécification économétrique finale, nous avons procédé à des tests de racine unitaire. Le tableau A.49 en annexe indique que toutes les variables du modèle sont stationnaires en niveau, excepté *DEP* qui l'est en différence première. Nous avons également procédé à des ajouts ou retraits de variables du modèle initial, afin de déterminer le mix optimal des variables explicatives tout en réduisant le risque de multi-colinéarité.

²¹ À noter que ces deux pays concentraient à eux seuls plus de 40 % des Investissements Directs Etrangers (IDE) de l'ensemble des Pays Africains de la Zone Franc (PAZF) en 1998 ; le Cameroun contribuant à plus de 50 % au PIB et au total du bilan des banques de la CEMAC (BDF [1998-2001]).

Le tableau 20 semble indiquer l'existence d'une forte instabilité aussi bien dans l'évolution du *PIB*, que dans celle des bénéfices tirés des ressources naturelles (*RN*) et de la dette publique (*DEP*). Les écarts types de ces variables sont en effet importants par rapport à ceux de l'*IPC* et *TCD* qui sont respectivement. Ceci semble corroborer les observations faites précédemment au sujet de la forte volatilité de *RN*, du *PIB* d'une part, et du rationnement du crédit dans la sous-région d'autre part. L'observation des valeurs minimales et maximales des différentes variables conforte le constat ci-dessus dans la mesure où ils indiquent une très forte étendue des séries *RN*, *PIB* et *DEP*, comparativement à *IPC* et *TCD*. Le tableau 21 présente quant à lui des résultats assez intuitifs, relativement aux signes des corrélations entre *ISF* et les autres variables. Toutefois, la non-significativité du lien entre *ISF* et *IPC* peut déjà sembler surprenante. Nous y reviendrons dans la 4^{ème} section.

Tableau 20 : Résumé des statistiques descriptives

VARIABLES	N	MOYENNE	ECART-TYPE	MIN	MAX
ISF	108	3,286	0,807	0,494	4,980
TCD	108	2,181	0,852	-0,109	3,681
RN	108	25,89	1,277	23,03	27,63
PIB	108	22,84	0,969	20,65	24,38
DEP	108	29,40	1,268	26,55	31,70
IPC	108	2,531	0,340	0,0249	3,215
D.DEP	102	0,0606	0,369	-0,821	1,380

Tableau 21 : Matrice de corrélation entre les variables

	ISF	TCD	RN	PIB	IPC	DDEP
ISF	1,0000					
TCD	-0,5147**	1,0000				
RN	0,7160**	-0,6400**	1,0000			
PIB	0,5504**	-0,4325**	0,8089**	1,0000		
IPC	0,0647	-0,0373	-0,0494	-0,1002	1,0000	
DDEP	-0,1587	-0,0035	0,0575	0,0667	-0,1250	1,0000

Note : (*) indique la significativité à 5%

Source : Construction des auteurs.

Le modèle spécifié est alors de la forme : $Y_{it} = \varphi + \sum_{s=1}^p A_s Y_{it-s} + \varepsilon_{it}$ (1)

$$\text{Avec } Y = \begin{bmatrix} Y_1 \\ Y_2 \\ Y_3 \\ Y_4 \\ Y_5 \\ Y_6 \end{bmatrix} = \begin{bmatrix} ISF \\ TCD \\ RN \\ PIB \\ D. DEP \\ IPC \end{bmatrix}, \mathbf{D.} = \text{Différence première ; } i = 1, \dots, 6 \text{ et } t = 2001, \dots, 2018.$$

ISF = Indicateur de solidité financière (ratio : réserves liquides/actif bancaire)

TCD = Taux de créances douteuses

RN = Bénéfices tirés des ressources naturelles

PIB = Produit intérieur brut

DEP = Dette publique totale

IPC = Indice des prix à la consommation

A est la matrice des coefficients à estimer. L'indice s représente le nombre optimal de retards à considérer. Dans la mesure où le panel a une dimension temporelle moyenne et un nombre relativement faible de pays, la spécification à effets fixes semble plus appropriée (Bun et Kiviet [2006], Traoré [2018]). L'équation (1) est en conséquence estimée à l'aide de la technique des moindres carrés avec variables indicatrices (*Least Square Dummy Variable - LSDV*). Il s'agit de l'estimateur *within* classique obtenu à partir d'une transformation du modèle où les différentes variables sont centrées par rapport à leurs moyennes individuelles respectives, avec des erreurs homoscédastiques et non auto-corrélées dans la dimension temporelle – voir Duguet [2010].

Bien que toutes les variables du modèle aient *a priori* le même statut (*cf. supra*), l'ordre des variables du panel-SVAR retenu pour nos simulations n'est pas indifférent. En plaçant l'indice de solidité bancaire en tête de l'équation (1), nous faisons le choix de nous intéresser principalement à la manière dont des chocs macro-financiers (*TCD, RN, PIB, DEP et IPC*) affectent la stabilité financière de la sous-région CEMAC, conformément aux objectifs déclinés en Introduction. Les fonctions de réponse ont été obtenues en utilisant la commande Stata « XTVAR » de Cagala et Glogowsky [2014]). Par ailleurs, précisons que dans notre modèle, les chocs sont identifiés au moyen d'une décomposition triangulaire de Cholesky. Ce schéma d'identification engendre un ordre récursif contemporain parmi les variables dont l'ordonnancement devrait théoriquement affecter les résultats. C'est pourquoi nous avons par la suite procédé à des analyses de robustesse consistant à permuter l'ordre des variables dans le modèle (voir §4.3). Les réponses impulsionnelles obtenues se sont cependant avérées sensiblement identiques à celles du modèle de référence.

4. Présentation et discussion des résultats

Cet article tente de répondre à la question de savoir si le système bancaire de la CEMAC est résilient aux chocs macro-financiers. C'est pourquoi, bien que les liens entre toutes les variables du modèle puissent théoriquement être étudiés (mécanismes de transmission), ils ne feront pas l'objet d'une analyse approfondie. Par ailleurs, seuls les effets des variables dépendantes (celles qui figurent dans le second membre de l'équation de référence) sur l'ISF seront commentés. Le tableau 22 est donc présenté ici à titre purement indicatif.

Tableau 22 : Résultat des estimations

VARIABLES	(1) ISF	(2) TCD	(3) RN	(4) PIB	(5) DEP	(6) IPC
L1_ISF	0,466*** (0,0861)	-0,330*** (0,0841)	-0,0163 (0,0724)	0,00387 (0,0301)	-0,201*** (0,0661)	-0,0878 (0,141)
L1_TCD	-0,157* (0,0892)	0,263*** (0,0871)	-0,0338 (0,0750)	-0,0156 (0,0312)	-0,0728 (0,0684)	-0,106 (0,146)
L1_RN	0,430*** (0,125)	-0,145 (0,122)	0,771*** (0,105)	0,0881** (0,0438)	-0,331*** (0,0960)	0,0430 (0,205)
L1_PIB	-0,473*** (0,134)	0,120 (0,131)	-0,112 (0,113)	0,719*** (0,0470)	0,444*** (0,103)	-0,0329 (0,220)
L1_D.DEP	-0,0542 (0,0734)	0,0261 (0,0717)	-0,0304 (0,0617)	-0,0318 (0,0257)	0,799*** (0,0563)	-0,0293 (0,120)
L1_IPC	0,0574 (0,0630)	0,102* (0,0615)	-0,0957* (0,0529)	-0,0346 (0,0220)	-0,0850* (0,0483)	-0,193* (0,103)
Observations	102	102	102	102	102	102
Nombre de pays	6	6	6	6	6	6

(.) = Ecart-types.

*** $p < 0,01$, ** $p < 0,05$, * $p < 0,1$

Source : Construction des auteurs.

Comme l'on pouvait s'y attendre, les variables retardées *L.ISF*, *L.TCD*, *L.RN* et *L.PIB* ont un impact significatif sur la solidité bancaire dans la CEMAC. Cependant, le signe du PIB est contre-intuitif, non seulement parce qu'il est contraire à la théorie, mais également compte tenu des corrélations de départ (tableau 21) ; ce qui nous a conduits à tester la robustesse du modèle en prenant en compte des effets de seuil (voir §4.3). Ni *L.D.DEP*, ni *L.IPC* ne sont significatives. Le signe de *L.IPC* est contre-intuitif, dans la mesure où il semble indiquer que l'instabilité des prix aurait tendance à renforcer la stabilité financière/bancaire avec un décalage d'une période. L'interprétation de ces premiers résultats est complétée par celle des fonctions de réponses impulsionnelles (FRI) et/ou par des tests de robustesse.

4.1. Fonctions de réponses

Le graphique A.50 à l'annexe représente les réponses des quatre variables du modèle à des chocs sur les résidus structurels. L'horizon temporel des réponses est de 8 années. Ce dernier représente le délai nécessaire pour que les variables retrouvent leurs niveaux de long terme.

- **Choc : indicateur de solidité financière (*ISF*).** De manière générale, une telle situation peut correspondre à une dépréciation de l'actif bancaire, à une forte baisse de la rentabilité ou alors à de très fortes et soudaines tensions de liquidité sur le marché interbancaire. Comme on pouvait s'y attendre, l'effet positif de la solidité/fragilité financière sur elle-même va décroître, tout en restant relativement important après 2 ans.
- **Choc : forte hausse du taux de créances douteuses (*TCD*).** Il peut être le résultat d'une détérioration des conditions financières (récession économique grave, crise financière, hausse des taux d'intérêt, dévalorisation des collatéraux, etc.). Les effets modérément négatifs d'un tel choc sur l'*ISF* s'amointrissent assez rapidement après une année, jusqu'à devenir neutres après 4 ans environ. Ce résultat semble corroborer l'intuition de départ, relativement à la moindre importance du risque de solvabilité dans la sous-région, au regard du rationnement du crédit bancaire.
- **Choc : forte volatilité des bénéfices tirés de l'exploitation des ressources naturelles (*RN*).** Il peut être interprété comme résultant soit d'une forte détérioration des termes de l'échange, soit comme la conséquence d'une flambée des cours des matières premières (hydrocarbures et produits agricoles) causée par le déclenchement d'un conflit armé ou une catastrophe naturelle). L'on observe une surréaction de l'*ISF* suite à un tel choc pendant 2 années. Ses effets s'amointrissent ensuite, tout en demeurant positifs et relativement importants pendant 4 années environ.
- **Choc : évolution erratique et soudaine du *PIB*.** Ceci pourrait résulter soit (i) d'une crise mondiale ou d'un facteur (tensions sécuritaires, crise sanitaire, etc.) qui affecterait la production de manière significative en bloquant les échanges, soit (ii) de la découverte de nouveaux gisements (minerais, hydrocarbures) qui boosterait le PIB sous-régional de manière inattendue. La lecture du tableau 4 permet d'envisager deux scénarios selon le signe de la variable *PIB*. Si un tel choc était négatif, d'une part, cela conduirait au renforcement de l'*ISF*. D'autre part, si un tel choc était positif, ses effets fragiliseraient le système bancaire de la sous-région. L'une des hypothèses pouvant être avancée pour expliquer le renforcement de l'*ISF* suite à un choc négatif sur le *PIB* serait celle selon laquelle, les banques de la sous-région ne sont pas aussi myopes au risque que leurs homologues en Occident (voir infra). En revanche, il paraît moins aisé d'expliquer comment un choc positif sur le PIB fragiliserait plutôt le système bancaire

sous-régional. C'est en tentant de trouver des justificatifs à la fois théoriques et empiriques à ce dernier résultat que nous avons effectué un test de robustesse avec effets de seuil (voir § 4.3).

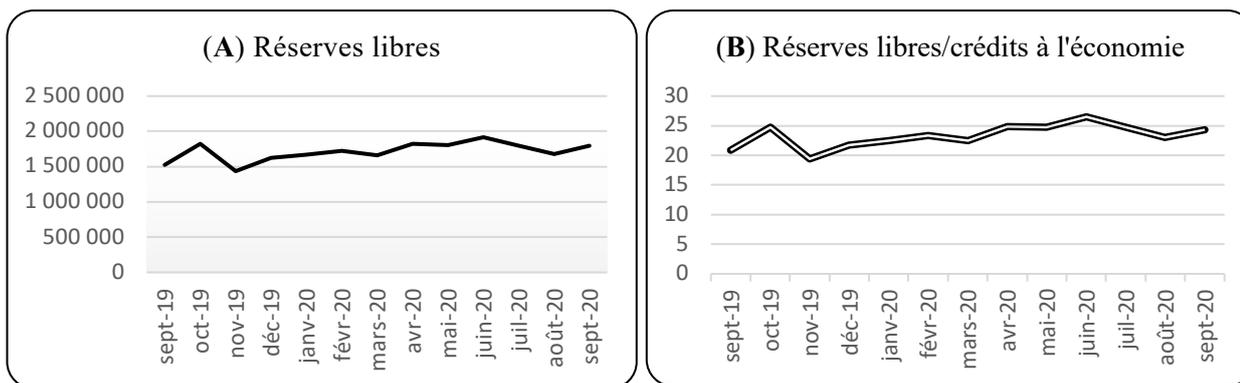
- **Choc : explosion de la dette publique (DEP).** Il peut être interprété soit comme la conséquence de déficits chroniques, soit comme la résultante d'un redressement brutal et non anticipé de la courbe des taux aux États-Unis, en zone Euro ou en CEMAC ; ce qui aurait pour conséquence, un alourdissement de la charge de la dette externe et interne. Les effets de la dette sur elle-même sont très importants (comparativement aux effets des autres variables) et perdurent au-delà de 8 années. Comme on pouvait s'y attendre, une forte hausse de la dette a un effet négatif sur l'indicateur de solidité du système bancaire. Cet effet, quoique relativement faible, ne s'estompe que très lentement dans le temps. Ceci pourrait s'expliquer par le choix de la période d'étude (post-dévaluation du CFA). Effectivement, bien que la dette extérieure ait été un des principaux facteurs d'une instabilité financière majeure par le passé, il s'agit d'un phénomène relativement nouveau dans la sous-région sur la période récente ; au regard de l'histoire financière (initiatives d'annulation de la dette par les bailleurs de fonds internationaux au début des années 2000) et de la disponibilité des données (Ntonga Efoua et Tsomb Tsomb [2023]). Effectivement, on peut logiquement penser que l'effet de la dette sur l'ISF aurait été bien plus important si les données antérieures aux années 2000 avaient été prises en compte.
- **Choc : instabilité de l'indice des prix à la consommation (IPC).** Un tel choc peut être considéré comme le résultat d'une politique économique expansive (inflation galopante), d'une inflation récessive (déflation). Selon nos simulations, un tel choc a des effets modérés alternés sur l'indicateur de solidité financière. Ce dernier réagit d'abord positivement, puis négativement après la survenance du choc. Après deux ans, les effets du choc sur l'ISF tendent à s'amoindrir. Ceci laisse penser que, dans un premier temps, la stabilité bancaire dans la CEMAC a tendance à se renforcer face à un choc sur le niveau général des prix. Ce résultat contre-intuitif d'un point de vue théorique (cf. supra) semble toutefois en adéquation avec l'hypothèse de non-myopie des banques de la CEMAC au désastre (voir supra). En d'autres termes, en cas de regain des tensions inflationnistes, le système bancaire renforce ses « coussins de sécurité » ; ce qui se traduit par une hausse des réserves liquides, c.-à-d. un raffermissement de la surliquidité bancaire. Cette mesure contracyclique semble donc avoir été mise en application par l'ensemble du système bancaire de la sous-région, bien avant qu'elle fasse l'objet de recommandations explicites par le Comité de Bâle au cours des années 2010.

En effet, ce n'est qu'à la suite de la crise financière de 2007 que les accords de Bâle III ont préconisé une accumulation anticipée de réserves additionnelles de capital par les banques ; afin d'améliorer leur résilience en cas de matérialisation des risques systémiques associés à un retournement du cycle financier. De fait, entre 2019 et 2020, compte tenu du fait que la situation macro-financière de la CEMAC était la plus instable et la plus volatile de l'ensemble du continent africain – car fortement dépendante de la conjoncture économique mondiale (OCDE [2019]) –, on se serait attendu à ce que le système bancaire de la sous-région ait été exposé au risque de pertes considérables en raison d'une accumulation des prêts non performants (via une détérioration de la qualité des actifs figurant dans les bilans bancaires), comme on a par exemple pu le constater en Europe. Effectivement, à mesure que la crise sanitaire se propageait, les banques européennes étaient submergées par les demandes de prêts de la part des entreprises et des ménages. Ces prêts ont néanmoins continué de croître dans la zone Euro, malgré un ralentissement au troisième trimestre (BCE [2020]).

Le graphique 21 présente cependant une situation étonnamment différente dans la CEMAC. Une superposition des graphiques 21-A et 21-B montre que les réserves liquides et le ratio : *réserves liquides/crédits* à l'économie ont une évolution quasi identique. Ce dernier est passé de 20,0% à 19,4% entre septembre et novembre 2019, à 22,5% au plus fort de la période des confinements

généralisés, pour se situer à plus de 24% en septembre 2020. Ces observations sur une très courte période semblent expliquer la dynamique du renforcement de l'indicateur de solidité financière sélectionné. En effet, dans la mesure où les crédits stagnent dans la CEMAC (car systématiquement rationnés) et que parallèlement, l'on assiste à une consolidation des réserves libres (surliquidité bancaire), il semble logique de parvenir à la conclusion selon laquelle les risques sur la stabilité financière de la sous-région sont modérés. Cette conclusion est également celle à laquelle était parvenu le FMI dans le cadre de ses *FSAPs* (IMF [2016]).

Graphique 21 : Évolution de la (sur)liquidité bancaire²² dans la CEMAC (en millions de FCFA) pendant le grand confinement



Source : Construction des auteurs à partir des données de la BEAC [2020].

4.2. Décomposition de la variance de l'erreur de prévision

L'annexe A.51 indique que la variance de l'erreur de prévision de l'indicateur de solidité financière est due à plus de 80 %, à ses propres innovations. En termes de contribution à cette variance de l'erreur, viennent ensuite dans l'ordre : les ressources naturelles et le PIB, puis dans une moindre mesure, le taux de prêts non performants et l'inflation. Notons que le lien entre l'ISF et les autres variables du modèle tend à se renforcer avec le temps.

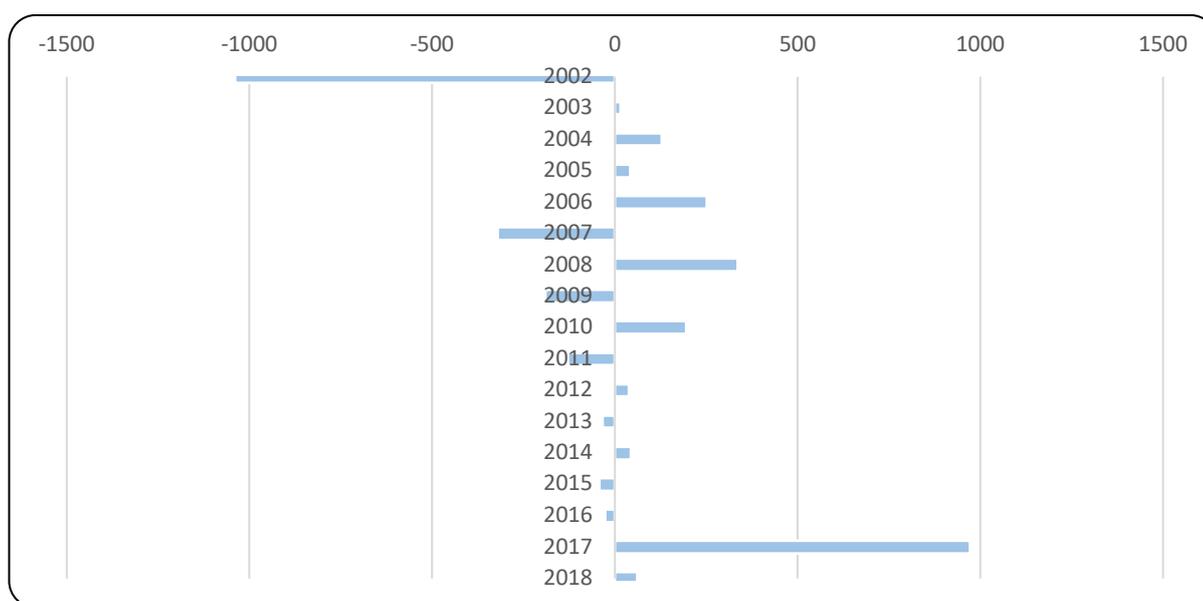
Sur la lancée de l'analyse qui découle de la sous-section qui précède (quasi-stagnation des crédits dans la sous-région en raison de leur rationnement par le système bancaire), nous sommes amenés à penser que la variance de l'erreur de prévision de l'ISF est essentiellement affectée par le numérateur du ratio qui appréhende l'ISF ; d'où la persistance et le renforcement de la surliquidité bancaire dans la sous-région.

Ce résultat semble corroborer l'hypothèse selon laquelle la quasi-absence d'exposition des économies africaines aux turbulences financières qui ont secoué l'économie mondiale au cours des dernières décennies, s'explique en partie par (i) leur faible profondeur financière (BEI [2016], Ntonga Efova [2019, 2021]) et (ii) leur faible degré d'intégration à l'économie mondiale (FMI [2009], BDF [2017]). En effet, en dépit des nombreux atouts que la littérature reconnaît à l'innovation financière, au développement des marchés financiers ainsi qu'à la mondialisation (voir par exemple Demirgüç-Kunt et Levine [2008] et Mishkin [2010]), il convient de souligner que les effets néfastes de l'instabilité financière sont systématiquement amplifiés dans les pays ayant connu des innovations financières majeures et qui sont intégrés au commerce (et/ou à la finance) international(e) (Boyer et al. [2004]).

²² La surliquidité appréhendée ici par le montant des réserves libres qui excède largement celui des réserves obligatoires (Banque de France [2014]), représente la somme des placements des banques au marché monétaire, du solde de leur compte courant à la BEAC (déduction faite des réserves obligatoires) et de leurs encaisses.

Compte tenu de ce qui précède, il semblerait logique de conclure que globalement, dans son état actuel, le système bancaire de la zone d'émission de la BEAC est stable « au sens de la BCE ». C'est également l'intuition que suggère le graphique 22, qui semble indiquer une baisse de la volatilité de l'indicateur de solidité/fragilité financière au cours de ces dernières années. Ce raisonnement est par ailleurs cohérent avec les conclusions de récentes études selon lesquelles en dépit d'un contexte marqué par l'exacerbation des tensions sécuritaires (risque pays), l'instabilité des cours des matières premières (risque macroéconomique) et les tensions de trésorerie publique²³, les risques de liquidité et de solvabilité demeurent modérés dans la sous-région (BEAC [2016], Bikai et Mbohou [2018], DGT [2019]).

Graphique 22 : Volatilité relative (écart-type /taux de croissance moyen) du ratio des réserves liquides par rapport à l'actif bancaire



Source : Construction des auteurs.

Cette affirmation doit toutefois être nuancée. D'une part, les constats ci-dessus semblent également corroborer les analyses de Joseph [2004], de Fouda Owoundi [2009], de la Banque de France (BDF [2014]) et de Ntonga Efoua [2014, 2021], selon lesquelles le phénomène de surliquidité ainsi que la frilosité (en matière d'octroi du crédit) qui caractérisent actuellement le système bancaire de la CEMAC, s'expliquent en grande partie par un effet de mémoire lié à la panique financière à laquelle les pays de la sous-région ont fait face dès la fin des années 1980. Cet effet de mémoire justifierait la tendance au renforcement des « coussins de sécurité » – c.-à-d. la persistance de la surliquidité bancaire dans la sous-région. De ce point de vue, les banques de la CEMAC seraient donc « loin d'être myopes au désastre », pour reprendre l'expression d'Amadou Ba [2021], qui est parvenu aux mêmes conclusions à l'issue d'un *stress test* bancaire en UEMOA.

D'autre part, du fait de l'hétérogénéité des pays membres de la CEMAC par rapport à leurs situations fiscale, budgétaire ou par rapport au niveau de leur dette publique, il résulte une faible convergence réelle des économies de la sous-région (Avom et al. [2015]). En conséquence, si le système financier

²³ Les tensions sécuritaires ont notamment persisté au Cameroun, en République Centrafricaine et au Tchad ; tandis que le Gabon a traversé une crise post-électorale. Les effets conjugués des problèmes sécuritaires et de la chute des cours des matières premières (*cf. supra*) ont donné lieu à des tensions de trésorerie publique nécessitant un recours plus accru au système bancaire.

de la sous-région est globalement résilient aux chocs, les réponses à ces derniers sont différentes selon les pays – en raison des degrés d’asymétries relativement élevés (Guillaumont et Guillaumont [2017], Zolo Eyea [2021]) –. Par exemple, au cours de la période récente, les notations de crédit ont évolué de manière contrastée selon les pays. En 2017 – période marquée par le contre-choc pétrolier entamé en mi-2014 (cf. supra) –, celles du Gabon et du Congo ont été graduellement dégradées par les agences de *rating*, en lien avec la détérioration de leurs conditions économiques et de leurs soldes budgétaires (BDF [2017]). L’économie centrafricaine était jugée vulnérable en raison de sa très forte dépendance à l’exportation de quelques produits de base (coton, café, diamant et bois (Banque Mondiale [2020])), idem en ce qui concerne la Guinée Équatoriale (dont les hydrocarbures représentent 97% des exportations) et le Tchad (dont la production de pétrole représente plus de 80% des exportations – voir DGT [2020]). Quant au Cameroun, bien qu’il soit également dépendant de productions non transformées à savoir : les hydrocarbures, les produits agricoles et le bois, il représentait l’économie la plus diversifiée de la sous-région (DGT [*op.cit.*]).

Or une plus grande diversification des économies devrait atténuer l’ampleur des chocs qui fragilisent simultanément les banques et les États. Le poids du Cameroun (qui représente à lui seul près de 43% du PIB et plus de 43% des réserves bancaires de la CEMAC)²⁴ pourrait donc également expliquer l’apparente résilience de l’ensemble du système bancaire de la sous-région. Cette hypothèse corroborée par les récentes publications du Fonds Monétaire International – voir par exemple FMI [2022] – fait écho aux propos tenus par le Directeur général adjoint du FMI en 2017²⁵.

4.3. Tests de robustesse : prise en compte des effets de seuil

Afin d’analyser la robustesse de nos résultats, nous avons procédé en trois temps. Tout d’abord, l’ordre des variables de l’équation (1) a été modifié, sans que cela modifie fondamentalement les résultats²⁶. Ensuite, nous avons retenu le taux des créances douteuses (données du Secrétariat Général de la COBAC) comme indicateur de solidité/fragilité bancaire (tableau A.52 de l’annexe). Le choix de cet indicateur part du fait que les créances douteuses font partie des principaux risques bancaires qui ont causé la panique financière dans la sous-région au cours des années 1980 (voir supra). Le modèle avec *TCD* comme variable d’intérêt donne des résultats moins satisfaisants que les précédents, en termes de significativité des coefficients. Enfin, nous avons tenté de prendre compte des effets de seuils. Pour des raisons pratiques, seuls ces derniers seront commentés (tableau 23).

Le but de l’analyse de robustesse est de prendre en compte la non-linéarité potentielle dans la relation entre certaines variables de l’étude, notamment le PIB et la dette publique. Nous partons de l’hypothèse que le PIB ne peut réellement promouvoir la stabilité financière qu’en deçà d’un certain seuil d’endettement. Lorsque ce seuil est franchi²⁷, les effets néfastes de la dette sur le PIB commencent à se faire ressentir sur la stabilité financière. Afin de tester cette hypothèse, nous estimons un modèle de panel à effet fixe avec seuil. Nous sommes également partis de l’hypothèse selon laquelle le nombre

²⁴ Voir BDF [2021], DGT [2019, 2020] et BEAC [2018].

²⁵ Selon ce dernier, l’économie camerounaise étant la plus diversifiée de la région de la CEMAC, elle s’est montrée plus résiliente. Son secteur bancaire s’est montré jusqu’à présent résilient, en dépit d’une situation difficile liée à la chute des prix du pétrole et des tensions sécuritaires. Voir Furusawa [2017].

²⁶ L’*ISF* figure toujours en première position pour les raisons évoquées en §2 et en §3.2. En revanche, partant de l’hypothèse que *RN* est la variable la plus stressante du modèle – d’un point de vue historique, l’essentiel des difficultés économiques des pays de la CEMAC sont souvent parties de la survenance d’un choc sur les recettes tirées des ressources naturelles –, placer *DEP* avant ou après *IPC* est indifférent du point de vue de l’analyse économique. En effet, une hausse des déficits publics peut théoriquement engendrer un renchérissement des prix. *A contrario*, le renchérissement des prix peut obliger les gouvernements à prendre des mesures visant à soutenir le pouvoir d’achat des ménages, comme on a pu le constater dans divers pays au cours de la période récente ; d’où le creusement des déficits.

²⁷ Selon les résultats de Reinhart et Rogoff [2010], les taux de croissance moyens des pays dont la dette publique dépasse environ 90 % du PIB sont inférieurs de plusieurs points de base à ceux des autres pays.

de seuils maximal que l'on peut observer est de trois ; puis nous avons ensuite estimé tour à tour, les modèles à 1 et à 3 seuils.

Tableau 23 : Test de robustesse (prise en compte des effets de seuil)

VARIABLES	(1) Un régime ISF	(2) Trois régimes ISF
TCD	-0.240*** (0.0905)	-0.232** (0.0900)
RN	0.502*** (0.128)	0.487*** (0.127)
PIB	-0.223 (0.148)	-0.137 (0.159)
IPC	-0.0128 (0.0697)	-0.0218 (0.0699)
0b. _cat#c.DEP	-0.269*** (0.0746)	-0.253*** (0.0746)
1. _cat#c.DEP	-0.222*** (0.0750)	-0.206*** (0.0750)
2. _cat#c.DEP		-0.212*** (0.0750)
3. _cat#c.DEP		-0.226*** (0.0747)
Constant	2.511 (2.737)	0.628 (3.029)
Observations	108	108
R-carré	0.451	0.470
Nombre de pays	6	6

Ecart-type entre parenthèses

*** $p < 0.01$, ** $p < 0.05$, * $p < 0.1$

Les résultats confirment l'hypothèse de non-linéarité, car ils montrent que l'effet du *PIB* sur l'indice de stabilité financière des pays de la CEMAC dépend du niveau de la dette. Effectivement, les pays de la CEMAC ont des niveaux d'endettement rapportés au PIB assez importants. En 2018, par exemple, ces derniers oscillaient entre 39% et 79% – nul doute qu'ils ont connu une forte augmentation depuis la crise sanitaire –, soit bien au-delà des seuils optimaux de 62,3% pour la CEMAC (Kenkouo et Tchuisseu [2020]) ou 67% pour la zone Euro (Baum et al. [2012]). Le test de sélection du nombre optimal de seuils révèle par ailleurs que seul le premier seuil est significatif. Ainsi, nous distinguons finalement deux régimes : le premier en deçà du seuil optimal d'endettement dans lequel le PIB est supposé renforcer la stabilité financière ; et le second régime au-dessus du seuil d'endettement optimal dans lequel l'effet pervers du PIB sur la dette se manifeste.

Une autre étude utilisant un entrepôt de données statistiques pour 27 pays de l'Union Européenne entre 1995 et 2012 a révélé qu'une pénétration plus élevée des paiements électroniques était associée.

5. Conclusion, implications et perspectives de recherche

Cet article avait pour objectif de simuler des chocs macroéconomiques et financiers sur le système bancaire des pays de la CEMAC afin d'en évaluer la résilience. Sur le plan méthodologique, en nous appuyant sur une approche macroprudentielle, nous avons modélisé un scénario hypothétique à l'aide d'un panel-SVAR à six variables, à savoir : le ratio *réserves liquides/actif bancaire* (indicateur de solidité/fragilité bancaire), le taux de créances douteuses, les bénéfices tirés de l'exploitation des ressources naturelles, le produit intérieur brut, la dette publique et l'indice des prix à la consommation.

Notre analyse fait apparaître des résultats contrastés. Premièrement, du fait de l'abondance de liquidité, de son aversion au risque et du poids du Cameroun dans l'économie sous-régionale, le système bancaire de la CEMAC est capable de résister aux chocs sus-identifiés. Deuxièmement, en raison de l'effet de mémoire causé par l'instabilité financière des années 1980 et des asymétries d'information qui plombent le climat des affaires dans la zone d'émission de la BEAC, il apparaît que la tenue d'excédents de trésorerie par les banques constitue une assurance contre les coûts associés au risque de crédit et au retrait des dépôts (panique bancaire). Plus les banques implantées dans la CEMAC évalueront la probabilité de réalisation de ces événements à la hausse, plus elles voudront détenir des réserves excédentaires ; renforçant ainsi leur « coussin de sécurité ». Parallèlement, elles seront moins enclines à accorder des crédits. Troisièmement, la faible exposition du système financier sous-régional aux risques de solvabilité et de liquidité (risque de contagion) peut en partie s'expliquer par les caractéristiques du système financier de la CEMAC, à savoir : (i) sa faible profondeur et sa faible intégration aux marchés internationaux et (ii) le poids du Cameroun dans l'économie sous-régionale. Quatrièmement, il existe un seuil au-delà duquel le niveau d'endettement public des pays de la CEMAC déprime la croissance et accroît de ce fait les risques financiers dans la sous-région.

Ces résultats fournissent donc une explication empirique à ce que nous appelons « *le paradoxe de la surliquidité* » (*c.-à-d.* l'antinomie entre la tenue d'excédents de liquidité bancaire d'une part, et le rationnement de crédit, d'autre part) dans la CEMAC. En effet, ce qui s'apparente à ce que la littérature désigne par un « *credit crunch* » – *c.-à-d.* une réduction drastique du crédit concomitante à une hausse des taux d'intérêt des prêts bancaires – n'est pas dû à une crise de liquidité dans la CEMAC, contrairement aux enseignements de la théorie keynésienne ; mais à un effet de mémoire lié à la panique financière des années 1980.

Finalement – et au risque de se répéter –, ces résultats (i) confirment les améliorations issues des réformes financières engagées dans la zone d'émission de la BEAC depuis le milieu des années 1990, et (ii) laissent penser que le système bancaire de la sous-région serait davantage préemptif que ne l'ont été les régulateurs internationaux. En effet, la constitution de coussins contracycliques qui absorberaient les chocs, semble s'être érigée en règle dans la CEMAC depuis la fin des années 1990 ; alors que de telles mesures ont été négligées à travers le monde jusqu'à la crise financière qui a débuté en 2007. Toutefois, ce constat fait également penser que dans le contexte actuel, la surliquidité bancaire sert de « coussin de sécurité » aux banques de la CEMAC face aux incertitudes du cadre macroéconomique (climat des investissements notamment plombé par les asymétries d'information et les problèmes de gouvernance). En outre (iii), le faible développement financier réduit le risque de propagation de l'instabilité financière dans la sous-région. L'apparent renforcement de la stabilité financière (frilosité du secteur bancaire) dans la sous-région pourrait donc également être perçu comme une réminiscence liée au désastre causé par la « grande crise » des années 1980, plutôt qu'un indicateur de performance et de dynamisme du système bancaire en CEMAC.

Partant de ces constats, il est possible de formuler quelques recommandations, en vue de réduire les vulnérabilités (ou de renforcer la résilience) du système bancaire de la sous-région. Tout d'abord, il nous semble capital de poursuivre les efforts engagés en vue de la diversification des économies. C'est grâce à cette dernière que les pays de la sous-région réduiront leur dépendance aux ressources

naturelles, dont l'instabilité des revenus a une incidence sur les équilibres budgétaires qui à leur tour, fragilisent les systèmes financiers. Dans cette optique, nous pensons que le principe de prudence devrait également guider le processus d'intégration économique et financière des pays de la sous-région à l'économie mondiale, étant donné les risques de contagion qui en pourraient en résulter. Ensuite, à propos de la surliquidité bancaire, il est capital d'améliorer l'environnement des affaires en réduisant les asymétries d'information, afin de redynamiser le marché du crédit. Des efforts devraient également être déployés pour résorber progressivement les excédents de liquidité qui constituent concomitamment une source de vulnérabilité pour le système bancaire de la CEMAC (*via* l'exacerbation du hasard moral) d'une part, et une source d'inefficacité de la politique monétaire (notamment en ce qui concerne l'efficacité de ses canaux de transmission) dans l'espace CEMAC d'autre part.

En effet, quoique la surliquidité serve de « coussin de sécurité » et que les banques de la sous-région ne soient pas « myopes au désastre », les développements récents semblent indiquer que le système bancaire de la sous-région s'engage de plus en plus dans des activités agressives en accordant par exemple des découverts aux particuliers de manière quasi-systématique. Cette situation pourrait en partie se justifier par le fait que les banques recherchent des emplois pour leur liquidité oisive. Cependant, le fait que cette surliquidité serve essentiellement à satisfaire des besoins à court terme au détriment de l'investissement est préjudiciable pour la transformation structurelle de la sous-région. Par ailleurs, un tel comportement maintient les agents privés dans une spirale de l'endettement dont les effets pourraient se cumuler à ceux de la dette publique qui a connu une forte tendance haussière au cours des dernières années ; d'où un risque plus accru pour la stabilité financière. En outre, il est communément admis que cette surliquidité bancaire renforce le caractère inopérant des canaux de transmission la politique monétaire (notamment ceux du taux d'intérêt et du crédit) dans le CEMAC ; ce qui prive les autorités d'outils leur permettant de contenir cette tendance (pratiques de plus en plus risquées), voire de relancer la machine du crédit si celle-ci venait à être grippée en cas de crise bancaire.

La recherche étant un *continuum*, il existe de nombreuses pistes à explorer pour corroborer nos résultats ou à défaut, les falsifier. Trois (03) axes au moins peuvent être envisagés.

- la prise en compte de la taille des activités hors bilan parmi les variables explicatives de la fragilisation bancaire dans la CEMAC. Les principaux engagements hors bilan concernent : (i) les garanties d'actif et de passif lors d'une cession d'entreprise, (ii) les opérations de crédit-bail, (iii) les instruments de gestion des risques de taux et de change. Les deux premières composantes sont généralement relatives aux « bons risques » tandis que la dernière est souvent plus dangereuse, car elle suppose l'existence du risque de marché ; les banques ne pouvant s'y engager qu'à travers des activités spéculatives. En effet, même si le système financier est moins concurrentiel dans la CEMAC qu'il ne l'est dans les pays développés, comme nous venons de le relever, les banques de la sous-région s'engagent dans des activités de plus en plus risquées ;
- d'un point de vue économétrique, la qualité des estimations se verrait probablement nettement améliorée (et l'effet de la dette plus significatif) si les données sur la dette publique totale des États de la sous-région étaient disponibles sur la période antérieure à la dévaluation de 1994. Afin de surmonter cette difficulté (contrainte de données), il est possible de faire une distinction entre le stock de la dette extérieure et la dette intérieure, puisque les données relatives cette première composante de la dette publique sont disponibles *via WDI* depuis les années 1970 au moins. Toutefois, une telle approche méthodologique occulterait la dette interne des États, qui a également connu une très forte augmentation avec la création des marchés financiers sous-régionaux il y a justement deux décennies ; et qui de fait, expose davantage le système bancaire de la sous-région, dans la mesure où se sont essentiellement ces marchés financiers sous-régionaux (compartiment « obligations d'État ») qui servent au recyclage de la surliquidité bancaire ;

- une modélisation permettant de simuler des chocs aléatoires en vue d'analyser leurs effets sur la stabilité financière d'un échantillon plus large est également envisageable ; par exemple, celui constitué de l'ensemble des pays de la zone Franc.

Ces trois exemples entre autres, illustrent le potentiel qu'offre l'approfondissement de la réflexion sur la stabilité financière dans la zone d'émission de la BEAC en termes de perspectives. L'exploration de ces pistes repose toutefois essentiellement sur une plus grande accessibilité aux données.

6. Références Bibliographiques

- [1] AIKMAN D., BEALE D., BRINLEY-CODD A., COVI G., HÜSER A-C, LEPORE C. (2023), “Macroprudential stress-test models: a survey”, Bank of England working papers 1037.
- [2] BA B. (2021), « La résilience des banques africaines face à la crise de la Covid-19 : une étude sur le stress test macroprudentiel des banques de la zone UEMOA », *Revue du Contrôle de la Comptabilité et de l’Audit*, Vol5, n°4, pp. 146 – 170.
- [3] APOSTOLAKIS G., PAPADOPOULOS A.P., (2019), “Financial Stability, Monetary Stability and Growth - a PVAR Analysis”, *Open Economies Review*, vol. 30, issue 1, No 7, 157-178, Springer.
- [4] AVOM D., BOBBO A. (2018), « Réglementation de l’industrie bancaire et exclusion financière dans la Communauté économique et monétaire de l’Afrique centrale », *Afrique contemporaine*, pp. 175-190.
- [5] AVOM D., BOBBO A., MIGNAMISSI D. (2015), « Renforcer l’efficacité de la convergence macroéconomique dans la CEMAC », *Revue d’Economie du Développement*, vol.23.
- [6] AVOM D., EYEFFA M-L. (2007), « Quinze ans de restructuration bancaire dans la CEMAC : Qu’avons-nous appris? », *Revue d’Économie Financière*, pp. 183-205.
- [7] AZZOUZI IDRISSE Y., MADIÈS P. (2012), « Les risques de liquidité bancaire : définitions, interactions et réglementation », *Revue d’économie financière* N° 107, pp. 315 à 332.
- [8] BAD – BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT (2022), « *Perspectives économiques en Afrique* ».
- [9] BAD – BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT (2021), « La dynamique de la dette et ses conséquences », https://www.afdb.org/sites/default/files/2021/03/09/aeo_2021_-_chap2_-_fr.pdf.
- [10] BANQUE MONDIALE (2020), « *La République centrafricaine à l’heure de la COVID-19 : diversifier l’économie pour renforcer la résilience et favoriser la croissance* », document HTML.
- [11] BANQUE MONDIALE (2018), « *Africa’s Pulse* », Volume 12, Groupe Banque Mondiale, Avril.
- [12] BDF – BANQUE DE FRANCE (2021), « *Coopérations monétaires Afrique-France* » – *Rapport économique et financier sur la CEMAC, l’UEMOA et l’Union des Comores*, https://www.banque-france.fr/sites/default/files/medias/documents/cmef-2021_web.pdf.
- [13] BDF – BANQUE DE FRANCE (1991-2018), « *Rapport de la Zone Franc* », Secrétariat de la Zone Franc, Banque de France.
- [13] BCE – BANQUE CENTRALE EUROPEENNE (2020), « *Regard sur 2020* », *Rapport annuel*, accessible à : <https://www.ecb.europa.eu/pub/annual/html/ar2020~4960fb81ae.fr.html#toc30>.
- [14] BEAC – BANQUE DES ÉTATS DE L’AFRIQUE CENTRALE (2021), « *Revue de la Stabilité Financière en Afrique Centrale* », Comité de Stabilité Financière en Afrique Centrale, BEAC.
- [15] BEAC – BANQUE DES ÉTATS DE L’AFRIQUE CENTRALE (2020), *Rapport annuel 2019*, Novembre.
- [16] BEAC – BANQUE DES ÉTATS DE L’AFRIQUE CENTRALE (2019), *Rapport annuel* (publié en Novembre 2020).
- [17] BEAC – BANQUE DES ÉTATS DE L’AFRIQUE CENTRALE (2016), « *Revue de la Stabilité Financière en Afrique Centrale* », Comité de Stabilité Financière en Afrique Centrale, BEAC.
- [18] BEKOLO EBE B. (2001), « La Nouvelle Politique Monétaire de la Zone Franc depuis 1990 : Évolution, Caractéristiques et Fondements Théoriques », communication au colloque international Georges W. Ngango.
- [19] BIKAI J-L et MBOHOU M.M. (2018), « Stabilité bancaire et stabilité macroéconomique dans la CEMAC », Working Paper - BWP N° 12/18, BEAC.

- [20] BORDO M.D., WHEELOCK D. (1998), “Price stability and financial stability: The historical record” , Federal Reserve Bank of St. Louis Review, Sep/Oct., 41-62.
- [21] BORIO C., DREHMANN M., TSATSARONIS K. (2012), “Stress-testing macro *stress testing*: does it live up to expectations?”, BIS Working Papers No 369.
- [22] BOYER R., Dehove M., Plihon D. (2004), « *Les Crises Financières* », *Rapport du Conseil d'Analyse Economique*, La Documentation Française.
- [23] BAUM A., CHECHERITA-WESTPHAL C., ROTHER P. (2013), “Debt and growth: New evidence for the euro area”, *Journal of International Money and Finance*, 2013, vol. 32, issue C, 809-821.
- [24] BUN M. and KIVIET J. (2004), “The Effects of Dynamic Feedbacks on LS and MM Estimator Accuracy in Panel Data Models”, *Journal of Econometrics*, vol. 132, pp. 409-444.
- [25] CAGALA T., AND GLOGOWSKY U. (2014), “Panel vector autoregressions for Stata (xtvar)”, Software package available at www.wirtschaftspolitik.rw.uni-erlangen.de/Software/XTVAR.zip.
- [26] CANOVA F. and CICCARELLI M. (2013), “*Panel Vector Autoregressive Models: A Survey*”, *Working Paper Series* n° 1507 / January.
- [27] CARIOLLE J. (2012), « Mesurer l’instabilité macroéconomique - Applications aux données de recettes d’exportation, 1970-2005 », Documents de travail, FERDI.
- [28] COMMISSION BANCAIRE DE L’AFRIQUE CENTRALE (2001-2018), « *Rapports annuels d’activité* ».
- [29] COMMISSION BANCAIRE DE L’AFRIQUE CENTRALE (2017), « *Situation du système bancaire de la CEMAC* », *Rapports d’activité*, Août.
- [30] CHRISTENSEN B.V., UPPER C. (2017), « Développer la résilience aux risques mondiaux : défis pour les banques centrales africaines », BIS Papers n° 93, Août.
- [31] COMBES J.L., et GUILLAUMONT P. (2002), “Commodity Price Volatility, Vulnerability and Development”, *Development Policy Review*.
- [31] DE BANDT O., DRUMETZ F., PFISTER C. (2013), « *Stabilité financière* », De Boeck.
- [32] DE BANDT O., OUNG V. (2004), « Bilan des stress tests menés sur le système bancaire français », *Revue de la stabilité financière* N°5, Banque de France, Novembre.
- [32] DEMIRGÜÇ-KUNT A., LEVINE R. (2008), “Finance, Financial Sector Policies and Long-Run Growth”, *Policy Research Working Paper*, n° 4469, Banque mondiale, Janvier.
- [33] DGT – DIRECTION GÉNÉRALE DU TRÉSOR (2020), « *Indicateurs et conjoncture* », Ministère français de l’Économie, des Finances et de la Relance, Août, document HTML.
- [34] DGT – DIRECTION GÉNÉRALE DU TRÉSOR (2019), « *Le secteur bancaire en Afrique centrale* », Ministère français de l’Économie, des Finances et de la Relance/ Ambassade de France au Cameroun, Service économique régional de Yaoundé, Novembre, document HTML.
- [35] DAVANNE O. (2015), « Les mystères de la liquidité. Plaidoyer pour la « bonne » transformation bancaire », *Revue française d’économie*, pages 49 à 91.
- [36] DUGUET E. (2010), « *Econométrie des panels avec applications* », http://emmanuel.duguet.free.fr/ouvrage_panel_07_v2_3.pdf.
- [37] ESPINOZA R., PRASAD A. (2010), “Nonperforming Loans in the GCC Banking Systems and their Macroeconomic Effects”, *IMF Working Paper* 10/224.
- [38] FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL (2022), « *Communiqué de presse* n° 22/50 »,.

- FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL (2018), « Cinq graphiques pour expliquer l'économie mondiale en 2018 », 20 décembre, document HTML.
- FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL (2018, b), « Les risques extérieurs menacent la stabilité de la reprise en Afrique subsaharienne », <https://www.imf.org/fr/News/Articles/2018/10/09/NA101118-external-risks-threaten-sub-saharan-africas-steady-recovery>, 11 Octobre.
- FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL (2009), « *Afrique subsaharienne* », *Perspectives économiques régionales*, Avril.
- FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL (2006-a), « *Indicateurs de solidité financière, Guide d'établissement* » (de l'anglais : Financial Soundness Indicators : Compilation Guide), FMI, Washington.
- FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL (2006-b), « *Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale — Évaluation de la stabilité du système financier et rapports d'observation des normes et codes du secteur financier (transparence des politiques monétaires et financières -supervision bancaire)* », *Rapport du FMI* no 06/321, Août.

[39] FOU DA OWOUNDI J.P. (2009), « La surliquidité bancaire dans une économie d'endettement : comment expliquer le paradoxe de la CEMAC ? », *Revue africaine de l'Intégration* Vol. 3. No. 2, Octobre.

[40] FURUSAWA M. (2017), « Débloquer le potentiel de croissance du Cameroun », Discours du Directeur général adjoint du FMI, Yaoundé, Cameroun, 15 Septembre.

[41] GAMMADIGBÉ V. (2012), *Stress test* macroéconomique du système bancaire de l'UEMOA, *Munich Personal RePEc Archive* (MPRA) Paper No. 39214.

[42] GELBARD E., GULDE A-M., MAINO R. (2014), « Développement financier en Afrique subsaharienne : les enjeux pour une croissance soutenue », *Revue d'Économie Financière*, pp. 19-42.

[43] GULATI R., HASSAN M.K. et CHARLES V. (2023): "Developing a New Multidimensional Index of Bank Stability and Its Usage in the Design of Optimal Policy Interventions", *Computational Economics*, <https://doi.org/10.1007/s10614-023-10401-7>, Springer.

[44] GUILLAUMONT P., GUILLAUMONT S.J. (2017), « La Zone franc en perspective », *Revue d'économie du développement*, Vol. 25, pp. 5 à 40.

[45] HAVRYLCHYK O. (2010), "A macroeconomic credit risk model for stress testing the South African banking sector", South African Reserve Bank, WP/10/03, March.

[46] HOGGARTH G., SORENSEN S. et ZICCHINO L. (2005), "Stress tests of UK banks using a VAR approach", Working Paper no. 282, Bank of England.

[47] INTERNATIONAL MONETARY FUND (2022), "*Financial stability risks have risen as war tests the resilience of the financial system through various channels*", *Global Financial Stability Report – GFSR*, Avril.

- INTERNATIONAL MONETARY FUND (2016), "*Central African Economic and Monetary Community – Financial System Stability Assessment*", IMF, Avril.
- INTERNATIONAL MONETARY FUND (2012), "*Macrofinancial Stress testing –Principles and Practices*", IMF, August.
- INTERNATIONAL MONETARY FUND and THE WORLD BANK (2003), "*Analytical Tools of the FSAP*", IMF and WB, February 24.

[48] JANIN P. (2009), « Les « émeutes de la faim » : une lecture (géo-politique) du changement (social) », *Politique Etrangère*, pp. 251 à 263.

[49] JOSEPH A. (2004), « Quels Moyens mettre en Œuvre pour faciliter l'Accès des Entreprises au Crédit Bancaire ? Le cas du Cameroun », DT, 2004.

[49] KENKOUO G.A. (2020), « Chocs extérieurs et stabilité financière : cas de l'Union Monétaire d'Afrique Centrale », BEAC Working Paper - BWP N° 07/19.

- [50] KENKOUO G.A., TCHUISSEU S.F. [2020], « Relation dette et croissance économique : quel niveau d'endettement public optimal dans la CEMAC ? », BEAC Working Paper - BWP N° 09/19/.
- [51] KOCISOVÁ K. ET STAVÁREK D. (2015), “Banking Stability Index: New EU Countries After Ten Years of Membership”, *Working Papers in Interdisciplinary Economics and Business Research*, December.
- [52] KRZYNAR M. I., MATHESON M.T.D. (2017), “Towards macroprudential stress testing: Incorporating macro-feedback effects”. IMF working paper, (17/149).
- [53] MESTER L.J. (2024), “Building Financial System Resilience”, Speech, Federal Reserve of Cleveland.
- [54] MISHKIN F. (2010), « *Monnaie, banque et marchés financiers* », Nouveaux Horizons, 924 pages.
- [55] MISHRA R., MAJUMDAR S. et BHANDIA D. (2013): “Banking Stability: A Precursor to Financial Stability”, *Reserve Bank of India Working Paper Series n°WPS (DEPR) :01/2013*.
- [56] NTONGA EFOUA F.C. et TSOMB TSOMB E.B.I. (2023) : « Chocs sur les produits de base et stabilité externe de la monnaie : une évidence empirique en CEMAC », *Bulletin Économique et Statistiques, BES n°18 (2)*, BEAC, pp 52-79.
- [57] NTONGA EFOUA F.C. (2021), « *Marchés financiers en Afrique Centrale : Enjeux, Bilan et Perspectives* » - *Manuel d'initiation et de réflexion sur les marchés de capitaux*, Éditions Les Trois Colonnes, 244 pages.
- [58] NTONGA EFOUA F.C. (2019), « De l’Euphorie à la Panique : Une Relecture de l’Instabilité Financière des Années 1980 dans la Zone BEAC », *Revue de la Stabilité Financière en Afrique Centrale, RSF-AC 2019*, BEAC.
- [59] NTONGA EFOUA F.C. (2014), “Assessing the Relationship between Monetary and Financial Stability”, *World Review of Business Research*, Vol. 4. No.3, pp. 64 – 83, October, Australia.
- [60] VOLATILITY AND RISK INSTITUTE (2023), “*SVB and Beyond: The Banking Stress of 2023*”, NYU Stern Faculty.
- [61] Organisation de Coopération et de Développement Economiques – (2019), « *Afrique centrale : politiques publiques pour la transformation productive* », CUA/OCDE, document HTML.
- [62] PLANE P. (2020), « *La CEMAC face aux impacts du coronavirus Covid-19* », *Rapport FERDI*, Avril.
- [63] RAMEY G., RAMEY V.A. (1995), “Cross-country Evidence on the Link Between Volatility and Growth”, *The American Economic Review* Vol.85, No. 5, pp.1138-1151.
- [64] REINHART C., ROGOFF K. (2010), “Growth in a Time of Debt”, *American Economic Review*, American Economic Association, vol. 100(2), pages 573-78, May.
- [65] ROY S.N.S., BHATTACHARYA B. (2011), “Macroeconomic Stress Testing and the Resilience of the Indian Banking System: A Focus on Credit Risk”, Munich Personal RePEc
- [66] SAXEGAARD M. (2006), “Excess liquidity and effectiveness of monetary policy: Evidence for Sub-Saharan Africa”, IMF Working Paper 06/115, IMF.
- [67] VAZQUEZ F., TABAK B.M., SOUTO M. (2012), “A Macro Stress Test Model of Credit Risk for the Brazilian Banking Sector”, *Journal of Financial Stability*, Vol. 8, No. 2, pp. 69– 83.
- [68] ZOLO EYEA A.R. (2021), « Analyse de la convergence des chocs macroéconomiques dans la zone CEMAC », *Repères et Perspectives Economiques*, Vol. 5, N° 1 / mars.

5. ANNEXES STATISTIQUES

A. 1 : Principaux indicateurs macroéconomiques	85
A. 2: Structure du secteur bancaire (effectif des banques).....	86
A. 3 : Total des bilans du secteur bancaire (en millions FCFA)	86
A. 4 : Volume des dépôts collectés par les banques (en millions FCFA)	86
A. 5 : Volume des crédits distribués par les banques (en millions FCFA).....	86
A. 6 : Dépôts/crédits bruts (en %)	87
A. 7 : Volume des créances douteuses (en millions FCFA).....	87
A. 8 : Indicateurs de risques et de rentabilités bancaires.....	88
A. 9 : Structure du secteur des EMF (nombre d'établissements)	89
A. 10 : Total des bilans des EMF (en millions FCFA).....	89
A. 11 : Situation des dépôts collectés par les EMF (en millions FCFA).....	89
A. 12 : Profil des créances des EMF (en millions FCFA).....	89
A. 13 : Nombre de clients et membres des EMF	90
A. 14 : Nombre d'agences et de guichets des EMF.....	90
A. 15 : Nombre de comptes de dépôt des EMF.....	90
A. 16 : Dépôts et placements des EMF dans les banques (en millions FCFA).....	90
A. 17 : Volume des crédits accordés par les banques aux EMF (en millions FCFA)	91
A. 18 : Indicateurs de risques des EMF.....	91
A. 19 : Structure du secteur des assurances (effectif).....	91
A. 20 : Total des actifs des assurances (en millions FCFA).....	91
A. 21 : Volume de primes brutes des assurances (en millions FCFA).....	92
A. 22 : Prestations et sinistres payés par les assurances (en millions FCFA)	92
A. 23 : Indicateurs des risque et rentabilité des assurances.....	93
A. 24 : Structure du secteur des OPS(effectif)	94
A. 25 : Volume des actifs des OPS (en millions FCFA)	94
A. 26 : Volume des prestations accordées par les OPS (en millions FCFA)	94
A. 27 : Réserves techniques des OPS (en millions FCFA)	94
A. 28 : Ratio de trésorerie immédiate des OPS	94
A. 29 : Dépôts et placements des OPS dans les banques de la CEMAC (en millions FCFA).....	95
A. 30 : Volume de crédits accordés par les banques de la CEMAC aux OPS (en millions FCFA).....	95
A. 31 : Volume d'émissions des BTA (en millions FCFA)	95
A. 32 : Volume d'émissions des OTA (en millions FCFA)	95
A. 33 : Evolution des prix des obligations.....	96
A. 34 : Evolution du TIMP	96
A. 35 : Indicateurs d'activités sur le marché financier sous régional.....	96
A. 36 : Nombre de participants aux systèmes de paiement gérés par la BEAC (effectif).....	96
A. 37 : Nombre d'opérations sur SYGMA.....	96
A. 38 : Valeurs d'opérations sur SYGMA (en millions FCFA).....	97
A. 39 : Nombre d'opérations par chèques sur SYSTAC.....	97
A. 40 : Nombre d'opérations par virement sur SYSTAC.....	97
A. 41 : Valeur d'opérations par chèques sur SYSTAC (en millions FCFA).....	97
A. 42 : Valeur d'opérations par virement sur SYSTAC (en millions FCFA)	97
A. 43 : Principales activités de la monétique.....	98
A. 44 : Principales activités de monnaie électronique.....	99
A. 45 : Dette publique totale (courbe en rouge) et PIB (axe secondaire).....	100
A. 46 : ISF (en rouge, échelle gauche) et taux de créances douteuses (en bleu, échelle droite)	101
A. 47 : Tests de racine unitaire	101
A. 48 : Les fonctions de réponses impulsionnelles	102
A. 49 : Décomposition de la variance.....	103
A. 50 : Estimations avec un modèle bis avec TCD comme variable d'intérêt.....	103
A. 51 : Test de sélection du nombre optimal de régimes	103
A. 52 : Intervalle de confiance du seuil.....	104

A. 1 : Principaux indicateurs macroéconomiques

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Taux de croissance du PIB réelle							
Cameroun	3,6	4,0	3,5	0,3	3,3	3,6	3,3
République Centrafricaine	4,5	3,8	2,8	0,6	1,1	0,5	1,0
Congo	-0,2	1,1	-0,2	-6,1	-1,5	0,5	1,5
Gabon	0,5	0,8	3,9	-1,8	2,5	3,1	2,5
Guinée Equatoriale	-2,1	-3,0	-4,4	-4,6	0,9	3,0	3,2
Tchad	-4,2	1,9	2,5	-2,2	-0,5	2,9	4,6
CEMAC	0,7	1,8	2,0	-1,8	1,8	2,9	2,3
Taux d'inflation en moyenne annuelle							
Cameroun	0,6	1,1	2,5	2,5	2,3	6,3	7,4
République Centrafricaine	4,2	1,7	2,8	1,6	4,3	5,6	3,0
Congo	0,7	1,2	2,3	1,1	2,3	3,0	4,3
Gabon	2,7	4,8	2,0	1,3	1,1	4,3	3,6
Guinée Equatoriale	0,8	1,3	1,2	4,7	-0,1	4,9	2,4
Tchad	-1,1	4,0	1,2	4,5	-0,8	5,8	4,1
CEMAC	0,9	2,3	2,4	2,3	1,6	5,5	5,6
Solde budgétaire, base engagement dons compris (en % du PIB)							
Cameroun	-4,9	-2,3	-3,2	-3,2	-3,2	-0,9	-1,7
République Centrafricaine	-1,1	0,4	1,4	-2,7	-6,2	-5,6	-3,5
Congo	-5,6	5,3	5,3	-1,0	3,1	8,6	5,6
Gabon	-2,7	-1,3	1,4	-2,2	-1,6	-0,7	-2,0
Guinée Equatoriale	-2,8	0,1	1,8	-1,8	2,6	11,9	2,5
Tchad	-0,7	1,5	-0,6	1,2	-1,1	4,2	-1,2
CEMAC	-3,7	-0,2	-0,1	-2,1	-1,3	2,8	-0,2
Solde courant, transferts officiels inclus (en % du PIB)							
Cameroun	-2,5	-3,5	-4,8	-3,8	-3,4	-3,8	-5,7
République Centrafricaine	-11,2	-11,6	-6,8	-6,7	-7,9	-6,8	-3,7
Congo	2,6	18,8	15,6	12,7	8,3	15,7	8,9
Gabon	-0,7	7,5	4,8	-0,5	3,7	13,2	8,1
Guinée Equatoriale	-8,6	-2,7	-7,4	-0,9	3,8	12,1	12,1
Tchad	8,3	4,0	2,8	3,0	9,4	22,2	16,6
CEMAC	-1,0	2,8	0,7	0,2	1,6	8,1	4,1
Dettes publique extérieure (en % du PIB)							
Cameroun	24,1	26,6	28,0	33,3	35,9	32,9	29,4
République Centrafricaine	25,9	25,2	36,6	34,1	35,4	33,4	21,8
Congo	63,4	52,3	56,6	62,4	50,6	39,3	39,4
Gabon	41,1	40,3	40,9	48,7	43,5	34,7	37,5
Guinée Equatoriale	9,8	11,7	15,3	16,8	12,5	10,8	12,9
Tchad	26,3	25,2	24,9	25,6	24,2	18,5	16,9
CEMAC	30,6	30,4	32,5	36,5	35,1	29,6	28,5
Dettes publique intérieure (en % du PIB)							
Cameroun	9,1	10,0	11,1	11,7	15,2	16,0	16,0
République Centrafricaine	23,3	6,3	11,3	14,6	13,6	19,1	24,4
Congo	28,9	23,8	24,5	46,9	48,7	48,5	56,4
Gabon	25,9	23,0	18,6	27,9	30,5	21,9	33,6
Guinée Equatoriale	38,9	34,8	29,2	34,9	29,3	21,6	23,3
Tchad	24,1	21,2	27,1	27,0	25,3	21,3	19,4
CEMAC	20,7	18,8	18,4	23,1	25,6	23,5	26,2
Variation stock des arriérés intérieurs (baisse -)							
Cameroun	-191,4	173,6	-98,7	-84,5	624,5	-24,7	-25,0
République Centrafricaine	-9,0	-29,7	96,6	51,7	-11,4	101,6	26,4
Congo	909,3	-0,5	116,9	323,2	549,7	-863,3	150,9
Gabon	-70,0	-5,3	-250,0	-173,2	346,8	176,9	405,0
Guinée Equatoriale	-165,0	0,0	-907,4	-60,8	-92,8	-7,9	-239,4
Tchad	-7,0	-89,0	-64,0	60,3	61,7	10,0	7,9
CEMAC	466,9	49,1	-1106,6	116,7	1478,5	-607,4	325,8

Sources: Administrations nationales et services de la BEAC

A. 2: Structure du secteur bancaire (effectif des banques)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Cameroun	14	15	15	15	15	17	18
République Centrafricaine	4	4	4	4	4	4	4
Congo	11	11	10	10	10	10	10
Gabon	8	8	7	7	7	7	7
Guinée Equatoriale	5	5	5	5	5	5	5
Tchad	9	9	9	9	10	10	10
CEMAC	51	52	50	50	51	53	54

Source: SG-COBAC

A. 3 : Total des bilans du secteur bancaire (en millions FCFA)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Cameroun	5 185 808	5 733 817	6 297 578	6 888 968	7 973 543	9 372 828	10 380 426
République Centrafricaine	235 361	269 312	296 284	323 780	353 561	382 772	405 020
Congo	1 933 556	1 882 559	1 919 540	2 220 843	2 429 541	2 772 857	3 436 279
Gabon	2 424 524	2 639 908	2 692 600	2 835 621	3 266 554	4 012 770	4 374 136
Guinée Equatoriale	1 757 490	1 817 583	1 630 261	1 627 822	2 493 569	1 740 629	1 806 713
Tchad	1 148 321	1 132 469	1 256 513	1 321 936	1 662 981	1 822 348	1 998 602
CEMAC	12 685 060	13 475 648	14 092 776	15 218 970	18 179 749	20 104 204	22 401 176

Source: SG-COBAC

A. 4 : Volume des dépôts collectés par les banques (en millions FCFA)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Cameroun	4 028 773	4 461 097	4 836 945	5 398 819	6 255 015	7 271 752	7 756 755
République Centrafricaine	159 642	186 334	218 687	236 088	262 534	260 133	288 019
Congo	1 334 590	1 232 821	1 308 545	1 622 583	1 687 209	2 026 913	2 509 979
Gabon	1 857 866	2 071 919	2 105 634	2 177 904	2 353 904	2 976 069	3 080 455
Guinée Equatoriale	1 298 681	1 263 814	1 090 664	1 038 265	1 073 192	1 164 862	1 530 969
Tchad	659 924	662 042	833 903	1 006 186	1 138 504	1 270 922	1 464 903
CEMAC	9 339 476	9 878 027	10 394 378	11 479 845	12 770 358	14 970 651	16 631 080

Source: SG-COBAC

A. 5 : Volume des crédits distribués par les banques (en millions FCFA)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Cameroun	3 409 829	3 695 546	3 706 766	4 010 015	4 426 317	4 868 119	5 590 823
République Centrafricaine	145 098	164 521	160 727	171 399	210 825	213 150	220 386
Congo	1 324 881	1 242 475	1 196 629	1 373 330	1 440 448	1 471 803	1 635 479
Gabon	1 633 198	1 695 430	1 621 778	1 598 137	1 854 167	1 996 552	2 135 536
Guinée Equatoriale	1 255 015	1 259 878	1 012 158	1 013 738	989 784	968 453	962 931
Tchad	697 508	703 889	744 017	869 274	1 034 391	1 106 232	1 197 142
CEMAC	8 465 529	8 761 739	8 442 075	9 035 893	9 955 932	10 624 309	11 742 297

Source: SG-COBAC

A. 6 : Dépôts/crédits bruts (en %)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Cameroun	118,2	120,7	130,5	134,6	141,3	149,4	138,7
République Centrafricaine	110,0	113,3	136,1	137,7	124,5	122,0	130,7
Congo	100,7	99,2	109,4	118,1	117,1	137,7	153,5
Gabon	113,8	122,2	129,8	136,3	127,0	149,1	144,2
Guinée Equatoriale	103,5	100,3	107,8	102,4	108,4	120,3	159,0
Tchad	94,6	94,1	112,1	115,8	110,1	114,9	122,4
CEMAC	110,3	112,7	123,1	127,0	128,3	140,9	141,6

Source: SG-COBAC

A. 7 : Volume des créances douteuses (en millions FCFA)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Cameroun	376 389	453 865	489 355	547 447	588 599	566 910	607 940
République Centrafricaine	35 117	26 805	21 993	25 018	24 962	26 339	25 973
Congo	97 180	121 503	152 826	182 099	170 680	172 575	177 155
Gabon	142 311	151 580	118 514	127 569	134 348	139 639	130 713
Guinée Equatoriale	158 584	172 762	182 900	180 947	173 086	170 313	191 214
Tchad	123 333	139 733	109 809	179 271	196 801	225 403	312 496
CEMAC	932 914	1 066 248	1 075 397	1 242 351	1 288 476	1 301 179	1 445 491

Source: SG-COBAC

A. 8 : Indicateurs de risques et de rentabilités bancaires

Taux de créances douteuses (en %)							
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Cameroun	11,04	12,28	13,20	13,65	13,30	11,65	10,87
République Centrafricaine	24,20	16,29	13,68	14,60	11,84	12,36	11,79
Congo	7,33	9,78	12,77	13,26	11,85	11,73	10,83
Gabon	8,71	8,94	7,31	7,98	7,25	6,99	6,12
Guinée Equatoriale	12,64	13,71	18,07	17,85	17,49	17,59	19,86
Tchad	17,68	19,85	14,76	20,62	19,03	20,38	26,10
CEMAC	11,02	12,17	12,74	13,75	12,94	12,25	12,31
Taux de créances en souffrance (en %)							
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Cameroun	12,83	15,03	15,23	16,21	14,56	13,37	12,98
République Centrafricaine	25,26	17,67	15,85	17,47	14,06	15,46	16,40
Congo	16,55	23,11	28,15	21,71	17,25	17,16	15,66
Gabon	12,77	17,09	9,83	9,76	8,51	8,65	7,99
Guinée Equatoriale	27,81	37,61	49,48	52,99	58,92	56,55	32,53
Tchad	28,09	31,39	26,32	27,92	26,32	28,07	31,55
CEMAC	17,09	21,18	21,12	21,18	19,44	18,52	18,52
Provisions/créances douteuses (en %)							
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Cameroun	94,93	94,05	92,40	90,86	98,47	97,80	103,78
République Centrafricaine	94,46	98,76	83,87	96,19	97,36	96,86	90,96
Congo	80,79	86,72	79,13	86,86	93,46	91,27	94,64
Gabon	95,10	101,14	99,51	98,07	95,94	95,54	101,94
Guinée Equatoriale	88,66	96,56	93,45	97,54	96,84	95,94	88,52
Tchad	79,67	83,74	102,35	82,64	87,00	87,90	87,53
CEMAC	90,38	93,40	92,32	90,91	95,55	94,72	96,73
Produit net bancaire (en millions FCFA)							
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Cameroun	358 498	409 026	422 110	438 057	491 076	581 526	664 167
République Centrafricaine	21 520	22 331	21 811	23 043	28 232	34 788	35 909
Congo	155 693	156 758	144 062	140 000	171 314	178 023	216 117
Gabon	212 413	219 077	211 493	209 167	235 389	247 122	302 417
Guinée Equatoriale	112 004	100 412	90 761	52 078	70 453	77 331	66 763
Tchad	75 563	75 213	77 481	80 285	93 458	117 986	115 086
CEMAC	935 691	982 817	967 718	942 630	1 089 922	1 236 776	1 400 459
Rapport de liquidité (en %)							
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Cameroun	149,27	162,40	164,06	182,39	189,27	187,68	178,06
République Centrafricaine	227,41	198,56	165,78	199,25	162,15	151,84	146,11
Congo	146,55	176,05	152,05	174,43	175,90	173,61	195,00
Gabon	157,07	169,69	140,09	166,89	180,81	197,53	176,65
Guinée Equatoriale	171,21	170,05	120,71	131,46	130,27	152,11	199,05
Tchad	188,93	117,92	123,58	122,25	115,31	103,36	135,14
CEMAC	158,22	163,51	148,04	167,19	171,02	174,61	176,44
Coefficient de transformation (en %)							
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Cameroun	74,16	72,0	78,9	86,6	103,0	98,1	106,0
République Centrafricaine	181,99	179,2	135,2	249,8	143,4	149,5	74,3
Congo	78,49	66,6	66,7	37,5	58,7	86,5	89,3
Gabon	95,68	57,6	109,2	113,1	201,3	174,5	185,2
Guinée Equatoriale	76,04	56,7	-6,3	-2,8	2,4	8,1	-25,9
Tchad	63,48	45,6	19,2	10,5	36,7	32,3	-9,4
CEMAC	79,52	63,1	55,5	50,4	67,6	74,9	66,8
Dépôts/crédits bruts (en %)							
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Cameroun	118,2	120,7	130,5	134,6	141,3	149,4	138,7
République Centrafricaine	110,0	113,3	136,1	137,7	124,5	122,0	130,7
Congo	100,7	99,2	109,4	118,1	117,1	137,7	153,5
Gabon	113,8	122,2	129,8	136,3	127,0	149,1	144,2
Guinée Equatoriale	103,5	100,3	107,8	102,4	108,4	120,3	159,0
Tchad	94,6	94,1	112,1	115,8	110,1	114,9	122,4
CEMAC	110,3	112,7	123,1	127,0	128,3	140,9	141,6

Source: SG-COBAC

A. 9 : Structure du secteur des EMF (nombre d'établissements)

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Cameroun	412	419	419	348	305	305
République Centrafricaine	11	10	10	11	11	11
Congo	57	56	56	47	47	47
Gabon	15	13	13	18	18	18
Guinée Equatoriale	2	2	2	2	2	2
Tchad	122	122	122	62	62	62
CEMAC	619	622	622	488	445	445

Source : SG-COBAC

A. 10 : Total des bilans des EMF (en millions FCFA)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Cameroun	746 770	678 126	789 185	745 196	798 033	1 030 168	1 030 964
République Centrafricaine	23 908	27 894	52 529	40 911	32 523	38 769	36 905
Congo	287 930	263 452	525 708	368 027	442 357	515 497	561 148
Gabon	77 051	59 732	114 244	110 309	124 817	141 580	173 246
Guinée Equatoriale	985	1 344	2 193	287	337	ND	1 171
Tchad	22 200	32 884	30 290	26 161	24 741	29 619	28 083
CEMAC	1 158 844	1 060 432	1 514 149	1 290 890	1 422 808	1 755 633	1 831 517

Source : SG-COBAC

A. 11 : Situation des dépôts collectés par les EMF (en millions FCFA)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Cameroun	626 107	442 046	480 487	585 131	637 344	803 952	830 666
République Centrafricaine	21 484	23 512	27 632	33 178	27 698	30 186	26 402
Congo	207 409	193 737	250 383	280 344	320 140	367 336	384 922
Gabon	43 428	36 581	58 526	65 975	77 600	87 783	108 778
Guinée Equatoriale	70	46	63	46	36	ND	427
Tchad	8 309	9 092	11 369	12 905	13 171	16 749	16 667
CEMAC	906 807	705 014	828 460	977 579	1 075 989	1 306 007	1 367 861

Source : SG-COBAC

A. 12 : Profil des créances des EMF (en millions FCFA)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Crédits bruts	584 351	450 223	531 086	656 535	716 448	891 926	952 719
Créances en souffrances	88 331	84 714	95 337	126 803	109 581	135 406	169 584
Provisions pour dépréciation des comptes de la clientèle	-79 747	-59 343	-65 439	-77 599	-71 481	-75 568	-78 597
Crédits nets	504 604	390 880	465 647	578 936	644 967	816 358	874 122

Source : SG-COBAC

A. 13 : Nombre de clients et membres des EMF

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Cameroun	2 170 267	1 738 372	1 612 289	1 770 407	1 552 626	1 975 931	2 355 415
République Centrafricaine	49 119	55 515	107 983	52 182	50 226	56 769	49 243
Congo	416 016	452 694	461 103	488 557	503 194	527 880	387 977
Gabon	165 906	187 856	179 671	255 727	234 358	259 462	114 841
Guinée Equatoriale	0	105	157	169	169	193	0
Tchad	228 249	240 721	260 850	280 303	107 633	96 784	132 804
CEMAC	3 029 557	2 675 263	2 622 053	2 849 365	2 448 206	2 917 019	3 040 280

Source : SG-COBAC

A. 14 : Nombre d'agences et de guichets des EMF

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Cameroun	1 604	1 393	1 119	578	534	903	1 042
République Centrafricaine	10	18	24	22	20	24	4
Congo		194	174	98	99	97	96
Gabon	57	35	72	82	83	100	74
Guinée Equatoriale		33	33	1	1	1	0
Tchad	171	169	139	122	115	107	100
CEMAC	2 030	1 842	1 561	903	852	1 232	1 316

Source : SG-COBAC

A. 15 : Nombre de comptes de dépôt des EMF

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Cameroun	2 416 967	1 202 083	1 287 313	1 586 974	1 868 886	1 858 922	2 179 497
République Centrafricaine	51 497	56 223	54 488	56 059	69 172	74 769	55 243
Congo	742 558	771 866	746 583	827 517	855 007	886 714	787 226
Gabon	166 124	190 960	175 503	193 771	90 428	82 274	119 761
Guinée Equatoriale	0	0	157	157	157	195	0
Tchad	207 690	185 603	180 598	259 741	115 489	108 257	141 244
CEMAC	3 584 836	2 406 735	2 444 642	2 924 219	2 999 139	3 011 131	3 282 971

Source : SG-COBAC

A. 16 : Dépôts et placements des EMF dans les banques (en millions FCFA)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Cameroun	250 053	192 057	190 967	209 259	157 140	196 736	232 697
République Centrafricaine	13 922	14 920	19 249	22 333	3 516	7 399	4 590
Congo	160 060	183 519	202 158	205 752	208 264	269 067	246 546
Gabon	18 478	22 305	26 474	27 333	22 872	21 906	19 836
Guinée Equatoriale		417	464	9	15		653
Tchad	4 805	4 855	6 142	3 833	2 621	5 054	1 971
CEMAC	447 317	418 074	445 453	468 519	394 428	500 161	506 293

Source : SG-COBAC

A. 17 : Volume des crédits accordés par les banques aux EMF (en millions FCFA)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Cameroun	5 693	5 211	1 906	3 551	5 961	2 969	3 077
République Centrafricaine	-	41	11	-	-	-	-
Congo	0	576	-	1 370	741	22	-
Gabon	4 441	6 448	6 745	13 080	5 098	7 826	5 651
Guinée Equatoriale	-	328	-	-	-	-	-
Tchad	1 478	1 035	1 005	1 142	110	1 029	255
CEMAC	11 612	13 639	9 667	19 143	11 910	11 847	8 983

Source : SG-COBAC

A. 18 : Indicateurs de risques des EMF

Taux de créances douteuses (en %)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Cameroun	11,70	15,00	15,80	14,80	16,00	16,9	15,4
République Centrafricaine	15,20	13,20	17,00	15,00	11,00	19,0	30,5
Congo	12,00	9,80	8,20	9,30	4,00	2,8	3,8
Gabon	8,00	6,20	7,30	11,70	6,00	9,1	13,1
Guinée Equatoriale	0,00	0,00	1,90	11,20	0,00	-	-
Tchad	8,20	8,70	7,10	3,50	2,00	2,5	3,0
CEMAC	11,50	13,20	13,60	10,80	6,50	13,1	12,8

Ratio de couverture des risques (en %)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Cameroun	11,00	9,60	19,70	21,80	19,60	21,0	19,7
République Centrafricaine	13,80	17,70	43,60	50,40	38,80	20,0	31,4
Congo	64,70	64,70	59,90	48,60	65,80	4,1	4,4
Gabon	7,40	5,90	20,90	19,60	16,60	13,3	17,8
Guinée Equatoriale	0,00	-39,10	142,50	105,70	66,80	-	-
Tchad	44,10	34,90	40,80	17,10	42,90	3,9	3,7
CEMAC	19,90	20,40	28,20	26,00	25,60	16,5	16,3

Source: SG-COBAC

A. 19 : Structure du secteur des assurances (effectif)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Cameroun	27	28	28	28	27	27	27	27
République Centrafricaine	3	3	3	3	1	1	2	2
Congo	7	8	8	8	8	8	9	9
Gabon	11	11	11	11	10	10	10	10
Guinée Equatoriale	4	4	5	5	4	4	4	4
Tchad	3	4	4	4	3	3	3	3
CEMAC	55	58	59	59	53	53	55	55

Source: SG-CIMA

A. 20 : Total des actifs des assurances (en millions FCFA)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Cameroun	345 731,6	354 902,0	388 534,0	434 032,1	462 662,0	470 623,3	527 027,4	556 050,6
République Centrafricaine	7 847,7	7 848,0	7 951,0	7 660,4	8 012,4	8 012,4	9 362,5	8 016,4
Congo	59 211,5	57 312,0	52 604,0	64 312,8	64 723,2	73 055,4	61 088,4	75 276,1
Gabon	143 043,6	143 933,0	140 796,0	147 129,7	149 621,1	157 418,0	153 859,4	165 756,9
Guinée Equatoriale	11 346,6	11 347,0	11 400,0	12 180,9	14 558,9	14 569,9	17 090,1	18 843,5
Tchad	13 235,6	13 236,0	15 445,0	16 433,9	19 860,7	19 373,1	22 554,5	23 515,2
CEMAC	580 416,6	588 578,0	616 730,0	681 749,8	719 438,3	743 052,2	790 982,1	847 458,8

Source: SG-CIMA

A. 21 : Volume de primes brutes des assurances (en millions FCFA)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Cameroun	185 019,3	195 562,4	206 690,6	208 519,1	207 550,0	209 763,1	244 477,5	253 448,3
République Centrafricaine	4 432,2	4 639,1	5 084,5	5 435,4	5 777,5	5 777,5	4 886,5	5 184,2
Congo	94 013,5	60 000,6	57 910,0	60 207,8	60 941,7	65 816,0	72 131,1	74 606,1
Gabon	102 431,2	99 393,1	97 397,4	101 332,7	104 027,3	106 452,8	111 938,3	131 195,6
Guinée Equatoriale	11 319,5	11 893,5	7 397,6	18 267,2	17 641,0	17 894,2	20 150,4	19 325,9
Tchad	12 436,9	12 152,3	12 208,0	13 904,6	13 968,4	14 358,7	15 813,4	14 156,8
CEMAC	409 652,6	383 641,0	386 688,1	407 666,7	409 906,0	420 062,3	469 397,1	497 916,9

Source: SG-CIMA

A. 22 : Prestations et sinistres payés par les assurances (en millions FCFA)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Cameroun	75 891,7	83 992,1	93 859,4	95 776,3	113 476,3	89 206,0	104 495,5	116 169,3
République Centrafricaine	1 469,1	1 452,8	1 718,8	2 722,1	1 021,4	1 021,4	938,1	3 377,8
Congo	20 269,0	26 249,9	13 861,9	12 470,1	13 707,5	14 540,7	13 347,3	15 616,6
Gabon	42 623,8	48 252,6	48 552,8	46 455,6	46 484,3	43 435,0	47 686,8	44 100,8
Guinée Equatoriale	1 750,8	1 001,2	997,5	1 051,8	1 045,3	814,9	835,5	1 450,4
Tchad	5 169,8	5 207,0	4 438,0	4 355,8	4 924,0	4 481,8	4 616,3	3 641,6
CEMAC	147 174,3	166 155,7	163 428,4	162 831,8	180 658,7	153 499,8	171 919,4	184 356,4

Source: SG-CIMA

A. 23 : Indicateurs des risque et rentabilité des assurances

	Rendement des placements* (en %)							
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Cameroun	4,00	4,20	2,20	2,50	2,13	2,61	2,73	3,73
République Centrafricaine	6,00	6,00	6,00	6,50	6,33	6,20	4,43	2,76
Congo	-1,70	-0,80	-0,50	-0,60	0,30	0,38	0,76	2,22
Gabon	3,20	3,50	3,10	3,10	2,65	3,12	3,73	3,27
Guinée Equatoriale	1,70	1,70	1,80	2,50	1,96	2,69	3,28	3,33
Tchad	2,60	2,80	2,40	2,10	2,22	1,70	2,25	2,08
CEMAC	2,63	3,50	2,20	2,40	2,12	2,53	2,78	3,45

* Rendements des placements $_{\text{année N}} = (\text{Produits financiers Nets année N}) / [\text{Moyenne} (\text{Placement}_{\text{année N}}; \text{Placement}_{\text{année N-1}})]$

	Ratio de liquidité (en %)							
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Cameroun	43,21	44,50	46,60	49,90	41,93	34,96	35,80	35,94
République Centrafricaine	124,96	125,00	120,40	95,90	82,39	63,95	34,85	16,88
Congo	30,54	31,70	29,80	46,10	48,23	33,76	38,91	33,47
Gabon	36,72	36,70	34,60	39,00	36,54	35,76	33,98	32,60
Guinée Equatoriale	26,84	26,80	41,70	54,80	74,37	39,13	24,22	50,30
Tchad	33,75	33,70	46,50	49,40	71,28	49,76	56,06	76,37
CEMAC	40,43	41,50	42,70	47,70	42,71	35,79	36,00	35,77

	Taux de sinistralité (en %)							
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Cameroun	41,02	42,95	45,41	45,93	54,67	49,65	52,70	54,92
République Centrafricaine	33,15	31,32	33,80	50,08	17,68	35,48	36,75	59,09
Congo	21,56	43,75	23,94	20,71	22,49	35,09	29,37	31,21
Gabon	41,61	48,55	49,85	45,84	44,68	45,03	51,94	41,79
Guinée Equatoriale	15,47	8,42	13,48	5,76	5,93	3,66	4,97	7,36
Tchad	41,57	42,85	36,35	31,33	35,25	36,85	36,92	36,07
CEMAC	35,93	43,31	42,26	39,94	44,07	43,61	46,19	45,59

	Marge de solvabilité							
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Cameroun	48 742	56 897	54 166	76 326	94 525	93 577	78 244	72 934
République Centrafricaine	2 432	2 404	3 034	3 305	3 124	3 158	2 716	3 539
Congo	1 830	4 542	3 568	10 705	11 075	11 057	9 425	15 651
Gabon	22 345	28 871	21 897	28 959	25 987	25 343	15 072	12 100
Guinée Equatoriale	2 845	2 938	1 824	5 798	9 288	8 959	3 871	8 461
Tchad	3 161	3 999	5 389	5 970	6 941	7 015	7 074	8 218
CEMAC	81 354	99 652	89 879	131 062	150 939	149 109	116 403	120 903

	Dépôt et placement auprès du système bancaire (en millions FCFA)							
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Cameroun	141 871	153 361	170 410	199 142	174 177	164 507	188 681	183 111
République Centrafricaine	6 472	6 472	6 617	8 374	5 124	5 124	3 263	1 375
Congo	18 522	17 429	16 366	24 909	25 473	24 666	23 767	25 246
Gabon	53 750	54 221	51 128	57 226	52 937	56 297	52 278	54 791
Guinée Equatoriale	2 350	2 350	3 972	3 981	6 794	5 700	4 139	5 313
Tchad	4 477	4 477	5 639	6 472	9 807	9 640	12 643	11 669
CEMAC	227 443	238 310	254 132	300 104	274 312	265 935	284 771	281 503

Source: SG-CIMA

A. 24 : Structure du secteur des OPS(effectif)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Cameroun	1	1	1	1	1	1	1
République Centrafricaine	1	1	1	1	1	1	1
Congo	1	1	1	1	1	1	1
Gabon	2	2	2	2	2	2	2
Guinée Equatoriale	1	1	1	1	1	1	1
Tchad	1	1	1	1	1	1	1
CEMAC	7						

Source: SE-CIPRES

A. 25 : Volume des actifs des OPS (en millions FCFA)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Cameroun	623 364,7	769 445,9	844 625,9	849 546,4	923 301,7	1 047 267,5	1 122 704,2
République Centrafricaine	57 939,2	56 029,6	56 029,6	54 769,8	56 029,6	54 898,0	55 986,7
Congo	231 994,5	296 229,5	296 229,5	393 666,6	393 666,6	393 666,6	393 666,6
Gabon	437 276,0	460 016,8	420 854,4	420 854,4	419 232,6	360 399,0	348 562,5
Guinée Equatoriale	ND						
Tchad	145 380,5	165 960,9	145 788,0	173 410,0	203 881,0	203 881,0	188 860,0
CEMAC	1 495 954,9	1 747 682,7	1 763 527,4	1 892 247,2	1 996 111,5	2 060 112,1	2 109 780,0

Source: SE-CIPRES

A. 26 : Volume des prestations accordées par les OPS (en millions FCFA)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Cameroun	88 909,4	95 217,0	100 366,9	112 219,0	122 893,6	129 239,9	136 524,5
République Centrafricaine	5 412,1	4 422,3	4 415,6	4 450,1	5 247,9	5 247,9	5 014,8
Congo	55 749,7	58 026,9	58 428,1	63 488,8	63 488,8	63 488,8	70 543,4
Gabon	128 754,6	132 906,6	134 392,1	149 394,4	154 855,5	173 433,5	195 377,3
Guinée Equatoriale	ND						
Tchad	6 312,1	8 094,9	10 005,2	6 143,6	5 840,3	5 840,3	9 427,5
CEMAC	285 137,9	298 667,7	307 607,9	335 695,9	352 326,1	377 250,4	416 887,5

Source: SE-CIPRES

A. 27 : Réserves techniques des OPS (en millions FCFA)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Cameroun	391 378,6	372 923,9	417 949,3	438 718,8	511 111,6	581 484,5	657 774,2
République Centrafricaine	1 759,0	3 312,5	3 312,5	3 312,5	5 529,1	5 529,1	8 652,6
Congo	45 286,8	141 278,4	141 278,4	-54 373,0	-54 373,0	-54 373,0	-54 373,0
Gabon	151 337,9	76 869,4	78 208,2	82 460,1	37 820,1	58 868,7	-595,8
Guinée Equatoriale	ND						
Tchad	97 497,7	109 106,2	104 243,7	103 869,0	105 939,0	105 939,0	104 704,0
CEMAC	687 260,0	703 490,4	744 992,1	573 987,4	606 026,8	697 448,3	716 162,0

Source: SE-CIPRES

A. 28 : Ratio de trésorerie immédiate des OPS

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Cameroun	1245,03	626,04	691,78	473,15	645,96	224,49	224,91
République Centrafricaine	6,41	43,16	43,16	31,32	31,32	6,98	3,16
Congo	2,77	2,45	2,45	1,68	1,52	2,88	2,88
Gabon	883,00	170,16	32,00	19,97	37,90	21,56	26,02
Guinée Equatoriale	ND						
Tchad	158,45	192,57	192,57	121,09	233,65	136,70	209,77
CEMAC	57,76	56,13	62,66	52,88	81,24	47,33	45,64

Source: SE-CIPRES

A. 29 : Dépôts et placements des OPS dans les banques de la CEMAC (en millions FCFA)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Cameroun	135 734,3	190 209,2	176 708,8	210 968,3	232 424,0	244 724,8	223 415,1
République Centrafricaine	1 862,8	3 952,1	3 952,1	2 867,6	2 867,6	300,7	200,2
Congo	16 897,9	16 897,9	16 897,9	2 426,6	6 642,4	0,0	0,0
Gabon	78 968,4	74 628,7	68 515,9	21 196,2	49 003,4	40 516,2	52 428,2
Guinée Equatoriale	ND	ND	ND	0	0	ND	ND
Tchad	38 848,0	26 559,6	26 559,6	32 092,9	26 688,0	26 688,0	42 580,3
CEMAC	272 311,4	312 247,5	292 634,2	269 551,6	317 625,4	312 229,7	318 623,8

Source: SE-CIPRES

* Banques de la CEMAC

A. 30 : Volume de crédits accordés par les banques de la CEMAC aux OPS (en millions FCFA)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Cameroun	0	0	0	0	0	0	0
République Centrafricaine	0	0	0	0,0	0	0	346
Congo	0	0	7 083,0	18 298,1	18 298,1	18 298,1	14 095,8
Gabon	0	0	13 326,5	40 094,0	7 094,1	46 234,1	70 101,9
Guinée Equatoriale	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Tchad	0	0	5 000,0	9 193,7	8 838,6	8 838,6	5 028,0
CEMAC	0,0	0,0	25 409,5	67 585,7	34 230,8	73 370,8	89 571,8

Source: SE-CIPRES

A. 31 : Volume d'émissions des BTA (en millions FCFA)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Cameroun	173 355	287 000	403 010	413 918	479 020	373 700	751 804
République Centrafricaine	23 000	19 000	19 000	19 000	15 500	5 000	17 675
Congo	23 700	72 520	218 112	161 715	339 509	392 778	721 485
Gabon	377 186	628 991	672 331	661 433	576 991	477 746	454 640
Guinée Equatoriale	78 000	114 000	170 131	251 469	193 148	125 075	95 168
Tchad	168 700	416 586	548 741	548 530	541 377	267 352	236 774
CEMAC	843 941	1 538 097	2 031 325	2 056 065	2 145 545	1 641 651	2 277 546

*Bons de Trésort Assimilables

Source: BEAC

A. 32 : Volume d'émissions des OTA (en millions FCFA)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Cameroun			240 205	360 713	355 999	260 167	106 560
République Centrafricaine				15 808	33 275	46 347	104 983
Congo			153 500	421 750	493 675	576 509	960 128
Gabon	8 000	110 731	146 481	384 762	474 672	299 024	485 106
Guinée Equatoriale				271 663	157 895		
Tchad	26 800			43 012	141 601	364 794	157 397
CEMAC	34 800	110 731	540 186	1 497 708	1 657 117	1 546 842	1 814 174

*Obligations de Trésort Assimilables

Source: BEAC

A. 33 : Evolution des prix des obligations

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Cameroun			4,85	5,2	5,7	5,95	6,34
République Centrafricaine				2,95	12,3	10,94	10,25
Congo			7,35	10,2	9,2	8,95	8,54
Gabon	4,53	5,74	5,72	8,31	8,9	8,66	8,95
Guinée Equatoriale					10,5		
Tchad	4,50			5,38	7,5	9,96	10,15
CEMAC	4,51	5,74	5,56	7,83	8,8	9,02	8,91

Source: BEAC

A. 34 : Evolution du TIMP

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Cameroun	3,34	2,81	2,49	2,58	2,29	3,10	5,25
République Centrafricaine	5,19	5,24	5,24	5,35	5,78	8,88	7,78
Congo	4,99	6,19	6,40	5,83	6,34	6,57	6,62
Gabon	5,18	3,90	3,81	4,15	5,36	5,93	6,26
Guinée Equatoriale	6,83	8,53	8,07	8,05	8,06	8,15	6,92
Tchad	5,42	6,15	6,35	6,25	6,53	6,81	6,91
CEMAC	4,81	4,77	4,88	5,01	5,44	5,76	6,39

Source: BEAC

A. 35 : Indicateurs d'activités sur le marché financier sous régional

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Volume des émissions sur le marché primaire (en millions FCFA)	131 388	231 658	128 341	0	313 189	626 542	474 378
Encours obligataire (en millions FCFA)	878 180	653 837	689 091	602 692	650 114	881 050	1 279 111
Capitalisation boursière (millions FCFA)	151 304	157 072	148 458	144 649	164 828	619 555	450 254
Nombre de valeurs cotées	16	18	14	15	16	16	21
Nombre de titres échangés	4 658 493	3 470 582	4 160 124	15 680 294	6 333 179	547 805	866 885
Liquidité (en %)	0,002	0,000	0,001	0,107	0,169	0,238	0,879

Source: COSUMAF

A. 36 : Nombre de participants aux systèmes de paiement gérés par la BEAC (effectif)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Cameroun	18	18	19	19	19	22	22
République Centrafricaine	5	5	5	5	6	6	6
Congo	16	16	15	15	15	14	14
Gabon	12	11	11	11	10	10	10
Guinée Equatoriale	7	7	7	7	7	7	7
Tchad	11	11	11	11	11	12	12
CEMAC	69	68	68	68	68	71	71

Source: BEAC

A. 37 : Nombre d'opérations sur SYGMA

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Cameroun	80 186	92 962	130 299	139 071	175 968	216 670	184 677
République Centrafricaine	10 620	13 803	16 032	16 390	21 912	24 775	33 932
Congo	44 328	38 619	40 435	38 674	33 962	34 507	61 340
Gabon	27 524	26 819	45 035	41 349	36 449	42 493	57 734
Guinée Equatoriale	12 755	12 212	12 437	11 382	11 958	13 388	21 324
Tchad	28 063	30 277	30 395	30 054	30 093	34 690	50 640
Siège	16 585	21 275	29 497	37 880	59 953	90 894	20 451
CEMAC	220 061	235 967	304 130	314 800	370 295	457 417	430 098

Source: BEAC

A. 38 : Valeurs d'opérations sur SYGMA (en millions FCFA)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Cameroun	43 732 827	68 991 990	123 514 687	128 985 958	169 825 254	231 236 388	130 641 607
République Centrafricaine	729 103	826 765	980 319	1 540 972	1 570 281	1 610 765	4 546 787
Congo	13 186 729	10 538 124	10 239 795	10 920 590	12 412 549	14 082 000	38 493 187
Gabon	18 623 315	13 637 401	15 057 041	14 360 870	14 073 469	17 004 872	98 625 822
Guinée Equatoriale	15 793 850	11 051 263	6 467 554	3 706 710	4 083 023	5 079 978	60 006 917
Tchad	13 727 411	7 736 772	8 794 973	7 847 746	8 036 108	9 664 916	88 433 307
Siège	3 259 717	40 474 139	95 048 183	106 321 795	137 272 942	196 074	6 444 055
CEMAC	109 052 952	153 256 454	260 102 552	273 684 641	347 273 626	278 874 993	427 191 681

Source : BEAC

A. 39 : Nombre d'opérations par chèques sur SYSTAC

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Cameroun	733 873	682 003	685 118	564 080	552 217	533 265	492 669
République Centrafricaine	14 944	15 329	17 114	16 968	16 565	15 594	22 497
Congo	197 896	180 480	183 672	148 406	152 681	158 775	14 929
Gabon	366 271	352 364	353 271	352 974	303 344	321 097	173 085
Guinée Equatoriale	32 086	28 760	26 958	22 741	20 521	19 297	293 656
Tchad	39 653	35 233	31 871	31 865	20 663	24 446	17 899
CCR	4 849	5 291	6 695	6 207	6 146	8 207	10 270
CEMAC	1 389 572	1 299 460	1 304 699	1 143 241	1 072 137	1 080 681	1 025 005

Source : BEAC

A. 40 : Nombre d'opérations par virement sur SYSTAC

Nombre d'opérations par virement sur SYSTAC

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Cameroun	2 076 789	2 401 023	4 881 749	8 270 631	8 568 515	9 089 123	9 439 036
République Centrafricaine	19 238	21 731	25 264	87 973	498 619	574 207	1 396 789
Congo	1 590 272	1 613 094	1 622 708	1 660 189	1 816 049	1 791 531	607 968
Gabon	1 829 066	1 778 097	1 785 494	1 779 440	1 921 256	2 043 662	1 920 232
Guinée Equatoriale	66 582	75 918	88 678	95 225	92 167	99 275	2 189 396
Tchad	10 746 530	1 012 976	974 009	966 936	1 166 797	1 356 537	105 604
CCR	90 766	96 395	111 712	117 754	130 890	138 036	157 906
CEMAC	16 419 243	6 999 234	9 489 614	12 978 148	14 194 293	15 092 371	15 816 931

Source : BEAC

A. 41 : Valeur d'opérations par chèques sur SYSTAC (en millions FCFA)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Cameroun	2 050 021	2 028 931	2 271 977	2 102 995	1 865 685	1 878 260	1 745 662
République Centrafricaine	34 910	36 532	38 685	37 353	31 555	34 842	158 259
Congo	823 231	725 314	760 700	647 918	710 321	862 036	31 886
Gabon	1 386 893	1 403 813	1 70 995	169 907	1 370 762	1 593 192	1 035 787
Guinée Equatoriale	212 681	185 944	206 107	143 141	228 519	133 247	1 488 985
Tchad	201 659	164 065	137 686	136 989	102 066	142 173	131 670
CCR	222 752	254 409	312 442	523 368	302 307	357 959	557 744
CEMAC	4 932 147	4 799 008	3 898 593	3 761 671	4 611 214	5 001 710	5 149 993

Source : BEAC

A. 42 : Valeur d'opérations par virement sur SYSTAC (en millions FCFA)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Cameroun	3 266 407	3 774 035	4 616 227	5 657 796	5 741 281	7 134 819	7 746 783
République Centrafricaine	57 545	340 313	92 517	140 327	172 689	179 533	841 896
Congo	910 005	1 031 344	1 147 861	1 277 140	2 122 321	1 304 364	172 495
Gabon	1 568 559	1 659 501	1 780 596	1 935 894	2 064 472	2 299 439	1 471 287
Guinée Equatoriale	149 026	155 545	270 716	316 418	171 024	183 337	2 519 809
Tchad	414 589	397 621	474 437	127 815	590 601	765 600	196 129
CCR	526 332	539 481	628 727	818 416	1 048 945	1 131 664	1 204 135
CEMAC	6 892 463	7 897 839	9 011 081	10 273 806	11 911 333	12 998 758	14 152 535

Source : BEAC

A. 43 : Principales activités de la monétique

	janv-23	févr-23	mars-23	avr-23	mai-23	juin-23	juil-23	août-23	sept-23	oct-23	nov-23	déc-23
Nombre de cartes bancaires émises												
Cameroun	160713	1623732	1596412	1535500	1583622	1531806	1509113	1577483	1646057	1582642	1826689	1928680
République Centrafricaine	52 174	52 220	55 092	66 654	63 468	64 246	64 254	61 956	64 255	62 951	62 484	61 628
Congo	379 921	388 081	379 382	386 254	391 650	374 699	432 944	438 321	445 977	450 848	455 954	461 190
Gabon	453 223	477 009	463 454	453 432	479 212	479 221	471 976	470 088	472 749	478 939	507 344	472 956
Guinée équatoriale	45 308	44 640	44 935	43 875	42 513	42 835	72 916	71 304	69 757	69 374	72 721	73 315
Tchad	220 622	269 577	293 931	220 545	221 268	231 105	190 141	213 803	216 914	220 776	227 554	232 006
CEMAC	2 758 961	2 855 259	2 833 206	2 706 260	2 781 733	2 723 912	2 741 344	2 832 955	2 915 709	2 865 530	3 152 746	3 229 775
Nombre de GAB												
Cameroun	914	914	923	927	934	936	945	947	951	957	964	986
République Centrafricaine	54	54	54	54	54	54	54	54	55	55	55	55
Congo	453	450	451	452	452	453	448	456	456	457	459	458
Gabon	308	308	310	310	310	329	306	324	305	305	307	298
Guinée équatoriale	97	97	98	102	102	101	99	99	99	101	97	97
Tchad	158	168	159	160	160	142	157	157	158	160	162	162
CEMAC	1 984	1 991	1 995	2 005	2 012	2 015	2 009	2 037	2 024	2 035	2 044	2 056
Nombre de TPE												
Cameroun	1872	1735	1736	1724	1710	1709	1740	1777	1721	1772	1863	1915
République Centrafricaine	70	70	70	70	70	70	70	70	70	72	72	72
Congo	196	205	200	216	216	216	347	347	348	350	372	374
Gabon	1 232	1 270	1 302	1 330	1 383	1 386	1 341	1 371	1 299	1 336	1 464	1 475
Guinée équatoriale	123	123	123	123	117	123	97	96	96	102	108	113
Tchad	97	97	96	96	95	95	100	99	99	98	99	105
CEMAC	3 590	3 500	3 527	3 559	3 591	3 599	3 695	3 760	3 633	3 730	3 978	4 054
Nombre d'opérations de retrait GAB												
Cameroun	1498386	1441888	1358270	1547905	1590737	1572948	1584969	1741408	1658188	1716646	1485787	1684218
République Centrafricaine	48 730	45 686	50 419	49 982	54 935	24 435	79 944	30 220	24 699	24 753	22 514	20 889
Congo	417 556	433 588	541 121	518 630	426 969	568 634	521 559	544 339	576 994	525 449	504 030	584 834
Gabon	315 851	296 148	329 352	316 118	319 909	323 180	348 698	297 624	305 523	334 934	327 493	361 074
Guinée équatoriale	30 980	45 552	50 337	52 028	56 542	55 339	64 209	62 865	62 147	46 288	62 449	83 383
Tchad	262 185	171 318	259 674	240 697	256 114	255 663	267 545	247 031	262 019	272 372	259 487	215 693
CEMAC	2 573 688	2 434 180	2 589 173	2 725 360	2 705 206	2 800 199	2 866 924	2 923 487	2 889 570	2 920 442	2 661 760	2 950 091
Valeur des opérations de retrait GAB (en millions FCFA)												
Cameroun	158 826	165 262	208 036	185 474	184	183 047	185 358	197 377	183 503	180 083	188 149	206 162
République Centrafricaine	5 397	5 504	6 436	5 978	6 128	2 803	3 382	3 194	3 512	3 547	3 022	2 589
Congo	44 805	30 776	65 029	55 959	37 471	64 873	63 742	64 243	71 308	57 917	59 473	64 478
Gabon	42 253	40 356	46 510	45 416	56 785	46 934	51 305	45 302	47 939	50 620	50 112	57 720
Guinée équatoriale	4 532	6 121	7 631	8 032	7 520	2 926	6 687	6 579	6 691	7 400	6 870	7 851
Tchad	35 081	22 983	36 580	33 605	35 266	35 968	35 849	32 258	35 177	36 715	35 113	33 884
CEMAC	290 895	271 003	370 221	334 465	143 353	336 552	346 322	348 953	348 129	336 281	342 739	372 684

TPE : terminaux de paiements électroniques

GAB : Guichets automatiques de banques

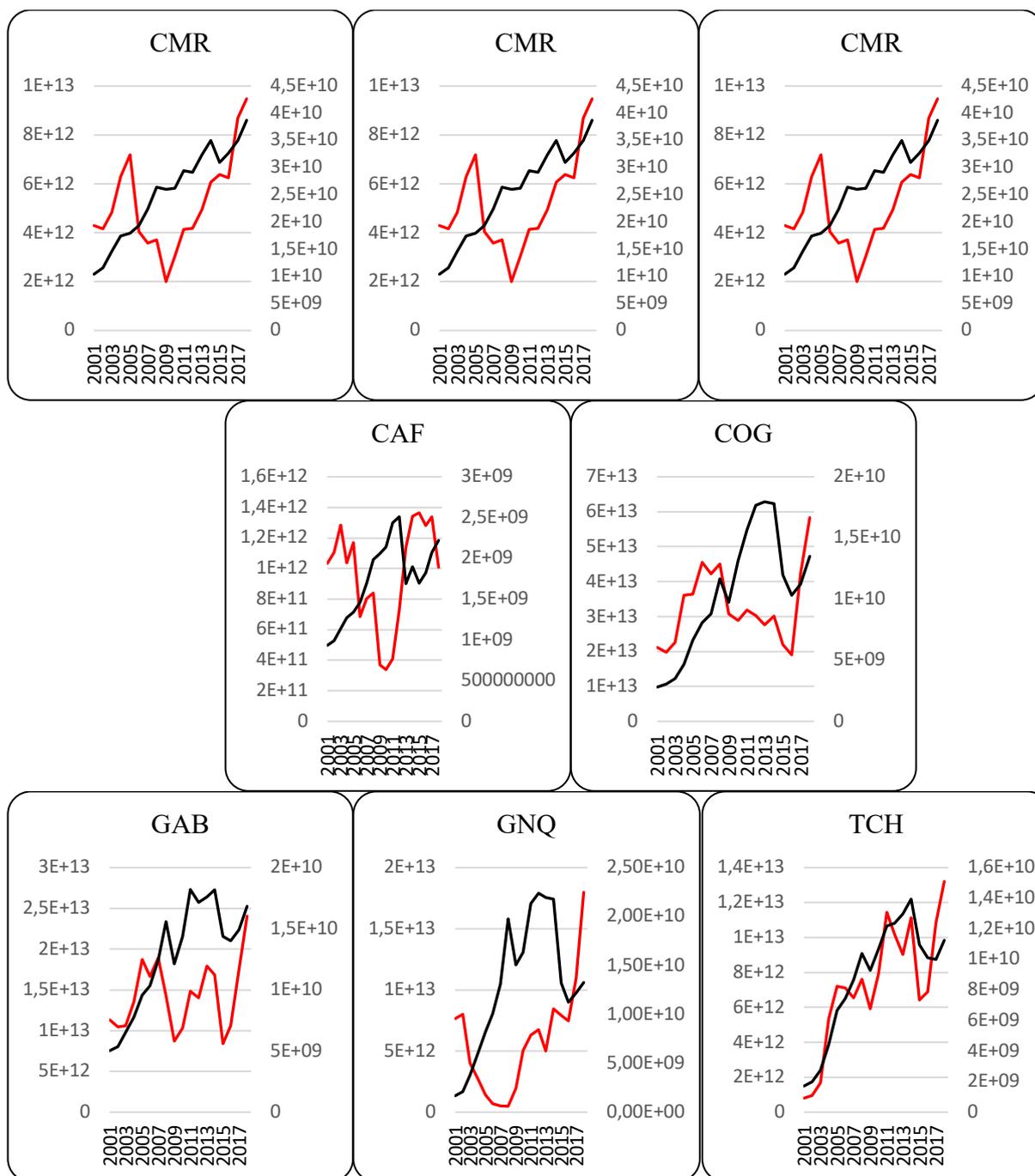
Source: GIMAC

A. 44 : Principales activités de monnaie électronique

	janv-23	févr-23	mars-23	avr-23	mai-23	juin-23	juil-23	août-23	sept-23	oct-23	nov-23	déc-23
Volume des transactions via mobile money												
Cameroun	23 625 071	22 753 986	25 254 102	24 604 129	26 236 206	25 546 364	25 998 740	26 498 471	25 999 581	27 721 532	27 604 943	28 844 772
République Centrafricaine	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Congo	7 234 988	7 065 176	7 841 012	7 712 376	8 223 621	8 167 285	8 427 227	8 542 734	8 276 325	8 573 906	8 299 395	8 964 372
Gabon	20 651 747	19 806 004	22 475 856	21 680 384	22 412 883	21 949 838	22 050 858	21 934 555	21 108 812	22 752 551	22 248 863	24 224 970
Guinée équatoriale	2 372	2 287	2 319	2 635	2 554	2 462	3 374	2 760	3 512	3 490	3 788	4 574
Tchad	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
CEMAC	51 514 178	49 627 453	55 573 289	53 999 524	56 875 264	55 665 949	56 480 199	56 978 520	55 388 230	59 051 479	58 156 989	62 038 688
Volume des transactions via cartes prépayées												
Cameroun	23 625 071	22 753 986	25 254 102	24 604 129	26 236 206	25 546 364	25 998 740	26 498 471	25 999 581	27 721 532	27 604 943	28 844 772
République Centrafricaine	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Congo	368 482 043	336 012 853	388 784 269	354 594 644	355 273 055	355 076 890	355 842 754	356 249 220	356 138 720	356 283 100	356 009 295	356 655 345
Gabon	5 280 985	5 015 415	5 513 734	5 248 565	5 610 554	5 444 344	5 526 704	5 063 498	4 789 793	5 595 023	5 536 806	6 052 404
Guinée équatoriale	902	797	833	793	886	753	1 148	651	1 442	820	1 062	1 043
Tchad	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
CEMAC	397 389 001	363 783 051	419 552 938	384 448 131	387 120 701	386 068 351	387 369 346	387 811 840	386 929 536	389 600 475	389 152 106	391 553 564
Valeurs des transactions via mobile money (en millions FCFA)												
Cameroun	980 771	954 022	1 055 424	1 017 009	1 068 730	1 050 587	1 097 122	1 128 422	1 093 616	1 046 330	1 046 334	1 223 292
République Centrafricaine	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Congo	61 842	57 134	64 577	65 334	67 182	66 486	67 187	71 616	71 937	1 240	1 164	1 299
Gabon	172 627	169 704	191 794	181 660	187 280	194 828	206 641	203 264	191 050	199 753	190 577	226 254
Guinée équatoriale	4	41	39	40	36	33	51	38	49	40	47	55
Tchad	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
CEMAC	1 215 244	1 180 900	1 311 834	1 264 042	1 323 228	1 311 934	1 371 002	1 403 341	1 356 652	1 247 362	1 238 121	1 450 901
Valeurs des transactions via cartes prépayées (en millions FCFA)												
Cameroun	483 806	460 357	523 722	500 012	535 124	2 397 278	549 097	578 692	566 943	589 653	586 346	679 757
République Centrafricaine	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Congo	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gabon	172 627	169 704	191 794	181 660	187 280	194 828	206 641	203 264	191 050	199 753	190 577	226 254
Guinée équatoriale	48	35	36	37	37	30	55	32	114	46	60	52
Tchad	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
CEMAC	656 481	630 096	715 551	681 709	722 441	2 792 137	755 793	781 989	758 107	789 451	776 983	906 062

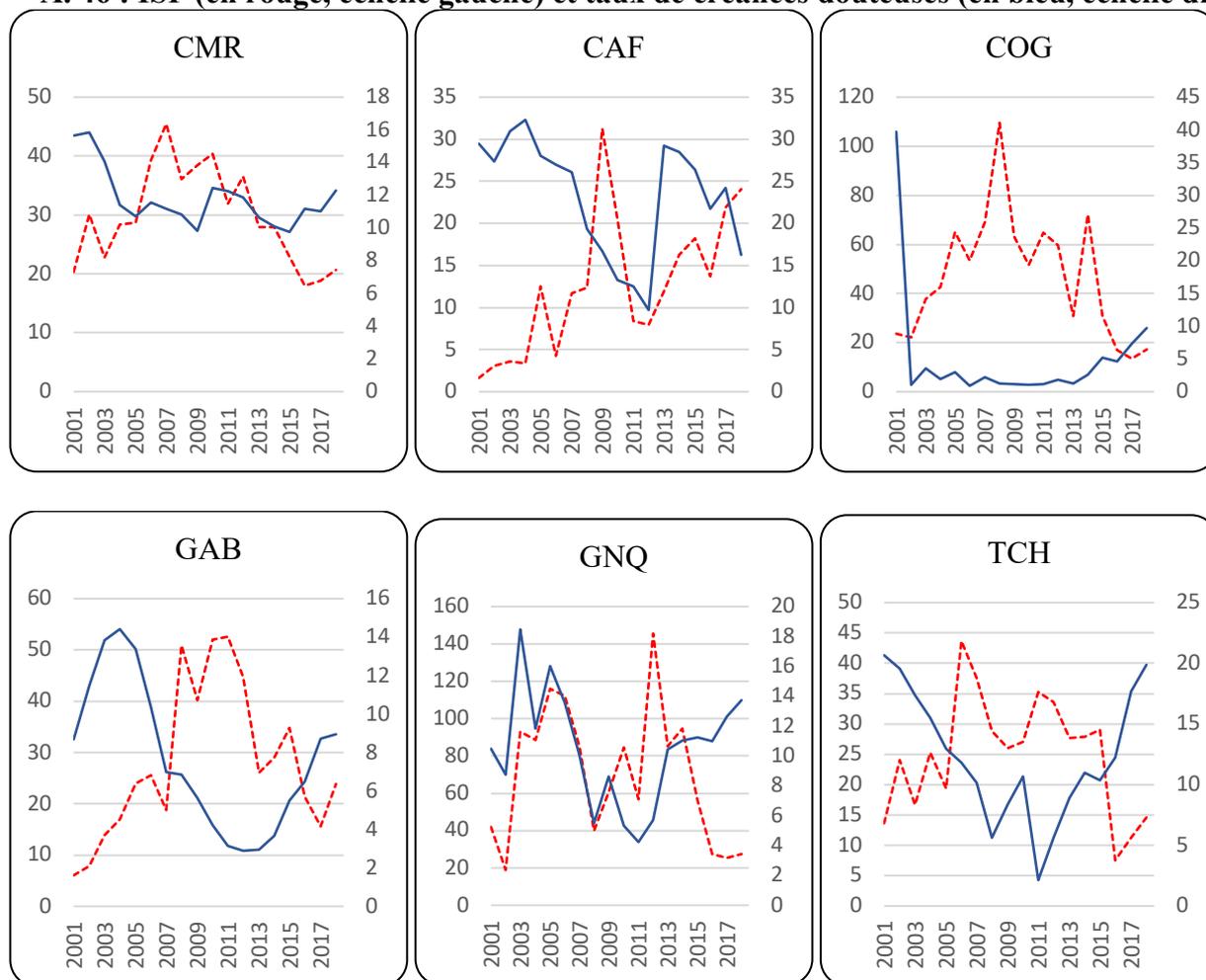
Source: BEAC

A. 45 : Dette publique totale (courbe en rouge) et PIB (axe secondaire) et PIB (axe secondaire)



Source : Construction des auteurs, à partir des données de la Banque Mondiale.

A. 46 : ISF (en rouge, échelle gauche) et taux de créances douteuses (en bleu, échelle droite)



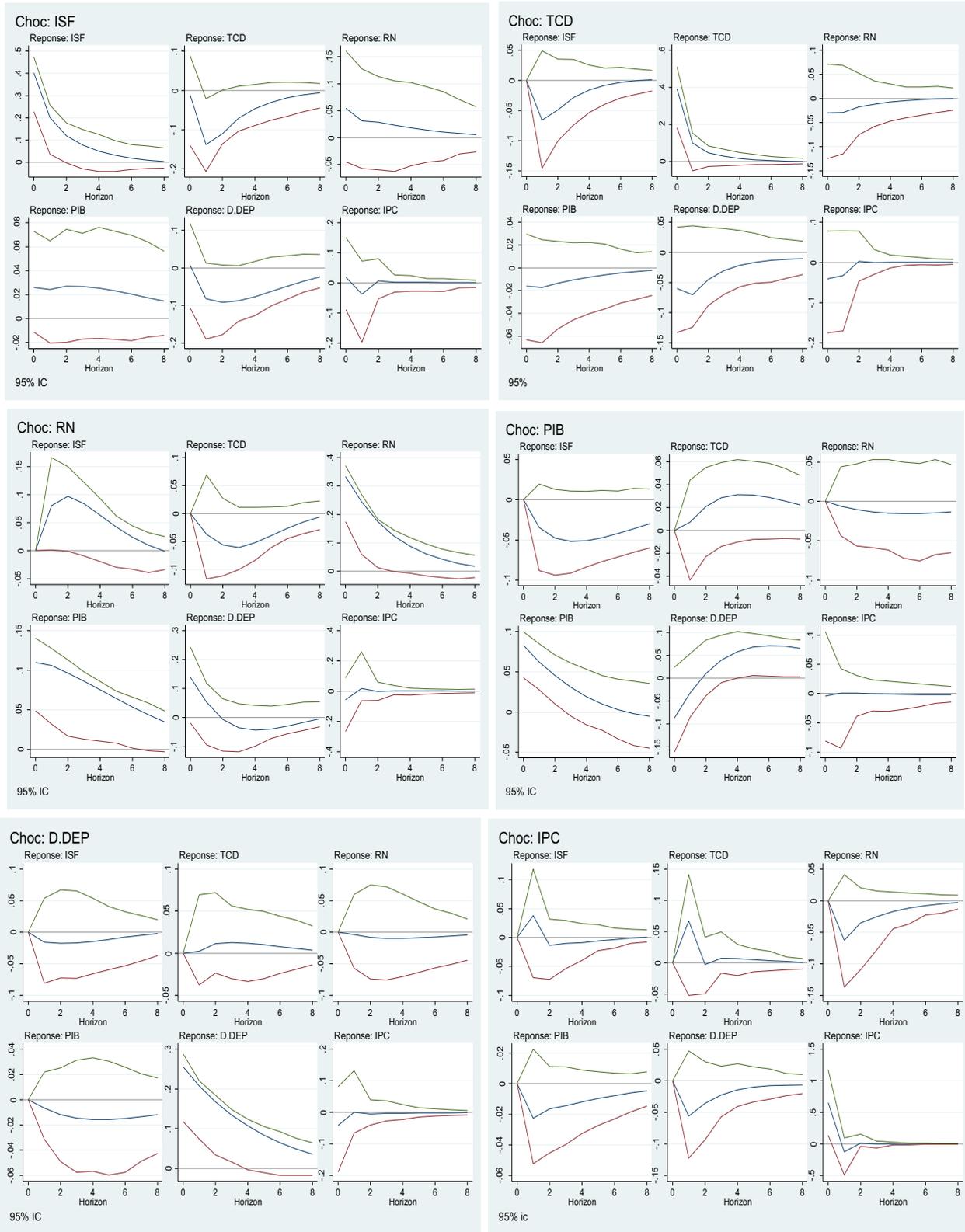
Source : Construction des auteurs.

A. 47 : Tests de racine unitaire

VARIABLES	Test IPS à niveau	Test IPS en différence première	Décision
ISF	-1,6792**	-	I(0)
RN	-1,9567**	-	I(0)
PIB	-2,8153***	-	I(0)
DEP	-0,3533	-3,4435***	I(1)
IPC	-4,6976***	-	I(0)
TCD	-1,7626**	-	I(0)

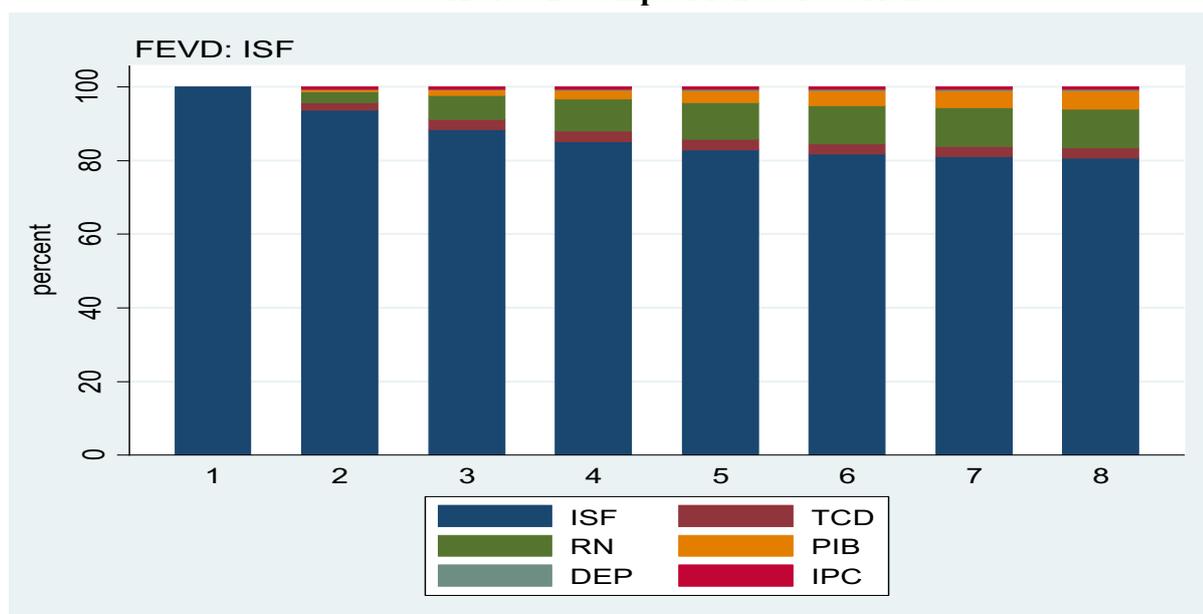
Note : (*), (**), (***) indiquent la significativité à 10%, 5% et 1% respectivement

A. 48 : Les fonctions de réponses impulsionnelles



Source : Construction des auteurs.

A. 49 : Décomposition de la variance



Source : Construction des auteurs.

A. 50 : Estimations avec un modèle bis avec TCD comme variable d'intérêt

VARIABLES	(1) TCD	(2) ISF	(3) RN	(4) PIB	(5) DEP	(6) IPC
L1_TCD	0.263*** (0.0871)	-0.157* (0.0892)	-0.0338 (0.0750)	-0.0156 (0.0312)	-0.0728 (0.0684)	-0.106 (0.146)
L1_ISF	-0.330*** (0.0841)	0.466*** (0.0861)	-0.0163 (0.0724)	0.00387 (0.0301)	-0.201*** (0.0661)	-0.0878 (0.141)
L1_RN	-0.145 (0.122)	0.430*** (0.125)	0.771*** (0.105)	0.0881** (0.0438)	-0.331*** (0.0960)	0.0430 (0.205)
L1_PIB	0.120 (0.131)	-0.473*** (0.134)	-0.112 (0.113)	0.719*** (0.0470)	0.444*** (0.103)	-0.0329 (0.220)
L1_D.DEP	0.0261 (0.0717)	-0.0542 (0.0734)	-0.0304 (0.0617)	-0.0318 (0.0257)	0.799*** (0.0563)	-0.0293 (0.120)
L1_IPC	0.102* (0.0615)	0.0574 (0.0630)	-0.0957* (0.0529)	-0.0346 (0.0220)	-0.0850* (0.0483)	-0.193* (0.103)
Observations	102	102	102	102	102	102
Nombre de pays	6	6	6	6	6	6

Ecart-type entre parenthèses
 *** p<0.01, ** p<0.05, * p<0.1

A. 51 : Test de sélection du nombre optimal de régimes

Nombre de seuils	RSS	MSE	Fstat	Prob	Crit10	Crit5	Crit1
1	184.725	0.2053	24.05	0.0100	137.958	154.014	226.822
2	179.110	0.1990	2.82	0.9367	141.547	206.825	257.343
3	173.752	0.1931	2.78	0.8300	112.736	152.164	228.476

A. 52 : Intervalle de confiance du seuil

